

f r a n c e
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 46 10 €



LA REFONDATION
DE LA FAMILLE

REVUE TRIMESTRIELLE - JUIN 2012

S o m m a i r e

France Forum • n° 46 • nouvelle série • juin 2012

Éditorial	2
-----------------	---

LA REFONDATION DE LA FAMILLE

Vive la famille ! par Jacques Barrot	3
La femme, médiatrice entre vie privée et vie publique par Luce Irigaray	6
Enjeux de la filiation : hier, aujourd'hui, demain par Pierre Lévy-Soussan	13
Familles, je vous aime ! débat entre Caroline Mécary et Anne-Marie Le Pourhiet	17
La famille et le fisc par Jacques Bichot	28
La bonne nouvelle de la famille par Jean-Charles Descubes	33
Les familles monoparentales et leur géographie par Gérard-François Dumont	36
L'influence d'Internet sur la famille par Marie-Pia Hutin	39
Que nous dit la télévision de la famille d'aujourd'hui ? par Sarah Lécossais	43
« Versailles représente l'archétype de la visite familiale », entrevue avec Catherine Pégard	46
Famille et démographie en Chine aujourd'hui par Cerise Phiv	50
Famille : de l'ego à l'humanité par Jean-Marie Daillet	55

DOSSIERS ET ÉTUDES

De la nécessité du courage ! par Michel Rousseau	57
Le feuilleton de l'élection présidentielle par Damien Saint-Jean	61
L'illusion démocratique par Christian Savés	65

MOTS ET HUMEURS

Dictionnaire du sens interdit par André Le Gall	72
De France Forum à France Agora par Jean-Marie Daillet	73
Rester vigilant par Jacques Mallet	75
1914 : célébrer ou commémorer ? par Jean-Marie Daillet	76

IL Y A CINQUANTE ANS

Un homme à la mer par Étienne Borne	77
---	----

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Circuler. Quand nos mouvements façonnent la ville, exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine par Françoise Colin-Bertin	79
L'opéra pour enfants : la voie d'une reconquête ? par Nicolas Viel	80
Another happy day de Sam Levinson par Jean-Marie Bordry	81
Excentrique(s), Travail in situ, exposition au Grand Palais par Jean-Marie Bordry	82

NOTES DE LECTURE

Les Hommes providentiels de Jean Garrigues par Marc Foucault	83
Pour l'honneur du gaullisme. Contre-enquête sur un héritage de Jean Charbonnel par Charles Delamare	83
Manuel de survie à l'Assemblée nationale de Jean-Jacques Urvoas et Magali Alexandre par Marc Foucault	84
Histoire de la papauté de Yves Bruley par Albert Kalaydjian	85

Éditorial

La famille est sortie tout armée de la Préhistoire. Grâce à elle, grâce à l'éducation des enfants qu'elle a pratiquée au-delà du sevrage, grâce à l'ins-truction transmettant peu à peu les acquis intellectuels, les êtres humains se distinguè-rent de plus en plus nettement des animaux qui les environnaient et souvent les mena-çaient. Il n'était pas bon de rester isolé dans la nature. C'était même une question de vie ou de mort. La société s'est créée à partir de cette évidence, ensuite de cette tradition, quoi qu'en dise Rousseau.

Le modèle de la famille a revêtu des formes différentes selon les latitudes, mais sa nécessité n'apparut, pendant des millé-naires, ne pas devoir être niée. Depuis la Révolution industrielle, une autre concep-tion s'est fait jour, d'abord timidement quoique claironnée avec stridence par

quelques intellectuels du genre de Gide. L'élévation du niveau de vie, qui se généra-lise sous le nom de globalisation, ébranle les fondements de la famille traditionnelle, dans quelque coin du monde qu'elle se trouve. Est-ce à dire que notre humanité se prépare un « *brave new world* », comme disait Aldous Huxley, où les individus isolés se détacheraient de la cellule familiale pour voguer vers l'indépendance et le désespoir ?

Ce numéro de *France Forum* prend acte de ces transformations, tente d'abord d'ou-vrir une réflexion sur ce bouleversement historique, mais aussi de faire apparaître les éléments d'une refondation de la famille. Celle-ci ne disparaîtra pas, mais s'adaptera aux nécessités et aux avantages de la globa-lisation.

Le comité de rédaction

Vive la famille !

par Jacques Barrot

L'ancien ministre parle en homme d'État, mais aussi en homme de cœur. Dans ce court exposé, il pose parfaitement les problèmes qui seront évoqués dans ce numéro de France Forum. De la manière la plus claire et la plus responsable.

La famille est aujourd'hui malmenée par une urbanisation trop improvisée pour générer de vraies communautés humaines, et surtout par l'individualisme qui sévit, comme une entrave à la création de solides liens interpersonnels.

Et du coup, la famille n'est plus à l'image de ces familles traditionnelles marquées par une stabilité quasi institutionnelle. Nous avons sous les yeux des familles recomposées, des familles monoparentales et aussi la solitude de ces aînés que les progrès de la médecine maintiennent parmi nous jusqu'à un âge avancé. Faut-il pour autant sombrer dans le pessimisme ?

Les uns incriminent l'instabilité des couples, qui fragilise les relations entre enfants et parents ; ils n'ont pas tort. D'autres évoquent la difficulté de faire vivre sous le même toit cinq générations. Mais c'est négliger l'amour que peuvent se porter les membres de la famille et un sens quasi inné de responsabilité qui les anime les uns envers les autres.

La famille reste une valeur d'avenir. Il faut le répéter sans craindre des démentis qui visaient une institution parfois trop pesante, trop ségrégative. Elle se construit aujourd'hui différemment à partir de liens différents de ce que nos aînés ont connu et vécu.

La famille est le lieu où l'emporte la gratuité de l'échange. Elle constitue l'école de la gratitude, du don et du pardon au bénéfice de l'Homme et de toute la société. Elle fonde la confiance en la vie, à commencer par la confiance en soi parce que l'on sait que l'on est aimé gratuitement. Cet amour mutuel est la source d'une sérénité que les tourments de la vie économique marquée, elle, par la loi du marché ne peuvent pas perturber.

Voici la raison majeure de l'importance qu'attache à la famille une anthropologie chrétienne. La vie familiale, c'est aussi la certitude pour toute personne d'être reconnue...

Mais la nation a aussi le plus grand intérêt à privilégier la famille qui assure un

renouvellement des générations et lui offre le socle démographique sans lequel elle court à sa perte. L'épanouissement des citoyens exige une politique familiale à la fois généreuse et ouverte. Il ne s'agit pas d'enfermer les personnes dans des structures étouffantes peu respectueuses de la singularité de chaque individu. Il ne s'agit pas, au nom de l'Institution, de briser la liberté de personnes dont l'amour doit rester le ciment de l'unité familiale.

En bref, il ne faut pas opposer la famille à la cité en prétendant qu'elle aurait seule sa fin en soi.

La famille doit rester le premier lieu de socialisation et donc d'ouverture aux autres, aux concitoyens, mais aussi à l'étranger, nouvel arrivant dans la communauté nationale.

Voilà pourquoi les États ne peuvent pas se retrancher derrière leur impécuniosité pour remettre en cause une politique familiale qui porte l'espérance d'une nation.

Aujourd'hui, cette politique doit veiller d'abord aux services dont les parents ont besoin pour élever leurs enfants et particulièrement les mamans. Le réseau français des crèches et des assistantes maternelles est un acquis qui explique en partie la bonne santé démographique de la France.

Le soutien financier dont bénéficient les familles françaises, largement dû aux convictions du Mouvement républicain populaire, en est une autre raison. Faut-il soumettre les allocations familiales à un plafond de revenus ? Faut-il remettre en cause le quotient familial ?

Craignons que ces remises en cause soient vécues comme autant de régressions dans un domaine où la France est, en Europe, un vrai modèle...

Mais une politique familiale complète doit être aussi très attentive à associer les parents aux tâches d'enseignement et d'éducation. L'école française se vit trop souvent comme éloignée, voire étrangère à la famille. À une époque où le savoir est la clé de toute réussite personnelle, il faut un vrai partenariat de l'école avec les parents.

Et, bien sûr, la famille est très tributaire de l'habitat. Là encore, notre politique du logement, handicapée par les problèmes fonciers, répond de manière insuffisante aux besoins familiaux : il faut, en effet, viser des espaces suffisamment larges pour permettre à chaque membre de la famille de s'approprier un espace à lui.

Enfin, peut-on parler de politique familiale sans se soucier de l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle ? L'Europe dont l'avenir démographique se trouve menacée doit rapidement mettre fin au scandale du chômage des jeunes. Cette situation est très anxiogène : elle mine la confiance des futurs pères et mères de famille en l'avenir.

Mais voilà que d'autres annonces politiques risquent, à leur tour, d'engager la famille dans quelque voie risquée, sinon dans une impasse. Certains, en effet, estiment possible le mariage homosexuel et l'adoption d'enfants par des couples de même sexe. Certes, l'éducation est assurée par deux adultes coéducateurs qui se

répartissent les rôles éducatifs : compréhension et affectation d'une part, exigence et rigueur de l'autre. Mais l'absence d'un parent de l'un des deux sexes rend presque impossible « l'identification primaire » au parent de même sexe. Il faudra un tiers, par exemple le maître d'école, pour être un « référent » de substitution extérieur à la famille. Pourquoi ne pas mettre en avant dans ce domaine très sensible le principe de précaution ?

Oui, la famille est un bien trop précieux pour éviter à la fois de réduire les moyens qui lui sont affectés dans le budget de la nation et pour improviser des législations pour le moins risquées. En 1948 déjà, la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen¹ proclamait que « la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État ».

Et la Convention internationale des droits de l'enfant, des Nations unies, en 1989, a précisé dans son préambule que « les enfants pour l'épanouissement harmonieux de la personnalité doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension ». On ne saurait mieux dire.

C'est dans le milieu familial que sont réunies de façon optimale les conditions qui permettent à chaque personne de grandir en humanité, en étant reconnue dans sa grande dignité et son unicité.

Et cette vie familiale sereine où l'on se sent aimé permet d'exorciser les peurs, à commencer par celle de la mondialisation en cours. Ainsi se trouvent conciliés le respect de chaque personne digne d'amour et la recherche de l'universel, inscrits dans tout humanisme authentique. ●

1. Article 16, para groupe 3.

La femme, médiatrice entre vie privée et vie publique

par Luce Irigaray

La transformation de l'économie entraînée par la globalisation bouleverse le vieil équilibre social dépendant de la famille qui est en mue rapide. À la femme de remodeler son rôle et de renouveler ses espérances : la parole n'est plus au roi, mais à la reine.

La famille est en crise aujourd'hui. Et cela ne va pas sans paradoxes : ceux qui formaient la famille traditionnelle cherchent, plus ou moins consciemment, à s'émanciper de son cadre ou de son modèle, tandis que ceux qui traditionnellement n'étaient pas concernés par cette institution revendiquent désormais le droit de fonder une famille. Rappeler les origines de la famille, du moins en Occident, peut éclairer certains de ces comportements apparemment divergents. J'évoquerai seulement deux références à ce propos.

D'abord le célèbre, et actuel, conflit entre Antigone et Créon exposé dans la tragédie *Antigone* de Sophocle¹. Antigone est condamnée à l'exil de la cité et à être enterrée vivante dans une grotte pour avoir imposé, hors de la demeure familiale, les lois de la tradition matriarcale qui commande d'enterrer les morts, même tués au combat, pour protéger les équilibres cosmiques et les rapports entre les dieux et ceux-ci et les humains. Créon, le nouveau roi, veut abolir une culture où les lois de la famille ne se distinguent pas des lois régissant l'ordre public, comme c'était le cas dans les sociétés matriarcales. Pour ce faire, il enferme les femmes dans la maison familiale et confie aux seuls hommes, à commencer par lui-même, le gouvernement de la cité, désormais basé sur des décrets arbitraires par rapport à l'ordre naturel et à la vie comme telle. Tout ce qui concerne les lois de la nature est donc confiné à l'intérieur de la famille, tandis que l'ordre public est géré exclusivement par les hommes de façon supposée étrangère aux impératifs naturels, le père de famille étant celui qui a la charge d'assurer le passage d'un lieu à l'autre. Ce modèle dichotomique est encore celui sur lequel Hegel appuie sa définition de l'éthique². Selon lui, le soin de l'ordre naturel, mais aussi du respect de la loi divine, est confié aux femmes à l'intérieur de la famille, alors que la gestion éthique de l'ordre humain appartient aux hommes hors de la famille en tant que responsables du

1. J'ai déjà beaucoup écrit à propos de la figure d'Antigone : par exemple, dans le chapitre consacré à Hegel, « L'éternelle ironie de la communauté » (*Speculum*, Éditions de Minuit, 1974), mais aussi dans les chapitres « Droits et devoirs civils pour les deux sexes » (*Le Temps de la différence*, Le Livre de Poche, 1989), « Elle devant le "roi" » (*Être Deux*, Grasset, 1997), « Between Myth and History : The Tragedy of Antigone » (*In the Beginning, She was*, Continuum, 2012).

2. Chapitre VI de la *Phénoménologie de l'Esprit*.

gouvernement de la cité.

En fait, cette répartition des tâches a séparé chacun de lui-même et a réduit aussi bien l'homme que la femme à une fonction qui ne permet pas leur plein épanouissement ni leur union en tant que personnes. L'une a été en quelque sorte sacrifiée à l'unité naturelle et religieuse de la famille dont elle assure la pérennité par la procréation, le souci de la vie et le culte des ancêtres, et l'autre à l'unité de l'État pour laquelle il accepte de devenir un individu universel et neutre, dépourvu de toute singularité et sensibilité.

Cette répartition des rôles entre domaine privé et domaine public a été imposée à une certaine époque de l'évolution de l'humanité et se révèle aujourd'hui caduque pour diverses raisons. L'identité naturelle comme telle manque encore de culture : si la subjectivité féminine a trop longtemps été privée d'éducation et de médiations appropriées à cause de son confinement dans la famille, on connaît aussi désormais le peu d'éthique, notamment sexuelle, de chefs de famille présumés être bons citoyens. Par ailleurs, la famille a, peu à peu, été destituée de ses attributions éthiques : la loi divine est devenue affaire sociale plus que familiale et la soumission au pouvoir de l'argent a progressivement prévalu sur une culture de la nature, de la vie. Un autre élément exige également de repenser le sens de la famille : celle-ci était fondée à l'intérieur d'un seul État ou une seule culture qui se croyaient uniques et universels, et, de plus, en fonction des nécessités d'une seule subjectivité qui, elle aussi, était supposée neutre et universelle alors qu'elle correspondait à celle du citoyen masculin au service de l'État. La confrontation entre cultures et traditions différentes, mais déjà et aussi entre identités et subjectivités différentes à l'intérieur de la famille elle-même, rend désormais impossible le modèle traditionnel de l'unité familiale, comme d'ailleurs celui de la cité ou de l'État. Ce modèle a été défini à une certaine époque de l'Histoire sur laquelle il a eu et continue d'avoir un impact, mais le lien entre la famille, la cité et l'Histoire est désormais à repenser et refonder, notamment en ce qui concerne le passage de la coexistence naturelle à la coexistence civile¹. Et il est significatif que les valeurs dont l'humanité a aujourd'hui un urgent besoin correspondent à des aptitudes ou comportements plutôt féminins dont l'ordre public s'est privé en soumettant les femmes, et d'ailleurs la famille elle-même, au maintien d'un ordre naturel trop peu cultivé et confiné à l'intérieur de la propriété dite privée.

La conservation et le soin de la vie naturelle

Depuis quelques années, nous commençons à nous émouvoir du péril que courent notre planète et certaines des espèces vivantes qui la peuplent. Cela ne manque pas de susciter discussions et même conflits concernant la possible responsabilité humaine dans l'évolution climatique. Néanmoins, peu s'interrogent à cette occasion sur les conséquences d'une culture qui a prétendu gouverner la cité au mépris des impératifs naturels. Pour le dire autrement : qu'en serait-il des équilibres cosmiques de nos jours si

1. Voir à ce sujet, de l'auteure, « How to Manage the Transition from Natural to Civil Coexistence ? », *Democracy Begins Between Two*, Continuum, 2000.

Antigone était restée partiellement en charge de l'ordre public ? N'est-ce pas parce qu'elle défendait publiquement l'ordre naturel que le roi l'a incarcérée dans une grotte vu son refus de s'en tenir à la sphère familiale ?

Certes, les femmes ont sauvé la vie à l'intérieur de la famille, mais le rôle culturel et public de cette tâche a été, est toujours, trop peu valorisé. Si l'humanité se soucie aujourd'hui du sort de notre terre et de ses écosystèmes, elle néglige un peu trop le fait que l'humain lui-même est en péril. La femme met au monde des enfants qui, à peine sortis de la maison, sont exposés à une existence publique qui prend vraiment peu soin de la vie : de la santé, de la vitalité, de l'énergie, notamment celle du désir.

Assurément, la cité ou l'État incitent les familles à avoir des enfants, tentent de les aider économiquement en ce sens et se soucient même de ne pas laisser de trop lourdes dettes à éponger par ces enfants dans le futur. Cela ne signifie pas encore reconnaître le travail des femmes au service de la vie. Mettre des enfants au monde n'est-il pas encore considéré comme un processus naturel qui ne demande pas une subjectivité très évoluée ? Quelle culture a réellement compris ce que suppose pour une femme enceinte le partage de son sang et de son souffle avec l'enfant qu'elle porte ? Qui a une pensée pour la mère qui a donné naissance à un homme quand celui-ci est tué au service de l'État ? Quel travailleur songe au travail de sa mère avant de se donner la mort ? Le commandement de ne pas tuer, y compris soi-même, ne devrait-il pas toujours inclure la reconnaissance de l'œuvre naturelle et spirituelle de la femme dans le fait que la vie existe ?

S'alarmer à propos de la nature qui nous environne est indispensable. Ce souci ne ferait-il pas automatiquement partie de notre culture si le travail des femmes pour la vie était reconnu par l'ordre public ? Une culture de la nature doit-elle être considérée comme inférieure à une culture de l'esprit qui prétend s'en séparer ? Ne représente-t-elle pas plutôt le germe d'une nouvelle culture dont l'humanité a besoin, culture dont les femmes sont les protagonistes privilégiées ? Y compris au plan spirituel et religieux ?

La pratique d'une hospitalité universelle

L'hospitalité est un mot souvent évoqué à notre époque, avec des accents plus ou moins moralisateurs et culpabilisants. Nous devrions donner l'hospitalité aux plus démunis, en particulier à l'étranger qui demande à être accueilli chez nous. Il est vrai que l'hospitalité correspond à une belle et très ancienne tradition qu'il serait dommage de perdre dans nos temps stressés, dispersés, technicisés au point de nous faire oublier ce que signifie être humain. Ici encore, il est intéressant de situer le mot dans une perspective historique. L'antique tradition de l'hospitalité est plutôt féminine et suppose « un droit réciproque de trouver logement et protection les uns chez les autres¹ ». Le mot « hôte » désigne d'ailleurs aussi bien « qui donne » que « qui reçoit l'hospitalité » dans notre langue. C'est assez tardivement que le mot hospitalité a pris le sens d'une « charité qui consiste à recueillir, loger et nourrir gratuitement les indigents ou voyageurs ».

1. Dictionnaire *Le Robert*.

Cette signification plus hiérarchique et paternaliste, faisant référence à l'argent, correspond à l'hospitalité qu'il nous est demandé de pratiquer aujourd'hui. Nous n'en sommes plus à l'époque où tous les enfants de la mère-nature se devaient mutuellement hospitalité ! Peut-être parce qu'une hospitalité est restée trop ignorée, celle que pratique la femme à l'intérieur de l'univers familial. N'est-il pas implicitement demandé à celle-ci d'héberger et nourrir gratuitement tous les membres de la famille, et les hôtes éventuels ? N'est-ce pas elle qui, le plus souvent, prépare la nourriture et la table, mais aussi les chambres où se reposer, et plus généralement un lieu où il est possible de demeurer ? Tous ces gestes ne sont-ils pas la base méconnue de l'hospitalité ? Et, certes, l'hospitalité féminine est plus secrète et plus intime encore : la femme n'accueille-t-elle pas l'autre dans son propre corps aussi bien dans l'amour que dans la maternité ? À quoi ressemble une culture de l'hospitalité si elle méconnaît cette hospitalité originelle qui permet à l'humanité d'aimer, de naître – d'exister ? Qui peut affirmer que cette hospitalité est simplement naturelle et ne correspond pas à une éthique qui va bien au-delà de celle enseignée dans la sphère publique ? La pratique féminine de l'hospitalité n'est-elle pas une valeur à considérer pour repenser et refonder la famille à partir d'une culture de la nature qui doit s'étendre hors de la famille elle-même ?

La préservation de l'intimité

Un thème populaire de nos jours est celui de la proximité. Deux exemples parmi d'autres : la promotion des commerces dits de proximité et celle de la fête des voisins. C'est à qui réussira à se faire le plus proche... Certes, cela correspond à une nécessité, mais le monnayage de l'affectif ne représente-t-il pas aussi une certaine violence ? La publicité n'hésite plus à décider en votre nom de ce qui correspond à « votre » – quand ce n'est pas « mon » – lieu ou produit le plus adapté ou préféré. Et cette tactique commerciale connaît un certain succès dans un monde devenu trop grand, trop compliqué, trop froid. Les gens un peu perdus se sentent recentrés, accompagnés, pourquoi pas compris et aimés alors qu'ils sont avant tout exploités.

Peut-être la famille a-t-elle à retrouver sa vocation à être le premier lieu de l'intimité. N'est-elle pas devenue trop souvent un simple espace de familiarité ? À l'intérieur de la maison, on retrouverait ses habitudes, ce qui souvent se réduit à se laisser aller à ses instincts naturels : on se met à l'aise, on se confond un peu les uns avec les autres, on s'unit dans la soumission aux coutumes connues, à la tradition héritée des ancêtres ou aux simples besoins vitaux élémentaires. Cette familiarité n'a rien de spécifiquement humain et est d'ailleurs décevante. Elle se substitue à une intimité perdue, celle vécue dans le corps, ou les bras, de la mère, une intimité dont nous restons nostalgiques en place de développer une culture de l'intimité. Ce qui demande d'abord le respect de l'autre, y compris dans l'amour.

La femme n'est-elle pas là encore celle qui peut guider, surtout si elle devient consciente de son rôle et que celui-ci est valorisé ? C'est elle qui représente le lieu de la plus grande intimité à travers l'accueil qu'elle offre à l'autre dans le plus intime d'elle-

même. C'est elle qui peut enseigner, même en silence, que la proximité n'est pas encore l'intimité qui, elle, n'en reste pas à une juxtaposition spatiale mais suppose l'enlacement, voire l'interpénétration, des corps, des cœurs, des pensées dans le respect de l'autre. C'est avec elle qu'a lieu la plus intime communion, une communion qu'il convient peu à peu de cultiver vers un partage plus conscient, plus voulu, plus cultivé. Éducation nécessaire à l'intérieur de la famille, mais aussi au-delà d'elle, en particulier à notre époque. Sans cesse désormais nous rencontrons l'étranger, celui ou celle avec qui nous ne pouvons pas échanger dans la familiarité ni même la proximité, mais avec qui nous pouvons découvrir ce qu'il en est de l'intimité entre humains en tant qu'humains.

Le respect des différences

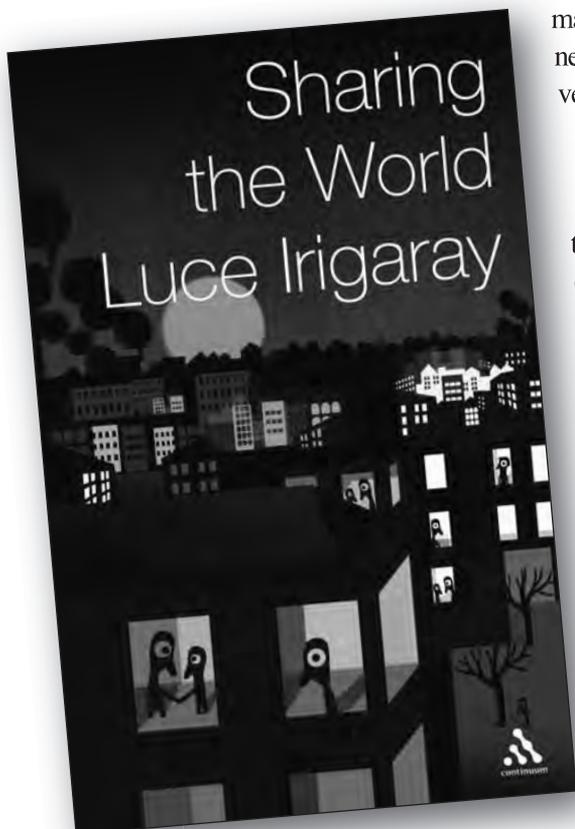
Les humains sont différents, et pourtant nous partageons quelque chose avec tous et toutes : l'humanité. Nous n'arrêtons pas de nous évaluer les uns par rapport aux autres : en fonction de l'âge ou du sexe, mais aussi de la culture, de la religion, des compétences ou des qualités. Et les impératifs moraux ou idéologiques ne peuvent pas artificiellement supprimer nos différences. Mieux vaut partir de ce qui existe et chercher comment arriver à plus de reconnaissance et d'intimité entre nous. Exploiter celui ou celle que l'on reconnaît réellement comme un autre humain et avec qui on découvre une intimité humaine n'a pas grand sens ; cela revient à se nuire à soi-même.

Puis-je encore une fois suggérer l'exemple donné par la femme ? Se pose-t-elle la question de la différence entre elle et l'enfant qu'elle porte avant de le reconnaître comme un humain ? Refuse-t-elle l'hospitalité en elle à quelqu'un d'une autre couleur ou tradition si elle l'aime vraiment ? S'agit-il là d'un geste écervelé ou d'une pratique de la fraternité ou sororité qui ne s'en tient pas aux mots et considère tout autre comme un partenaire humain, quels que soient les cloisonnements artificiellement créés entre nous par des cultures éloignées d'une nature que nous partageons universellement. Et la différence à la fois la plus universelle et intime que nous avons à cultiver n'est-elle pas celle qui intervient dans un partage entre les hommes et les femmes dans le respect mutuel ? À ce partage horizontal entre tous les humains s'ajoute un partage vertical entre les générations. La femme n'est-elle pas appelée à chaque moment à un partage aussi bien horizontal avec son partenaire amoureux que vertical avec les parents et enfants qui forment la famille ? Et cela en tenant compte de la différence de chacun ? Cette tâche éthique s'accomplit quotidiennement sans grands discours ni lois écrites.

Toutefois de très nombreuses enquêtes linguistiques¹ m'ont permis de constater que, dans sa façon de parler, une femme privilégie toujours la relation entre « je » et « tu » et cela dans le respect de la différence entre les interlocuteurs. L'homme, lui, privilégie le rapport entre lui et ses objets, naturels ou spirituels, ou, quand il existe, celui entre un « je »

1. Voir à ce sujet les ouvrages collectifs dont Luce Irigaray est à la fois éditrice et auteure : *Le sexe linguistique et Genres culturels et interculturels*, *Langages*, n° 85 et n° 111 (Éditions Larousse, 1987 et 1993), *Sexes et genres à travers les langues* (Grasset, 1990). Les travaux individuels : *Le Partage de la parole* (Oxford, Legenda, 2001) et certains chapitres de *Je, tu, nous* (Grasset, 1990) et de *J'aime à toi* (Grasset, 1992), mais aussi *Chi sono io ? Chi sei tu ?* sur le langage des enfants et adolescents italiens (Biblioteca di Casalmaggiore, 1999).

assez peu différencié et les autres membres, masculins ou présumés neutres, d'un groupe. N'a-t-il pas ainsi artificiellement annulé la question que pose la rencontre dans la différence, en particulier en ce qui concerne le langage ? Cela ne s'est-il pas fait au détriment d'une culture de la vie et de l'amour en ne favorisant pas le dialogue avec un humain d'un autre sexe, mais aussi d'une autre génération, culture ou tradition, qui ne peut pas apparaître comme un individu neutre et universel ?



Sharing the World
Continuum – 24,16 €

Pour conclure

Je n'ai pas voulu m'arrêter à la critique de la famille traditionnelle, ni souligner les droits dont y manque encore la femme – par exemple, celui de disposer librement de son corps. Préserver le caractère privé de la famille n'empêche pas d'y reconnaître le droit pour chacun à une identité civile appropriée. J'ai déjà écrit beaucoup à ce sujet¹, et j'ai préféré souligner, ici, les qualités dont se montrent capables les femmes et qui demandent de repenser l'opposition entre privé et public, comme celle entre un domaine qui serait réservé à la conservation d'une nature encore humainement inculte et un ordre public supposé représenter la culture. Cette opposition ne peut se perpétuer ni au nom du désir légitime des femmes d'acquérir une autonomie civile et économique propre ni au nom des valeurs dont une culture mondiale a désormais besoin. Les problèmes que rencontre la famille traditionnelle sont d'ailleurs symptomatiques d'un remodelage de la distinction entre nature et culture à l'intérieur de la famille elle-

même : familles recomposées, familles dites mixtes, questions relatives à l'adoption en sont des exemples. Peut-être ces divers problèmes ne sont-ils pas encore assez interprétés dans les termes en lesquels je propose de les aborder, et le rôle de la femme n'y est-il pas encore suffisamment considéré du point de vue d'une évolution culturelle. C'est sous cet angle en particulier que j'ai voulu envisager une nécessaire refondation de la famille. Il manque certes des éléments à ce que j'ai tenté de suggérer : la culture du bon sens indispensable au fonctionnement d'un univers familial ; celle de la disponibilité, que j'appelle parfois virginité, nécessaire pour être à l'écoute de chacun sans s'y perdre soi-même ; celle de la délicatesse et de la beauté comme première éducation des instincts trop immédiats ;

1. Voir de nouveau au chapitre sur Hegel dans *Speculum*, mais aussi les livres *Le Temps de la différence* (Le Livre de Poche, 1989) et *Democracy Begins Between Two* (Continuum, 2000), et aux chapitres « La nécessité de droits sexués » et « L'universel comme médiation » (*Sexes et parentés*, Éditions de Minuit, 1987), « Pourquoi définir des droits sexués » (*Je, tu, nous*, Grasset, 1990), « L'amour entre nous » et « Revêtus d'une identité civile » (*J'aime à toi*, Grasset, 1992).

celle de l'apaisement et du repos, etc. Tous ces aspects de la culture sont aujourd'hui « à la mode », comme si le monde se souvenait, sans trop en comprendre l'enjeu, de la nécessité d'une présence féminine dans la cité et pas seulement dans la demeure familiale. Celle-ci ne peut pas pour autant être totalement abandonnée. Un lieu est nécessaire entre le singulier et le commun, l'individuel et le collectif, et aussi entre l'enfance et l'âge adulte, lieu où se cultive la vie, l'hospitalité, l'intimité, le respect de l'autre comme différent. Comment nommer ce lieu et le lien qu'il suppose entre les personnes qui l'habitent ? Faut-il leur conserver le nom de famille, dont l'étymologie est *famulus*, serviteur ? En quoi s'agit-il alors d'être serviteur ? Qui devrait l'être et de qui ou de quoi ? Je ne pense pas, en tout cas, que la famille doive être ou rester au service de la cité ou de l'État. Peut-être ce dernier doit-il plutôt être à l'écoute et s'inspirer d'une coexistence à la fois horizontale et verticale entre humains différents où se bâtissent à chaque moment et continûment des ponts entre nature et culture quels que soient, par ailleurs, les aléas d'une évolution de l'Histoire. ●

Enjeux de la filiation : hier, aujourd'hui, demain

par Pierre Lévy-Soussan

Un ensemble de questions qui montrent que le modèle ancien de la famille est en pleine évolution. Mais l'on attend (ou l'on souhaite) les réponses.

« L'institutionnel de la différence des sexes, de la filiation, du nom, de la reproduction relève d'une seule et même éthique réunissant les pièces du puzzle humain articulant corps et psyché autour du pouvoir de la parole. » Pierre Legendre (*Sur la question dogmatique en Occident*, Fayard, 1999)

La famille ne cesse de nous questionner, de nous interpellier dans son évolution et ses états. Certains sociologues comme Irène Théry annoncent que la famille est un modèle dépassé ou en voie de l'être. Ils évoquent la progression des divorces, la chute des mariages, des familles décomposées, recomposées, monoparentales, voire « homoparentales » ou polyparentales à venir avec l'arrivée des « troupes » (trois personnes de même sexe ou non), autant de formes non seulement en rupture avec le modèle traditionnel du couple, mais décrites comme une sorte de préfiguration de son dépassement, voire de son avenir.

Certains anthropologues, comme Maurice Godelier, déclarent le modèle père/mère/enfant propre à l'élaboration du complexe d'Œdipe caduc et valorisent une indépendance des liens entre sexualité et culture. La parentalité serait avant tout un acte social, indépendant de la sexualité, donc du couple, supprimant du même coup toute la dimension symbolique propre à la différence des sexes, mais aussi propre à la scène capable « d'engendrer un enfant ».

Ces sociologues et anthropologues analysent la famille d'une façon descriptive sans qu'ils puissent expliquer la parenté autrement que par une donnée biologique élémentaire faisant suite à une « impérieuse nécessité » dont la raison resterait à découvrir. Une parenté indépendante des liens biologiques propres à la naissance d'un enfant donnerait le primat à la fonction parentale plus qu'au complexe familial qui organise la place de chacun sans confusion des places, des limites, des différences. Cela n'est pas sans intérêt de noter à l'échelon social une volonté d'effacement du modèle œdipien sur un plan légal, social, culturel.

Les découvertes médicales contribuent à ces interpellations par le *socius* par la volonté d'étendre le champ des indications d'aide médicale à la procréation, jusqu'à réservé au traitement d'un couple infertile, à des demandes de type « social »

pour des femmes seules ou au-delà des indications médicales classiques (couples au-delà de 50 ans), ou encore via des mères porteuses pour tout demandeur quel qu'il soit. Avoir un enfant devient alors une sorte de droit et tous les moyens seraient envisageables pour en obtenir un, comme celui de ce célibataire aux États-Unis qui a envoyé son sperme en Inde via la poste pour qu'une mère porteuse porte « son enfant ».

Les revendications législatives sont nombreuses, les pratiques des autres pays sont citées en exemple et la France, souvent pointée comme « en retard » sur une modernité que rien ne pourrait arrêter. Certains pays ont fait disparaître des actes juridiques les termes de père et de mère au profit de « *partner* » (Californie) ou de « parent » (Canada, Espagne), sans limitation du nombre de personnes pouvant ainsi être à cette place. Le mariage des couples de même sexe est légalisé dans certains pays ou dans certains États des États-Unis et, là encore, la modernité est mise en avant devant un modèle jugé dépassé, voire raillé comme famille type « papa, maman, la bonne et moi ».

Ce que l'on peut appeler une sorte de révolution des bases anthropologiques de la filiation serait à venir, en attente d'organismes sociaux capables de donner une place à chacun. Là où existait avant une logique religieuse, puis séculière largement inspirée par le droit romain, nous observons l'affrontement de plusieurs logiques auxquelles incomberaient la recherche des valeurs éthiques, les limites imposées à la sexualité et à la reproduction. Faut-il favoriser une logique biologique avec le risque d'attribuer à la science une valeur de vérité quant à la filiation, comme cela est de plus en plus fait avec des tests ADN à la portée du premier internaute venu ? Ou bien donner la priorité à une certaine logique sociologique qui validerait toute demande individuelle au nom du fait observé et de l'importance de ne pas laisser les enfants sans une situation légale stable¹?

La gestion de la filiation propre à une évolution sociobiologique des lois va-t-elle à l'encontre des principes jusque-là mis en vigueur concernant la construction de la pensée filiative ?

La psychanalyse, sans qu'elle ait d'indication précise à donner, peut-elle éclairer les enjeux, et contribuer à ce que les questions soient abordées sur le fond, et non sur la forme qui s'en tient au seul aspect du progrès et de la nouveauté ? Le psychanalyste ne peut être insensible aux enjeux politiques puisqu'il en voit les effets dans sa clinique de l'adulte, de l'enfant et dans tout le champ de la filiation adoptive et procréatique qui sont des exemples paradigmatiques de changements de certaines coordonnées de la famille nucléaire. Chaque moment de la conception de l'enfant, voire chaque acteur, peut être isolé en sa fonction indépendamment des autres : dissociation de la procréation (en laboratoire) et du rapport sexuel engendrant l'enfant (couple soit infertile, soit non requis chez une femme seule, mère porteuse), voire dissociation sur le plan temporel (congélation des embryons, du sperme, des ovo-

1. *Éloge du secret*, Fayard, 2011.

cytes). Ce qui était vécu comme un tout hier peut être atomisé aujourd'hui : désir, intimité, homme, femme, couple, acte sexuel, utérus, fécondation, rencontre des gamètes, embryon, enfant, requestionnant la construction de la famille et de la filiation.

Que faut-il privilégier ? La valeur biologique de la filiation d'où découle une conception « sanguine » de celle-ci, qui seule serait la vraie famille de l'enfant ? Cette conception parle de « parents biologiques », de mère ovocytaire, de père spermatique, comme porteurs des origines de l'enfant et considère ce lien comme suffisant pour être parent. Considérons l'histoire suivante : un bébé est conçu en Inde par une femme qui porte un embryon conçu à partir d'un homme porteur du « projet parental », envoyé directement dans ce pays par cet homme qui viendra chercher l'enfant en se déplaçant seulement pour le récupérer après l'accouchement. Les contrats et les transactions financières scellent ce projet. La loi du pays du demandeur autorise les reconnaissances d'enfant via les mères porteuses, même avec un sperme différent, les médecins inséminent la femme, l'accouchement est imminent. Au dernier moment, l'homme ne vient pas chercher l'enfant ayant renoncé à son « projet parental ». À qui est cet enfant ?

Alors jusqu'où aller dans cette fission de la famille nucléaire sans atteindre le noyau identitaire du sujet, de l'enfant, c'est-à-dire ce qui lui permet d'être « enfanté » comme sujet dans une société qui lui préexiste ?

Jusqu'où peut-on modifier la logique juridique précédant la venue au monde de l'enfant ? Parler de logique juridique sous-entend que les lois ont une valeur structurante pour l'individu, comme confrontation à la limite, aux interdits, à des lois qui le dépassent comme tel. Cela rejoint les questions d'actualité où précisément des demandes sont faites pour changer les lois. Ce qui, sur un plan plus général, nous confronte avec le fondement du pourquoi des lois, qui tarade l'humanité. Nous sommes en Occident, dans l'orbite institutionnelle de la civilisation du droit civil unie au christianisme. Cela signifie que le mode d'accès au pourquoi des lois, c'est-à-dire l'interrogation sur le fondement de la Raison et du savoir, s'organise selon un certain type d'interprétation, selon une mise en scène particulière, de la logique qui n'est ni biologique ni sociale, mais psychique dans son versant structurant. Cette logique préside à la vie et à la reproduction de l'animal parlant comme tel ; c'est la logique de la construction de l'homme en tant qu'animal parlant/animal politique, pour reprendre la définition aristotélicienne.

Nous soulignons le risque de réduire la parenté à une fonction sociale, qui déboucherait sur le discours rebattu de la « défaillance de la fonction paternelle ». Nous pensons plus que cette réduction masque un effacement social des repères symboliques. Plus que la crise de l'autorité parentale, la disparition des repères, on devrait aborder la problématique de la « déqualification » parentale, comme originaire, causale de la disqualification de la mère et du père, voire de leur effacement.

Cela ne serait pas sans conséquence sur l'enfant en construction, en particulier par sa non-rencontre avec l'« œdipe parental », c'est-à-dire de deux adultes en position



Destins de l'adoption
Fayard – 21,80 €

en fils ou fille de l'un et de l'autre sexe, pour reprendre l'expression romaine. La filiation psychique est bien une filiation qui doit se construire chaque jour car elle ne va pas de soi, l'édifice juridique sur lequel elle repose n'est pas qu'un simple assemblage administratif contractuel, mais une structure capable de donner corps et sens à la constitution du sujet humain. ●

asymétrique face à lui : l'un dont il est né ou aurait pu naître, l'autre du même sexe ou du sexe opposé à lui. Cette confrontation à la double différence masculine et féminine nous semble être un « droit aux différences » essentiel chez l'enfant en construction.

Les enfants adoptés nous montrent bien la valeur efficace du montage œdipien dans la filiation, où, même venant d'un ailleurs biologique et social, ils construisent une fiction psychique bien réelle pour eux : « Je sais que je ne viens pas d'eux, mais j'aurais pu, et pour moi je viens de cette rencontre, de ce désir. » L'enfant sait venir de cet engendrement filiatif qui donne un sens à l'être qu'il est dans le cadre d'une fiction qui le renvoie à une scène originaire fantasmée, construite avec ses parents adoptifs dont il est le fruit. Ni totalement biologique ni entièrement social, l'être se construit grâce aux données culturelles élaborées par le *socius*, qui permettent la transformation d'un être de chair

Familles, je vous aime !

Débat entre **Caroline Mécary**
et **Anne-Marie Le Pourhiet**

C'est ce qu'on a envie de répondre à la fameuse exclamation de André Gide. Mais ce n'est pas si simple ! D'abord, parce qu'il y a plusieurs types de famille. Ensuite, parce que les désaccords affleurant dans le dialogue ci-après traduisent des situations conflictuelles dans la société. Description ici vaut réflexion là...

France Forum. – À l'époque des réseaux sociaux, des tribus, des communautés de toutes sortes, où en est la famille ?

Caroline Mécary. – Dans l'imaginaire collectif, la famille regroupe un foyer composé d'un père, d'une mère et d'enfants. C'est-à-dire un idéal hérité du XIX^e siècle qui, aujourd'hui, ne correspond pas à la réalité de ce que peuvent vivre beaucoup de gens.

Depuis le début des années 1960, les évolutions sociologiques montrent qu'il n'y a plus une famille, mais des familles. On observe des configurations très variées. Il existe ainsi un nombre très important de familles monoparentales – plus d'un million et demi – où, à 80 %, le « chef de famille » est une femme. La facilitation des divorces a entraîné une augmentation de la rupture des couples et donc une recombinaison des familles. La manière de composer la cellule familiale se modifie aussi : l'adoption et tout ce qui relève des procréations médicalement assistées sont en forte progression. Depuis le milieu des années 1990, en France, on voit aussi apparaître des familles homoparentales qui parviennent à avoir des enfants, sans que ce soit le fruit d'une relation hétérosexuelle antérieure.

Anne-Marie Le Pourhiet. – Prenons l'exemple très évocateur de la famille de notre ancien président de la République : il a été marié trois fois et a eu des enfants – dont récemment un bébé – avec trois femmes différentes. C'est assez symptomatique de l'époque. On peut dire « famille recomposée », on peut aussi dire « famille décomposée ». En tout cas, le mot « famille », au singulier dans son modèle type, se raréfie, c'est certain. Et le droit a parfois accompagné, parfois précédé, parfois accéléré un certain nombre d'évolutions.

C. M. – La famille n'est plus ce qu'elle était au XIX^e siècle, mais reste toujours une réalité sociologique très vivante. Pour 95 % de nos concitoyens, le mot a du sens. Au fond, qu'est-ce qui fait famille ? Ce n'est plus tant l'existence du couple, c'est la présence des enfants. C'est un désir qui est extrêmement vivace. Il est tellement vivace que même les homosexuels ne censurent plus leur désir d'enfant.

F. F. – *Vous voyez donc les choses de manière positive dans cette évolution de « la famille » vers « les familles » ?*

A.-M. L. P. – Non, tout n'est certainement pas positif. La famille monoparentale – je trouve d'ailleurs le terme un peu bizarre –, je ne vais pas vous dire que je trouve ça bien. J'ai vécu aux Antilles et je sais ce que c'est que le père oblitéré, c'est-à-dire l'inexistence psychique du père. Ce n'est pas très bon parce que le père incarne l'image de la discipline, de la loi. Cela provoque des structures psychiques fragiles. Je ne pense pas que, dans nos banlieues, où se multiplient les familles monoparentales, avec des mères incapables de tenir tête à de grands gaillards, cette absence de l'autorité paternelle et de l'image paternelle soit bonne. Je suis même certaine que ce n'est pas révélateur d'une bonne santé sociologique. Je suis persuadée que nous paierons et que nous payons même déjà très cher la facture sociale et économique de certaines de ces évolutions.

F. F. – *Selon vous, quelles sont les questions familiales les plus importantes qui se posent aux Français aujourd'hui ?*

A.-M. L. P. – D'abord, la question de l'homoparentalité ; ensuite, la question des formes de divorce. Faut-il supprimer la procédure de divorce judiciaire ? Comment divorcer toujours plus facilement ? Il y a toujours cette volonté affichée de divorcer sans contentieux. En réalité, on a constaté que, lorsqu'il n'y a pas de conflit au moment du divorce, le conflit arrive plus tard. Parce qu'à un moment il faut qu'il se produise. Donc tant mieux si on ne divorce pas trop facilement. Il y a aussi la question des mères porteuses.

Enfin, dernier sujet important à traiter, la question de l'adoption internationale et de sa facilitation qui soulève aussi des problèmes éthiques considérables.

C. M. – La première question qui se pose à la société française, c'est l'accès au mariage des trois millions et demi d'homosexuels qui vivent en France. Ils sont interdits de mariage alors qu'en Europe dix pays ont déjà permis le mariage civil à tous les couples, quelle que soit leur orientation sexuelle. Cette question est importante à la fois en termes d'égalité des droits et des devoirs et aussi en termes de symbole.

Quand on se réfère à l'histoire, on se rend compte que les personnes interdites de mariage, sous l'ancien régime, c'étaient les protestants, les serfs qui étaient considérés comme infé-

rieurs, puis les indigènes au XIX^e siècle. Cela renvoie toujours à une notion d'infériorité. C'est donc important, en termes d'égalité, d'ouvrir le mariage civil à tous les couples.

À côté de cette question-là, il y a la question de la reconnaissance des familles homoparentales. C'est une question très aiguë parce qu'elle est souvent mal posée et mal présentée. Elle est présentée du point de vue du couple homosexuel alors qu'en réalité il faut la regarder et l'envisager sous l'angle de l'enfant. Comment cela se passe-t-il concrètement quand un couple homosexuel veut un enfant ? Prenons l'exemple d'un couple de femmes. Elles ne peuvent pas le concevoir ensemble, bien évidemment. Elles vont alors se tourner vers la procréation médicalement assistée. Elles vont se rendre en Belgique, en Espagne, aux Pays-Bas et l'une d'entre elles va tomber enceinte. Elle va accoucher et, du fait de son accouchement, de la déclaration de naissance, elle devient juridiquement la mère. Cet enfant, qui a été voulu dans un projet parental à deux, sur le plan juridique, n'a qu'un seul parent. Il est donc moins bien protégé qu'un enfant qui est issu d'un couple hétérosexuel. L'enfant d'un couple hétérosexuel, lui, va pouvoir recevoir le nom de chacun de ses parents, il va recevoir le patrimoine de chacun de ses parents ; l'autorité parentale va être exercée par les deux parents.

Il existe plusieurs solutions qui, si elles étaient adoptées, permettraient à cet enfant de bénéficier d'une protection juridique équivalente à celle d'un enfant élevé par un couple hétérosexuel. Il y a la voie de l'ouverture du mariage, qui permet à celui qui n'est pas le parent biologique d'adopter l'enfant du conjoint. Si l'on ne veut pas se marier, il y aurait la voie de l'adoption simple. Ce sont des solutions techniques qui permettraient à cet enfant d'avoir une égalité de traitement.

Des questions reviennent aussi de manière récurrente sur le divorce, c'est tout à fait exact. Doit-on supprimer le divorce pour faute ? Les différentes modifications intervenues ces dernières années en matière de droit de la famille, et notamment en droit du divorce, montrent que tout est fait pour que la faute ne soit plus un élément prégnant dans la procédure.

Il y a d'autres questions importantes : l'adoption et ses contraintes, les procréations médicalement assistées, le recours à la gestation pour autrui (GPA).

A.-M. L. P. – Vous dites que le mariage était refusé aux serfs, etc., mais aujourd'hui le mariage, en France, n'est refusé à personne. Tout homme et toute femme français a le droit de se marier, mais avec une personne du sexe opposé parce que c'est la définition même du mariage.

C. M. – Je ne suis pas d'accord. Par exemple, la Cour suprême du Canada a considéré qu'à partir du moment où la Charte des droits fondamentaux pose un principe d'égalité de traitement, le fait de définir le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme constitue une inégalité de traitement qui est non conforme à la Constitution canadienne. Et puis dix États européens n'ont pas cette définition

du mariage limité à l'union d'un homme et d'une femme, puisqu'ils ont ouvert le mariage aux couples de personnes de même sexe.

F. F. – *Ces questions qui viennent d'être abordées, se posent-elles dans des termes assez proches dans les autres pays européens et à l'échelle internationale ?*

A.-M. L. P. – Il y a deux organisations européennes, la Cour européenne des droits de l'homme (Conseil de l'Europe) et la Cour de justice de Luxembourg (l'Union européenne) et deux chartes : la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte européenne des droits fondamentaux, entrée en vigueur en 2009, avec le traité de Lisbonne.

La question du mariage n'est pas traitée de manière identique dans les deux textes. Il y a une différence de rédaction. Dans la Convention européenne des droits de l'homme, il est dit, à l'article 12, qu'à partir de l'âge nubile l'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille selon les lois nationales. Sur ce fondement, la Cour a toujours considéré qu'elle n'oblige pas les législations nationales à ne considérer que le mariage entre homme et femme, mais elle estime que, compte tenu de l'absence de consensus entre les États du Conseil de l'Europe sur la question, ils sont libres de faire ce qu'ils veulent et ont une large marge d'appréciation sur cette question. C'est une question sensible qui ne pourra jamais faire l'unanimité.

En revanche, lors de l'élaboration de la Charte européenne des droits fondamentaux, on a constaté qu'il y avait un changement, alors qu'en principe la Charte des droits fondamentaux est un copier-coller de la Convention européenne. On a remarqué que l'article 9 de la Charte des droits fondamentaux était rédigé de manière relativement différente puisqu'il dit que le droit de se marier et de fonder une famille est garanti selon le droit national qui en régit l'exercice. On a expulsé l'homme et la femme du texte. Selon moi, c'est un non-sens. On a fait en sorte de préparer une ouverture du mariage aux individus du même sexe.

C. M. – Le fait que l'article 9 de la Charte des droits fondamentaux ne soit pas la copie de l'article 12 de la Convention des droits de l'homme est tout à fait logique. Lorsque cette Charte a été élaborée, un certain nombre d'États avaient déjà ouvert le mariage à tous les couples, notamment les Pays-Bas, l'Espagne et la Belgique. Il fallait donc tenir compte de cette réalité pour ne pas être dans le déni. Cette nouvelle définition permet d'appréhender toutes les situations maritales sans en exclure aucune.

F. F. – *Du point de vue des opinions publiques, vous avez le sentiment qu'on ne peut pas parler, en termes de famille, d'opinion publique européenne ?*

C. M. – Les gens se sentent, me semble-t-il, avant tout français, britannique, norvégien, avant de se sentir européen. L'Europe leur paraît très loin...

A.-M. L. P. – Je suis étonnée par la conception de la famille italienne qui reste forte encore par rapport à la nôtre. Les réflexes culturels ne sont véritablement pas les mêmes. La décision de la Cour européenne des droits de l’homme concernant la présence de crucifix dans les écoles italiennes a suscité un vrai tollé en Italie, alors qu’en France, très attachés que nous sommes à la laïcité, nous trouvons cela normal. On est donc loin du compte en matière d’opinion culturelle européenne et c’est tant mieux. Pourquoi célébrer la diversité à l’intérieur de la France et vouloir imposer l’uniformité en Europe ? Il est dit dans le traité de Lisbonne que « l’Union respecte l’identité nationale des États membres », cela commence évidemment par les structures et traditions culturelles et familiales.

F. F. – *Les questions qui viennent d’être abordées vous semblent-elles, du point de vue politique, médiatique, sociologique, juridique, être traitées assez équitablement ? Ou, au contraire, certains sujets sont-ils délaissés, abandonnés au profit d’autres ?*

A.-M. L. P. – J’ai plutôt le sentiment d’une overdose médiatique et surtout d’une superficialité dans le traitement des questions.

Nous vivons dans une société de self-service où chacun affirme : « J’ai envie donc j’ai droit. » La question qui se pose aujourd’hui aux juristes, dans tous les domaines, est celle de la limite. Quelle limite le droit doit-il opposer et peut-il opposer à une revendication ? Surtout lorsqu’on parle de bioéthique. Par exemple, si un jour l’on dit « oui, vous pouvez choisir le sexe de votre enfant », la prochaine fois on vous posera la question « ai-je le droit de choisir un blond aux yeux bleus ? » Chaque fois que l’on accorde un droit nouveau, chaque fois se dessine un souhait nouveau. On ne sait plus dire non à quoi que ce soit.

Si on peut marier un homme et une femme, pourquoi peut-on refuser d’unir un musulman avec trois femmes si les trois femmes sont consentantes ? Pourquoi peut-on opposer un obstacle culturel à la polygamie si on n’a pas le droit d’opposer un obstacle naturel au mariage homosexuel ? On ne sait plus à quoi on a le droit de dire non. C’est un questionnement philosophique préoccupant. Jean-Louis de Lolme, le disciple de Jean-Jacques Rousseau, disait pour décrire la toute-puissance du parlement britannique : « Le Parlement anglais peut tout faire sauf changer une femme en homme. » Or, aujourd’hui, certains militants considèrent que le Parlement doit pouvoir tout faire, y compris changer un homme en femme. Évidemment, cela nous interpelle et interpelle aussi les psychanalystes et tous les gens qui réfléchissent sur l’humanité et sur le rapport de l’homme au droit.

C. M. – Parler du traitement politique ou médiatique n’est pas très intéressant en soi, bien que cela fasse partie de la délibération du corps social. C’est vrai qu’il y a une certaine superficialité. On voit bien comment surgissent les questions quand il y a une affaire, mais ce n’est pas spécifique à la question des familles ou du droit

des familles. Quant à la classe politique, c'est vrai, et surtout en ce moment, qu'elle n'est pas forcément préoccupée de ces questions, mais elle s'inscrit dans un agenda électoraliste qui n'est pas propice à la réflexion.

Quant aux juristes (la doctrine), ils n'ont pas grand-chose à dire car ils glosent sur les textes. La doctrine ne crée pas la loi, elle la commente. En réalité, ce qui permet de créer, même si on peut ne pas en être satisfait, c'est l'ensemble des débats qui traversent une société sur un sujet donné (médias, colloques, décisions judiciaires, etc.). Prenez l'exemple la loi Veil de 1975 : c'est la délibération du corps social qui a permis le changement législatif, pas les articles de doctrine.

F. F. – *Dans les couples homosexuels, pensez-vous que le mariage et l'adoption soient liés ?*

C. M. – Oui, d'abord je pense qu'il n'y a absolument rien qui justifie que le mariage civil – et je ne parle pas du mariage religieux qui est bien la conjonction d'un homme et d'une femme qui, dans le droit canon, se rencontrent en vue de procréer – soit refusé aux couples homosexuels. Le mariage civil est laïque et républicain et l'universalité de la loi implique que tous les citoyens soient égaux devant la loi. L'égalité de traitement veut dire : à situation de fait similaire, traitement juridique similaire. La différence qui tient à l'orientation sexuelle ne peut pas justifier une différence de traitement juridique. C'est la raison pour laquelle je crois que le mariage civil doit être ouvert à tout le monde.

Le mariage est évidemment en lien avec l'adoption puisqu'à partir du moment où on ouvre le mariage, techniquement, on ouvre l'adoption. Les règles en matière d'adoption, c'est-à-dire les articles 343 et suivants du code civil, disent que l'adoption est ouverte à deux époux. L'orientation sexuelle n'est pas un élément suffisant aujourd'hui pour interdire l'accès à l'adoption. Ce n'est pas la sexualité d'un individu qui dit ses qualités de parent. La sexualité d'un individu ne dit rien de son intelligence, de son sens des responsabilités. L'hétérosexualité ne garantit pas d'être un bon parent (exemple des violences conjugales dans des familles hétérosexuelles). Et puis il y a l'exemple de nombreux pays européens. Il y a aujourd'hui dix pays en Europe qui ont ouvert le mariage civil à tous les couples. Donc c'est parfaitement concevable, pensable, comme le dit Françoise Héritier. Ces pays ne sont pas tombés dans le chaos et ils ont en plus redynamisé le mariage.

Quand on est hétérosexuel, on peut choisir le mariage, le PACS ou le concubinage. Quand on est homosexuel, on ne peut choisir que le PACS ou le concubinage. Dans le mariage, ce ne sont pas les mêmes droits et pas les mêmes devoirs. C'est plus de devoirs, mais aussi plus de droits.

Les arguments contre l'ouverture du mariage civil et de l'adoption à tous les couples le sont au nom de l'intérêt de l'enfant. Mais l'intérêt de l'enfant, c'est d'être élevé par deux personnes qui l'ont souhaité et qui se sont engagées à l'élever soit

en l'ayant adopté, soit en l'ayant conçu par procréation médicalement assistée et de faire en sorte que cet enfant soit élevé dans de bonnes conditions. D'ailleurs, aucune étude faite sur les enfants élevés par des couples de femmes ou d'hommes ne démontre que ces enfants courraient un quelconque danger. Toutes ces études, que ce soit en France, aux États-Unis ou ailleurs, montrent que ces enfants vont aussi bien que des enfants élevés dans des familles hétérosexuelles. Pour moi, les arguments opposés – qui sont en fait des opinions – prennent racine dans un inconscient collectif, certes alimenté par notre culture française, qui est aussi une culture catholique et, malgré la loi de séparation de l'Église et de l'État, elle reste assez présente.

Ne pas ouvrir le mariage, et ne pas ouvrir l'adoption, accréditée dans l'inconscient collectif que les trois millions et demi d'homosexuels qui vivent en France sont des citoyens inférieurs qui n'ont pas les mêmes droits que les autres. S'ils sont inférieurs, dans l'inconscient collectif, pour des esprits faibles, cela peut alimenter l'homophobie et autorise à les agresser, à les taper. Le fait que des jeunes qui se découvrent homosexuels – parfois dans une extrême solitude – soient exposés sept fois plus au suicide que les jeunes hétérosexuels est aussi un indicateur. Pourquoi en arrivent-ils là ? C'est aussi parce que la société leur renvoie l'image « vous ne valez pas la même chose que tout le monde ».

A.- M. L. P. – C'est un jugement de valeur et un exposé de rhétorique militante de parfaite mauvaise foi comme on en a l'habitude : s'opposer au mariage homosexuel, ce serait être homophobe, donc inciter à frapper et agresser les homosexuels, les inciter au suicide et, tant qu'à faire, vouloir les interner et leur faire porter un triangle rose ! Le militantisme communautaire ne fait jamais dans la nuance ! Les Grecs et les Romains, qui n'étaient pas homophobes, loin s'en faut, mais étaient de fins juristes, n'ont jamais eu l'idée saugrenue de prétendre marier deux individus de même sexe. Nul n'a jamais prétendu que les homosexuels étaient des personnes « inférieures » et, une fois encore, elles ont parfaitement le droit de se marier, comme tout le monde, avec une personne du sexe opposé. Mais le mariage, se définissant comme l'institutionnalisation juridique de l'accouplement d'un individu mâle et d'un individu femelle, ne peut évidemment concerner deux hommes ou deux femmes, c'est une question de fait, ce n'est pas une question de droit. Et c'est exactement pour cette même raison de fait que deux hommes ou deux femmes n'auront jamais d'enfant ensemble, ce n'est pas le droit qui les discrimine, c'est la nature qui les en empêche. Quant à l'intérêt des enfants, c'est toujours facile d'invoquer des « études » qui auraient été menées et qui démontreraient que c'est très bon pour eux d'être élevés par des homosexuels, mais c'est oublier que le respect des enfants interdit de mener des enquêtes approfondies et, surtout, qu'un enfant n'avoue jamais qu'il va mal ni qu'il souffre. Il dira toujours que ses parents sont bien et qu'il est heureux, il n'a pas le choix à vrai dire. Il n'y a qu'à observer les enfants dont les parents divorcent : ils cachent leur traumatisme et ils encaissent.

C. M. – Non, ce n'est pas un jugement de valeur. Les femmes sont les premières à avoir subi les conséquences de discriminations. Pendant des siècles, elles ont été considérées comme inférieures. Elles n'avaient pas les mêmes droits que les hommes. Et ce n'est que très récemment qu'elles ont obtenu les mêmes droits qu'eux. Et, malgré cette égalité en droit, en fait, elles demeurent moins bien traitées dans certains champs, comme les disparités de salaires.

Ma conviction profonde est que la société française est traversée, comme toutes les sociétés, par de multiples différences : le sexe (homme/femme), la couleur de la peau, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap. Et toutes ces différences font notre richesse. Mais aucune de ces différences ne peut justifier que, sur le plan juridique, il y ait un traitement juridique discriminatoire.

A.-M. L. P. – Je ne suis pas d'accord avec ce type d'argumentation car le raisonnement est faux. Tout individu a le droit de se marier avec une personne de sexe opposé car le mariage se définit comme l'institutionnalisation juridique de l'accouplement, qui est l'union de personnes de sexe opposé mâle et femelle. C'est ce que vous ont répondu le Conseil constitutionnel et la Cour européenne des droits de l'homme, mais vous persistez à voir de la discrimination juridique là où il n'y a qu'une différenciation factuelle évidente.

C. M. – Il y a dix États qui disent le contraire.

A.-M. L. P. – Parce que ces États ont décidé, sur la pression sociale, d'écrire quelque chose qui reste une absurdité dans leur droit. S'il y a un lobby qui demande demain d'écrire dans la Constitution que la terre est plate, on peut écrire que la terre est plate, mais on aura écrit une absurdité. On peut toujours dire ou écrire n'importe quoi.

Par exemple, aux Antilles, lors du carnaval, il existe une vieille tradition que l'on appelle le mariage burlesque : c'est le mariage de deux hommes dont l'un est cependant déguisé en femme. C'est la transgression sociale du carnaval. Mais le mercredi des cendres, le carnaval se termine et, après la transgression, la norme reprend ses droits.

Les psychanalystes s'interrogent quand même sur cette institutionnalisation, sur cette inscription dans le droit d'une espèce d'aberration anthropologique qui contrevient à une évidence et qui consiste à inscrire au frontispice du code civil quelque chose qui, en soi, n'a pas véritablement de sens. En tout cas, la question ne peut pas se traiter en termes de discrimination. Cela suppose une sorte de *tabula rasa* de l'entendement qui n'est pas évidente à opérer. Lorsqu'on lit Bourdieu et son ouvrage *La Domination masculine*, il réclame une subversion, une action subversive au profit du féminisme et de l'homosexualisme. Il le revendique ouvertement. C'est vrai que

la théorie du *gender* a cette fonction subversive qui consiste à mettre par terre les entendements.

Le second inconvénient de cette argumentation, c'est aussi le risque d'achever définitivement la dévalorisation du mariage dont je me demande s'il n'a déjà d'autre sens aujourd'hui que festif. Prenons l'exemple de la mode des enterrements de vie de jeune fille. On a l'impression que c'est cet enterrement qui compte : le mariage c'est pour la photo, la fête et, cinq ans plus tard, on divorce.

Il est vrai aussi que la Cour européenne des droits de l'homme ne s'est pas rendu compte, lorsqu'elle a proclamé, en 2000, dans l'arrêt Mazurek, l'égalité successorale entre l'enfant adultérin et l'enfant légitime, qu'elle torpillait, symboliquement, la fonction essentielle du mariage : la protection de l'enfant légitime. Il fallait réfléchir aux conséquences d'une telle décision au-delà de cette idée éternelle de non-discrimination qui est en train de devenir une abolition du discernement.

En 1966, l'adoption a été ouverte à des femmes célibataires qui étaient familles d'accueil afin d'adopter l'enfant qui leur était confié. Là encore, c'est une idée de non-discrimination entre les femmes mariées et les femmes célibataires. On a enlevé là aussi une fonction du mariage. Petit à petit, on a sapé systématiquement le socle du mariage et son sens de telle sorte qu'on finit par se demander à quoi il sert.

C. M. – J'ai compris que, si on ouvrait le mariage à tous les couples, c'était l'abolition du discernement. Mais je n'ai pas entendu d'arguments qui soient des arguments rationnels, objectifs, contre l'ouverture du mariage à tous les couples. J'ai plutôt l'impression que vous avez une conception du mariage extrêmement monolithique, qui doit s'ancrer dans le XII^e siècle, lorsque le mariage est devenu un sacrement et que cette conception, pour vous, n'a pas bougé.

Pour moi, le mariage est une institution vivante qui doit s'ouvrir à tous les citoyens quelle que soit leur orientation sexuelle parce que je ne pense pas que cette dernière puisse être une raison suffisante pour interdire le mariage. Sinon, on est vraiment en présence d'une discrimination.

Je souhaiterais juste ajouter qu'on articule souvent mariage et enfant dans le droit canon. En droit civil, avoir des enfants n'est pas une obligation. C'est une faculté. Sinon, les femmes âgées ne pourraient plus se marier parce qu'elles ne peuvent plus concevoir et les hommes stériles ne pourraient pas se marier parce qu'ils ne peuvent pas concevoir. C'est une faculté, pas un devoir. Ce n'est donc pas le fait d'avoir des enfants qui peut inférer que le mariage devrait rester fermé aux homosexuels. Qu'ils ne puissent pas avoir d'enfants ensemble, c'est un fait. Mais il y a des couples hétérosexuels qui ne peuvent pas avoir d'enfants. C'est aussi un fait. Je ne parle pas du droit canon, je me situe bien, parce que je suis républicaine, sur le terrain du droit civil et de la République, pas celui des religions.

F.F. – *D'un point de vue pragmatique, le fait qu'on soit dans l'espace Schengen*

ne rend-il pas désuets nos débats au sens où les personnes qui le souhaitent peuvent adopter ou se marier dans un autre pays de la même manière qu'elles peuvent y étudier ou y travailler ?

C. M. – Non, c'est une nécessité impérative de changer nos lois. Je vais donner deux exemples.

Un couple français homosexuel est parti pour le Canada il y a une quinzaine d'années, le Canada ayant ouvert l'adoption à tous les couples. Ce couple a initié le processus d'adoption. C'est un processus long qui a duré quatre ans avant qu'il n'adopte l'enfant et, ensuite, j'ai pu faire reconnaître l'adoption en France par le biais d'une procédure d'exequatur. Vous vous rendez compte ce que cela implique : s'expatrier, suivre un processus d'adoption qui peut durer quatre ans pour pouvoir adopter un enfant. Cela n'a pas de sens et tout le monde n'a pas les moyens de le faire.

Quant à la question du mariage, la plupart du temps, pour pouvoir se marier dans un pays étranger, il faut être résident du pays en question. Mais il arrive que l'on puisse se marier à l'étranger, sauf que ce mariage ne sera pas reconnu en France. Le droit français ne permettant pas ce mariage, il ne peut pas être reconnu.

Revenons à l'espace Schengen. Si vous allez vivre en Belgique ou aux Pays-Bas, que vous vous mariez là-bas, en tant que citoyen français, votre mariage ne va pas être reconnu en France. En revanche, vous êtes citoyens néerlandais, vous vous êtes mariés aux Pays-Bas, vous vous installez en France, votre mariage sera reconnu. Il y a donc une différence de traitement entre les citoyens français et les citoyens néerlandais.

Toutes ces incohérences nécessitent une mise en cohérence. C'est le rôle de la politique. Entre 1982, date de dépénalisation de toutes les pratiques homosexuelles, et 1990, il y a eu une période de silence absolu. Puis ont émergé les premières revendications d'un contrat de statut pour le couple de personnes de même sexe qui ont abouti à l'adoption du PACS en 1999. Depuis, il n'y a pas eu d'avancée législative. Il n'y a eu que des décisions rendues par des magistrats, parfois contradictoires, qui ont relancé le débat, et une prise de conscience de la part de la classe politique de la position d'arrière-garde de la France au regard de ses voisins européens. Tout cela alors même que la France d'aujourd'hui est héritière de la philosophie des lumières, de la Déclaration des droits de l'homme, etc. Il y a un écart entre la devise de la République, « Liberté, égalité, fraternité », et la manière dont elle est incarnée.

A.-M. L. P. – On connaît cette question depuis longtemps, notamment avec celle de l'avortement. Il suffit qu'un pays comme l'Espagne allonge le délai de quinze jours pour qu'on veuille s'aligner sur le délai le plus long.

Finalement, c'est le pays le plus laxiste qui finit par l'emporter parce qu'il faut s'aligner systématiquement sur celui qui est le plus généreux dans tous les domaines. C'est un concept, une façon de voir les choses qui n'est pas forcément la bonne. Si on raisonne ainsi, on est toujours condamné à faire comme le pays voisin.

On va devoir dépénaliser les drogues et l'euthanasie comme les Pays-Bas ou légaliser les mères porteuses comme les États-Unis au motif qu'il y a toujours des Français qui vont faire un tourisme illicite dans ces pays et en reviennent ensuite pour mettre nos autorités devant le fait accompli en faisant du chantage.

C'est facile de tout présenter comme l'air du temps et le progrès. Mais sommes-nous vraiment en train de progresser ? Pourquoi prétendre que c'est la France qui serait à « l'arrière-garde » ? C'est peut-être elle, au contraire, qui conserve une once de lucidité en maintenant la différence entre un couple (mâle et femelle) et une paire (deux mâles ou deux femelles) et en jugeant, comme l'a fait le Conseil constitutionnel, qu'il n'y a évidemment pas de discrimination lorsque les situations sont différentes. J'avoue que je ne comprends pas grand-chose à la différence que vous faites entre le droit canon et le droit républicain en ce qui concerne l'aptitude procréative du couple.

C. M. – Philosophiquement, il y a une question très intéressante à poser concernant les femmes et la liberté de chaque femme de disposer de son corps : en quoi l'État peut-il dicter à la femme ses droits – droit à l'avortement, droit de porter un enfant pour une autre, etc. ? Pourquoi choisit-on au nom des femmes et a-t-on une attitude paternaliste envers elles ?

A.-M. L. P. – Ce sont encore des jugements de valeur. La Cour constitutionnelle allemande juge que le fœtus n'est pas seulement un morceau du corps de la mère, mais un être humain à part entière méritant aussi une protection constitutionnelle. La loi Veil de 1975, que plus personne ne prend la peine de lire, dit exactement la même chose dans son article premier : « La loi proclame le respect de tout être humain dès le commencement de la vie. » L'État ne dicte pas son droit à la femme, il concilie simplement comme il le peut le droit de la femme et celui de l'enfant à naître. Et c'est aussi son rôle d'interdire l'esclavage que constitue le système des mères porteuses.

C. M. – Non, ce sont des questions philosophiques. ●

Propos recueillis par Françoise Colin-Bertin et Marc Foucault

AU FIL DE LA LECTURE...

Je haïssais les foyers, les familles, tous lieux où l'homme pense trouver un repos.

Les Nourritures terrestres, André Gide

La famille et le fisc

par Jacques Bichot

*Le fisc doit partir d'une bonne définition du revenu avant d'imposer celui-ci.
Il ne paraît pas l'avoir fait, ne sachant pas prendre en compte le rôle économique
et social de la famille.*

Le rôle économique de la famille est assez peu et mal compris dans nos sociétés contemporaines. Ainsi le travail domestique n'est-il pas pris en compte dans le calcul du PIB, alors que l'évaluation a minima réalisée par l'INSEE, dans le cas français, aboutit à 17,5 % du PIB « officiel », autant que la valeur ajoutée de l'industrie¹. Quand un fonctionnaire des impôts traite une déclaration sur le revenu, son travail est comptabilisé comme valeur ajoutée et entre de ce fait dans le calcul du PIB ; en revanche, quand un père ou une mère de famille établit ladite déclaration, leur travail passe aux oubliettes de la comptabilité nationale.

Cette incompréhension se décline dans différents domaines. Ceux de la fiscalité directe et de la Sécurité sociale en font partie. Le présent article se concentre sur le premier de ces deux champs. La formule du quotient familial qui régit en France l'impôt sur le revenu est qualifiée par beaucoup d'auteurs d'avantage fiscal : c'est une illusion d'optique que nous essayerons une fois de plus de dissiper.

Le quotient familial : un principe en béton

La famille est un groupe social qui, entre autres caractéristiques, met en commun les revenus de ses membres. La loi française reconnaît ce fait de deux manières : en faisant de la communauté réduite aux acquêts la règle qui s'applique « par défaut » aux couples mariés dès lors qu'ils n'ont pas choisi un autre régime matrimonial ; et en reconnaissant la famille comme interlocuteur du fisc, sous l'appellation « foyer fiscal ». Ces deux dispositions sont parfaitement cohérentes : si le revenu est commun, il est normal que l'imposition soit commune.

1. Delphine Roy, « La contribution du travail domestique au bien-être matériel des ménages », INSEE, Documents de travail de la direction des statistiques démographiques et sociales n° F1104, mars 2011. En retenant l'ensemble des tâches domestiques, valorisées au SMIC brut, cet auteur arrive à 35,7 % du PIB. Chadeau et Fouquet, en 1981, avaient obtenu, par une méthode différente, une borne supérieure plus élevée : deux tiers du PIB. L'importance de la fourchette n'est pas étonnante, s'agissant de l'évaluation monétaire d'activités qui ne font pas l'objet de transactions monétaires. La monnaie ne fournit d'ailleurs pas « la » mesure de la valeur, mais « une » mesure de la valeur, parmi bien d'autres mesures envisageables. Qui oserait prétendre que le prix atteint par un tableau lors d'une vente aux enchères est la seule définition de sa valeur ?

D'un point de vue politique, dans un pays où coexistent l'individualisme et l'importance de l'État central, la notion de foyer fiscal correspond à celle de corps intermédiaire indispensable pour sortir d'une situation inconfortable de grand écart entre le tout petit « moi » et l'immense « nous tous ». La famille est le plus petit, le plus élémentaire des corps intermédiaires. Sa reconnaissance par le législateur est comparable à celle de l'entreprise et des différentes collectivités territoriales. La famille n'est pas seulement l'ensemble de ses membres, pas plus que l'entreprise ne se résume à être une collection de travailleurs ou d'actionnaires : elle constitue un ensemble structuré, dont les éléments jouent des rôles différents et complémentaires, un peu comme les atomes d'une même molécule.

Certains individualistes nient que l'entreprise soit une institution, un corps intermédiaire. C'est ce qui les amène à revendiquer la suppression de l'impôt sur les sociétés : seuls devraient être imposés, selon eux, les actionnaires, l'entreprise n'étant à leurs yeux qu'une sorte d'ectoplasme. Mais la réalité, tant économique que sociologique, n'est pas la copie conforme de leur idéologie : l'entreprise est plus que la réunion de ses actionnaires et de ses salariés ; elle vit, se transforme et renouvelle sa composition (personnel et actionnariat) en restant néanmoins dotée d'une identité raisonnablement stable. Sa forme juridique elle-même peut évoluer sans que l'entreprise devienne radicalement autre, comme un enfant reste la même personne en devenant adulte, puis vieillard. Il est donc logique que l'État reconnaisse ce corps intermédiaire au plan fiscal comme, par exemple, au plan du droit social.

Les liens qui unissent les membres d'une même famille n'étant pas moins forts que ceux qui lient les partenaires d'une entreprise, l'imposition familiale a les mêmes raisons d'être que l'imposition des sociétés : ce qui a été mis en commun ou produit en commun par les citoyens, pourquoi l'État se mêlerait-il de le diviser pour le taxer morceau par morceau ? L'individualisme fiscal n'est pas un principe qui doit être imposé aux citoyens par la force des baïonnettes. La possibilité de constituer des « associations politiques » est importante pour « la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme », à savoir « la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression¹ ». Ne nous disputons pas pour savoir si la famille est ou non une « association politique » au sens que l'Assemblée constituante donnait à cette expression : il suffit de constater à quel point cette « cellule de base de la société » joue un rôle essentiel au service de la liberté, de la propriété, de la sûreté et de la résistance à l'oppression, y compris lorsqu'un régime connaît une dérive totalitaire.

Ce corps intermédiaire, comment l'État doit-il en imposer le revenu ? Conformément à la formule « à niveau de vie égal, taux d'imposition égal ». Cette formule est suffisamment lumineuse pour se passer de commentaire justificatif. Notons cependant qu'elle traduit en langage contemporain le principe d'une contribution « également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés » qui

1. Article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

est posé par l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. C'est d'ailleurs au nom de cet article que le Conseil constitutionnel censure les dispositions fiscales conduisant à imposer inégalement des foyers fiscaux dont le niveau de vie est le même.

Se pose alors une question délicate : comment définir et mesurer le niveau de vie ? Les statisticiens ont une réponse : ils retiennent généralement le revenu par « unité de consommation ». Il s'agit d'une mesure, non d'une définition : celle-ci, implicitement ou explicitement, intervient au moment de calculer l'échelle des unités de consommation. À défaut de pouvoir entrer ici dans un débat intéressant mais technique, délicat et long, signalons seulement que la définition uniquement monétaire du revenu pose problème : le travail domestique, la propriété du logement, la couverture du risque maladie, génèrent ou constituent des revenus non monétaires assez importants.

Supposons donc pour simplifier que l'on puisse associer à chaque configuration familiale F ayant un revenu disponible R un coefficient $c(F)$ tel que $R/c(F)$ soit le revenu d'un adulte vivant seul A dont le niveau de vie est égal à celui de la famille F : le principe du quotient familial consiste à imposer le foyer fiscal F au même taux T que l'adulte isolé A . Concrètement, cela veut dire que la famille paye un impôt sur le revenu égal à TxR , tandis que l'adulte isolé A , lui, paye $TxR/c(F)$. Ceux qui disent que le quotient familial répond à la formule « à niveau de vie égal, impôt égal » commettent donc une bévue, ou une erreur liée à l'imprécision dans l'expression qui est une des plaies de notre époque.

Les modalités d'application du principe du quotient familial sont révisables

Le législateur a défini son propre système de coefficients $c(F)$: les parts de quotient familial. Pour un adulte isolé, $c(F)$ vaut 1 ; pour un couple, $c(F)$ vaut 2 ; et chaque enfant ajoute à 2 (ou à 1, en cas de famille monoparentale) 0,5 s'il est de rang 1 ou 2, et 1 s'il est de rang 3 ou plus. Une famille composée de deux parents et deux enfants a donc 3 parts de quotient familial, et une autre formée de deux parents et quatre enfants dispose de 5 parts.

Ce faisant, le législateur n'a pas respecté les usages des statisticiens. Ceux-ci ont d'abord utilisé l'échelle d'Oxford¹ qui attribuait 1 UC (unité de consommation) au premier adulte, 0,7 UC aux adultes ou adolescents s'ajoutant à lui, et 0,5 UC aux enfants. Par la suite s'est généralisé l'emploi d'une échelle dite de l'OCDE, pour laquelle l'adulte ou l'adolescent supplémentaire compte pour 0,5 UC, et l'enfant pour 0,3 UC. Un couple sans enfants à charge (expression consacrée, bien que maladroite) a donc 2 parts de quotient familial au lieu de 1,7 UC selon l'échelle d'Oxford ou 1,5 UC selon l'échelle OCDE. Pour une famille nombreuse, disons par exemple deux parents, deux adolescents et deux enfants, les 5 parts de quotient familial se comparent à 4,1 UC Oxford et 3,1 UC OCDE. Les échelles des statisticiens ont beau ne pas être infaillibles, il est probable que les coefficients adoptés pour le quo-

1. Article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

tient familial sont un peu trop élevés en ce qui concerne le second adulte et les enfants de rang trois et plus.

On conçoit que le législateur ait voulu attribuer au couple un coefficient 2, car s'il avait choisi 1,7 ou 1,5, beaucoup de couples auraient, pour raison fiscale, évité de se marier. En revanche, son choix pour les enfants de rang 3 et plus relève d'une volonté de privilégier fiscalement les familles nombreuses, qui défigure le principe de simple équité qui est celui du quotient familial. Je me souviens d'une discussion avec le ministre de la Famille, Monique Pelletier, à l'époque où le passage de 0,5 à 1 part a été effectué pour le troisième enfant. Je plaçais pour ôter cette disposition du projet de loi, et la remplacer par une augmentation des allocations familiales, calibrée de façon à coûter globalement ni plus ni moins cher. Le ministre m'opposa le goût du Parlement pour les dépenses fiscales, et sa réticence à augmenter les dépenses en cash. Sans doute avait-elle tactiquement raison, car le projet de loi fut voté à une écrasante majorité. Mais certains succès tactiques ne sont-ils pas des erreurs stratégiques ?

En introduisant un soupçon de « niche fiscale » dans un dispositif qui, dans son principe, a pour seule vocation l'égalité des foyers fiscaux devant l'impôt, on l'expose à une contestation partiellement justifiée, si bien que le risque est grand de voir un jour le bébé jeté avec l'eau du bain. Il ne serait donc pas malvenu de purifier le dispositif des enflures qui lui ont été ajoutées, d'en faire l'application la plus exacte possible du principe « à niveau de vie égal, taux d'imposition égal ».

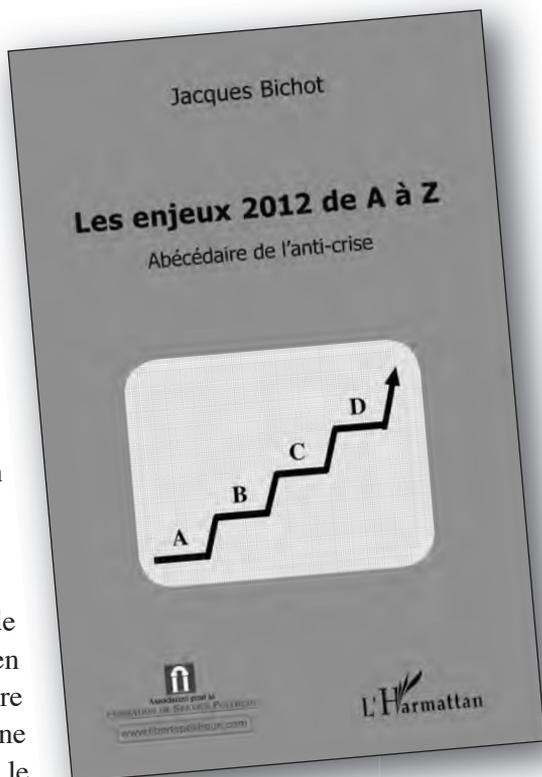
Dans ce but, il serait bon de passer commande aux économistes, sociologues, démographes et statisticiens concernant les échelles à utiliser. La division du revenu par un nombre d'unités de consommation dépendant uniquement de la composition du foyer fiscal est une formule qui a l'avantage de la simplicité, mais l'inconvénient de ne pas refléter toujours correctement la réalité. Le législateur en a d'ailleurs peut-être eut l'intuition quand il a « plafonné » le quotient familial : pour de très hauts revenus, les échelles mesurent mal le niveau de vie. En effet, le revenu est utilisé en partie pour la consommation et en partie pour l'investissement, cette seconde part allant généralement croissant avec le revenu. Or, le niveau de vie de la famille n'est pas concerné par le gain de sommes destinées, par exemple, à augmenter le capital social d'une société ou à en acquérir une plus grande part. Il n'est donc pas évident que l'on doive appliquer les mêmes coefficients pour des revenus s'élevant à des centaines de milliers d'euros par UC que ceux qui sont justifiés pour des milliers ou dizaines de milliers d'euros.

La méthode de plafonnement actuel est inconvenante, car elle consiste à calculer l'impôt que payeraient les parents s'ils n'avaient pas d'enfants à charge, et à considérer comme une « réduction d'impôt » la différence entre cette somme et celle résultant du système du quotient : si cette différence dépasse un certain montant (« plafond de la réduction d'impôt »), l'impôt est celui que paierait un couple sans enfants, diminué dudit montant. Le législateur a donc introduit un méli-mélo entre le

principe du quotient familial et sa réfutation – ou du moins la réfutation de son application à la famille entière, le principe du quotient « conjugal » étant, lui, curieusement épargné¹. Bref, faute de perception claire des principes fiscaux, notre impôt sur le revenu est devenu un exemple de confusion mentale. Il en sortira le jour où la loi, appuyée sur les calculs des statisticiens, définira un quotient familial en adéquation aussi bonne que possible avec une estimation correcte du niveau de vie familial sans tomber dans un excès de complexité.

Il reste du pain sur la planche

La confusion conceptuelle que l'on vient de constater en matière fiscale a probablement un lien avec celle dont traitera un prochain article en matière de protection sociale. Peut-être les deux ont-elles une cause commune, peut-être aussi l'antériorité et le degré très supérieur de la mauvaise prise en compte de la famille par les organisateurs de la protection sociale en font-ils une des causes de la dérive des idées fiscales : quoi qu'il en soit, l'incompréhension du rôle de la famille au sein de la société et de l'économie, qui conduit à contester le principe même du quotient familial et à l'écorner dans la pratique, a des conséquences encore bien plus graves sur le fonctionnement de la Sécurité sociale, car l'organisation des retraites et de l'assurance maladie édictée par le législateur est aux antipodes du rôle réellement tenu par la famille, tel que nous le révèle l'analyse économique. Il reste du pain sur la planche : le dossier de cette incompréhension a été tout juste entrouvert par ce qui précède. ●



**Les enjeux 2012 de A à Z.
Abécédaire de l'anti-crise
L'Harmattan/Association pour la Fondation
de service politique – 27,50 €**

AU FIL DE LA LECTURE...

L'État s'il est bien gouverné doit donner dans toutes les familles des règles communes et pourvoir d'une manière uniforme à l'autorité du père, à l'obéissance des serviteurs et à l'éducation des enfants.

Discours sur l'économie politique, Jean-Jacques Rousseau

1. L'idéologie sous-jacente n'est donc pas l'individualisme, mais plutôt ce que l'on pourrait désigner par le néologisme « adultisme » : au sein de la cellule familiale, seuls les parents sont pris réellement en considération. Les enfants constituent pour les adultes une occasion de dépense qui a l'heur de plaire aux pouvoirs publics, et bénéficie à ce titre d'encouragements fiscaux, mais le corps intermédiaire réellement reconnu par l'État n'est pas la famille, c'est le couple. Cette conception est en porte-à-faux par rapport à celle de foyer fiscal.

La bonne nouvelle de la famille

par Jean-Charles Descubes

L'archevêque de Rouen rappelle avec force et clarté la doctrine catholique, tout en concédant que la famille reste un grand mystère.

L'Église est attachée à la famille : en Jésus de Nazareth, Dieu est né et a vécu dans une famille humaine. Mais avant d'être morale, sa conception de la famille est théologique. Elle se fonde sur l'enseignement des Écritures reçu dans sa tradition. Pour elle, la Bible, Parole de Dieu et parole sur Dieu, est indissociablement aussi une parole sur l'homme.

Dès la première page du livre de la Genèse à laquelle Jésus se réfère explicitement¹, il nous est dit que « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa ; homme et femme il les créa² ». Ève est semblable à Adam, pour former avec lui une seule chair dans la richesse et le respect de leur altérité.

Affirmer que l'homme est image de Dieu, c'est exprimer sa nature profonde, mais c'est dire aussi sa capacité à donner à voir quelque chose de Dieu.

Pour les chrétiens, Dieu est une communion de personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, ce que la tradition nomme la Trinité. Dans son mystère, dans ce qu'il est, Dieu est relation, un être fondamentalement social.

Il est donc légitime d'affirmer qu'un homme et une femme donnent quelque chose à voir du mystère de Dieu quand, dans le dynamisme de leur amour et la décision de leur liberté, ils instaurent une communauté de vie. « La famille est une communion de personnes, trace et image de la communion du Père, du Fils et du Saint-Esprit », lit-on dans le Catéchisme de l'Église catholique³.

La famille est un grand mystère. L'amour qui unit ses membres dans la prière, le témoignage et le service, fait que la tradition parlera à son sujet d'Église domestique, d'Église à la maison.

Avant de se dire, la famille se vit. Ce sont les gestes simples et les actions de chaque jour qui lui donnent sens. Par eux s'exprime et se construit l'amour qui fait de chaque homme et de chaque femme une fidèle image de Dieu et des familles une présence réelle du Dieu Trinité au cœur de l'humanité.

1. Évangile selon saint Marc 10, 6-7.

2. Genèse 1, 27.

3. Catéchisme de l'Église catholique, 1992, n° 2205.

Le projet de Dieu pour chaque homme et chaque femme comme pour l'ensemble de l'humanité est un projet de bonheur (ce que traditionnellement l'Église nomme le salut) : Dieu invite chaque homme, vivant ou mort, à être un sujet debout devant sa face, à accepter en toute liberté l'alliance, la vie commune qu'il lui offre. L'amour humain est toujours possible en raison de l'amour de Dieu pour l'humanité.

La famille cependant n'appartient pas à l'Église : elle est un bien de l'humanité. Il est donc normal qu'aujourd'hui comme à chaque époque de mutation culturelle et sociale, la manière de vivre la famille se modifie. Mais si elle présente aujourd'hui de multiples visages, elle demeure identique dans son intention pour ceux et celles qui la forment.

Aussi les chrétiens estiment que ce qu'ils croient est une bonne nouvelle pour l'humanité. C'est la raison pour laquelle ils lui proposent leur conception de la famille comme un chemin de bonheur, un trésor à dévoiler. Cimentée par l'amour, la famille est un espace d'humanisation, d'éducation, d'apprentissage de la solidarité et de prise de conscience de son identité personnelle.

La famille est importante pour chaque personne

C'est dans ce berceau de la vie et de l'amour qu'une personne naît et grandit. Le don réciproque de l'homme et de la femme unis dans le mariage crée un milieu dans lequel un enfant se construit par la découverte de sa filiation physique et symbolique, développe ses potentialités, épanouit ses capacités, devient conscient de sa dignité et se prépare à affronter son destin unique et irremplaçable.

Dans le climat d'affection mutuelle qui lie habituellement les membres d'une famille, les personnes sont, dans leur intégralité, reconnues et responsabilisées. On y apprend ce que signifie être aimé et aimer et, par conséquent, ce que veut dire concrètement être une personne et vivre, non comme des étrangers jaloux les uns des autres, mais comme des partenaires capables de coopérer pour un même bien.

La famille est en effet créatrice de liens multiples : conjugalité, parenté/parentalité, fraternité, inter-génération. Soumis à des tensions, ils ne se vivent pas sans conflits, voire sans violence. Ils sont cependant essentiels car ils donnent toute leur place à la gratuité, à la solidarité, à la joie, à la beauté permettant un apprentissage de l'autorité où se conjuguent l'obéissance et la liberté.

La famille importante pour toute société

Puisqu'elle naît de l'intime communion de vie et d'amour conjugal fondée sur le mariage entre un homme et une femme, la famille possède une dimension sociale spécifique et originelle en tant que premier lieu des relations interpersonnelles¹.

Ainsi la famille, communauté naturelle au sein de laquelle s'expérimente la socialité humaine, contribue au bien de la société. On peut affirmer que, communauté de

1. Concile Vatican II, Constitution *L'Église dans le monde de ce temps*, 1965, n° 47-52.

personnes unies par et dans leur différence, elle est la première société humaine, la cellule de base de toute société.

Ce que propose l'Église à la réflexion de l'humanité rejoint d'ailleurs les aspirations du plus grand nombre. Un sondage récent¹ confirme qu'une très grande majorité de Français, de tous âges, de tous milieux, de toutes religions ou sans religion, ont envie de connaître une vie de famille stable et de la mener avec la même personne (77 % des Français ; 89 % des 25-34 ans).

Mais, pas plus que la société, l'Église n'ignore que la famille est désormais fragilisée et revêt des formes multiples. Aussi considère-t-elle comme particulièrement urgent de consolider socialement les familles :

- par une protection de l'institution du mariage qui n'est pas incompatible avec une reconnaissance et le respect dus à d'autres formes d'union ;
- par un maintien des avantages et des allocations en faveur des familles issues d'un mariage même s'il est légitime que des aides particulières soient accordées pour soutenir les familles fragiles et précaires ;
- par une reconnaissance du temps consacré à la famille afin qu'il ne s'accompagne pas d'une précarisation de la carrière professionnelle ;
- par une éducation relationnelle, affective et sexuelle des enfants et des adolescents adaptée à leur âge et sans monopole de droit et de fait ;
- par un accompagnement qui permette à chacun de devenir une personne libre et responsable y compris dans les situations où la vie en famille est brisée ou semble impossible.

Vivre en famille est un trésor à dévoiler et à proposer. Il n'appartient à l'Église ni de juger les familles ni de les classer en bons couples et en bonnes familles. Au nom de qui le ferait-elle ? Mais il lui revient d'être, avec d'autres, au service des familles au nom de la mission que le Christ lui a confiée : le bien des personnes et de l'humanité.

« Parmi les nombreuses routes que l'Église doit emprunter, la famille est la première et la plus importante : c'est une route commune tout en étant particulière, absolument unique, comme tout homme est unique². » ●

1. Sondage IPSOS réalisé avec le concours du journal *La Croix* pour le Conseil famille et société de la Conférence des évêques de France, septembre 2011.

2. Jean-Paul II, Lettre aux familles, 1994, n° 1.

Les familles monoparentales et leur géographie

par Gérard-François Dumont

Les problèmes posés aux familles monoparentales commencent seulement à être connus. Ici, dans leur ampleur, mais il sera nécessaire de prendre mieux en compte les besoins de cette catégorie de familles en forte augmentation.

La sociologie de la population de la France distingue les conditions de vie des personnes selon qu'elles vivent dans des ménages ou dans ce que l'Insee appelle les communautés¹. La France métropolitaine compte, selon le dernier recensement, 26 millions de ménages, un ménage se définissant comme le ou l'ensemble des occupants d'un même logement, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Le tiers de ces ménages, soit près de 9 millions, sont composés d'une seule personne. Au sein des 17 millions d'autres ménages, le recensement dénombre 2,157 millions de familles monoparentales, donc de familles constituées d'un seul adulte avec un ou plusieurs enfants. Les autres ménages sont composés des couples sans enfants (7 millions) et des couples avec enfants (7,5 millions).

Comme de nombreuses études existent sur la ville de Paris, il nous a paru important d'étudier les grandes métropoles régionales françaises qui font l'objet de moindres recherches et surtout d'insuffisance de recherches comparatives. C'est pourquoi, nous avons conduit une étude sur la géographie urbaine de l'exclusion en créant un indice synthétique d'exclusion, dont l'une des treize composantes est le pourcentage des familles monoparentales dans l'ensemble des ménages. Les familles monoparentales, surtout avec plusieurs enfants, sont considérées comme un facteur d'exclusion, c'est-à-dire de marginalisation sociale. En effet, de nombreuses études montrent que les familles monoparentales rencontrent des difficultés particulières. Par exemple, en matière de ressources financières, ce type de famille dispose, au mieux, d'un seul revenu professionnel. Autre élément, une étude américaine, qui n'est peut-être pas si loin du cas français, conclut que « les garçons qui ne grandissent pas dans une famille traditionnelle (constituée des deux parents biologiques) réussissent moins bien² ».

1. Les communautés concernent notamment les personnes qui vivent dans un foyer, les étudiants en cité universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, etc.

2. *Le Monde*, 2 février 2012.

Globalement, la part des ménages monoparentaux est variable selon les métropoles régionales françaises prises dans le périmètre de leur unité urbaine¹. Alors que le pourcentage de la France métropolitaine compte 8,3 % de familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages, ce pourcentage s'élève à 11,3 % pour l'unité urbaine de Marseille, 10,4 % pour Lille, 9,0 % pour Nice, 8,7 % pour Bordeaux, 8,5 % pour Lyon et 8,4 % pour Toulouse. Il est de 9,7 % pour l'unité urbaine de Paris.

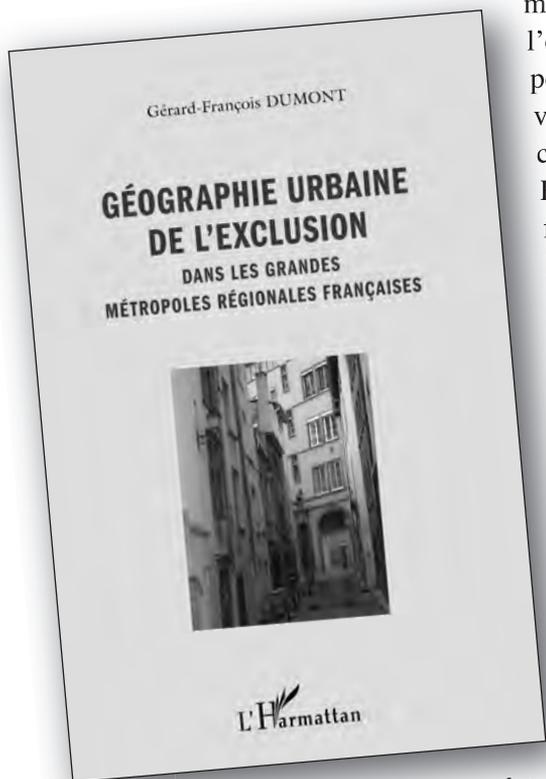
Aux différences selon ces métropoles s'ajoutent des niveaux fort diversifiés en leur sein. Ainsi, parmi les cinquante et une communes de l'unité urbaine de Bordeaux, les taux varient de 13,7 % dans la commune de Cenon, limitrophe de la commune-centre de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, à 2,6 % dans la commune de Bonnetan, petite commune résidentielle à l'extrême est de l'unité urbaine. Plus précisément, les pourcentages de familles monoparentales les plus élevés se situent dans la couronne périphérique est de la commune-centre, là où le pourcentage de logement HLM est également élevé. Il faut noter que le taux de familles monoparentales de la commune-centre de Bordeaux (7,6 %) est inférieur à la moyenne de l'unité urbaine. La catégorie des faibles pourcentages de familles monoparentales se constate dans des communes faiblement peuplées, comportant surtout des pavillons habités par des couples souvent avec deux salaires.

Parmi les soixante-deux communes de l'unité urbaine de Lille, la carte du pourcentage des familles monoparentales dans la population des ménages montre des taux élevés à Roubaix (avec le maximum de 15,8 %) et Tourcoing, ainsi que dans trois communes limitrophes. Ces trois communes présentent un profil sociodémographique assez varié, mais se caractérisent par un taux significatif de logements HLM. Avec un taux de familles monoparentales de 8,6 %, la commune-centre de Lille se situe clairement en dessous de la moyenne de l'unité urbaine. La catégorie des

taux les plus faibles de familles monoparentales regroupe des communes généralement peu denses, souvent situées en périphérie de l'unité urbaine, voire à ses franges, comme la petite commune d'Englos à l'ouest (3,9 %).

Concernant l'unité urbaine de Lyon, sa commune-centre présente, comme à Lille, un

1. C'est-à-dire dans l'ensemble des communes en continuité de bâti avec la commune-centre. Cf. Gérard-François Dumont (direction), *La France en villes*, Sedes, 2010.



Géographie urbaine de l'exclusion. Dans les grandes métropoles régionales française
L'Harmattan – 26 €

taux de familles monoparentales (7,4 %) inférieur à la moyenne. En revanche, la commune-centre de Marseille compte un pourcentage de familles monoparentales (12,3 %) supérieur à la moyenne de l'unité urbaine, précisément le troisième taux le plus élevé des trente-huit communes de l'unité urbaine. Cette situation peut s'expliquer par une offre immobilière comprenant des petites surfaces habitables et des logements sociaux. Les disponibilités foncières de la commune-centre de Marseille ont permis d'y localiser davantage de logements collectifs sociaux, alors qu'à Bordeaux ou à Lyon, communes à plus faible superficie, il fallait aller dans des communes limitrophes pour disposer de davantage de foncier.

Le résumé de la géographie des familles monoparentales dans les grandes métropoles régionales françaises met en évidence une corrélation avec le tissu urbain. Au sein de ces grandes agglomérations, les familles monoparentales trouvent plus aisément des logements soit là où le parc social est important, soit dans des quartiers où existent des logements de petite taille. Or, ce sont souvent des communes limitrophes de la commune-centre qui offrent un pourcentage élevé de ce type d'habitat. Ces résultats invitent à plusieurs questionnements. D'une part, ils confirment que les politiques sociales concernant les familles monoparentales doivent s'adapter sur les territoires puisque leur part peut considérablement varier. D'autre part, il faut s'interroger sur une certaine concentration des familles monoparentales dans certains ensembles de logements. De même que se pose la question de la mixité sociale, faut-il également se poser celle de la mixité des ménages, c'est-à-dire de la cohabitation dans un même quartier de type de ménages différents : ménages unipersonnels, familles jeunes sans ou avec enfants, familles nombreuses, familles de retraités, familles monoparentales, etc. Dans les politiques d'habitat, la mixité des ménages ne serait-elle pas un élément à prendre en considération pour optimiser les solidarités intergénérationnelles et de voisinage au sein des quartiers de nos villes ? ●

L'influence d'Internet sur la famille

par Marie-Pia Hutin

« Il faut apprendre le nouveau monde », comme disait la grand-mère assise devant sa caverne il y a cent mille ans. Cette maxime s'applique toujours à tous les parents. Leur responsabilité n'est pas limitée...

Que n'a-t-on dit de l'arrivée de la télévision, s'invitant à la table du dîner ? Puis de son immixtion croissante dans la vie des familles : une, puis deux par foyer, chacun regardant son programme au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des chaînes, diffusant jusqu'à 24 h/24 h.

Du petit-déjeuner dans la cuisine jusqu'au dîner avec plateau-télé : la conversation familiale est-elle morte ? Les paires d'yeux regardent fixement « le petit écran », après un court résumé de la journée.

Et pour voir quoi ? La réalité souvent violente du monde, cette fois images à l'appui et dès 20 heures.

En guise de parade parentale, je me souviens que certains postes étaient dotés d'une petite porte donnant accès au bouton marche/arrêt avec une clé bien utile pour limiter un accès devenu rapidement incontrôlable.

Et avec la télévision, les parents pouvaient encore prétendre avoir une bonne longueur d'avance technologique sur leurs enfants ; si ce n'est au moins ce moyen de contrôle.

Mais en matière de communication intrafamiliale, la télévision, rétrospectivement, n'était pas beaucoup plus brillante que les nouvelles technologies d'aujourd'hui : une information plus limitée et une communication bien plus unilatérale, seul face à l'écran magique.

La situation est-elle meilleure en 2012 ? Les dernières études montrent que les jeunes préfèrent leur ordinateur et leur smartphone et délaissent largement la télévision : « Les lycéens et les étudiants ont en partie remplacé la télévision par l'ordinateur et l'Internet [...]. Le temps consacré à la lecture (livres, journaux, y compris lecture de journaux sur Internet) a diminué d'un tiers depuis 1986¹. »

1. INSEE, Enquête emploi du temps, 2009/2010.

Allons-nous de nouveau hurler contre l'arrivée de ces nouvelles technologies coupables de définitivement dissoudre le lien familial ?

Voyons les choses en face !

Un accès quasi total au monde, instantanément, n'est-ce pas une chance pour nos enfants ?

Là se trouve le premier changement notoire : la relation entre l'enfant et les médias s'est incroyablement amplifiée.

Et nous, en toute honnêteté, que savons-nous d'Internet, Google et autres wifi, Skype, chat, Twitter, Facebook, browser, freewares, webcam, MMO, MP3, podcasts, shareware, SMS, MMS, spam, spoofing, YouTube, blogs, avatars, buzz, LinkedIn... Au moins l'anglais de nos enfants est meilleur que le nôtre à leur âge !

À cela s'ajoute la rapidité avec laquelle une nouvelle technologie ou un nouveau support chasse l'autre, alors que l'on a à peine le temps d'en comprendre les mécanismes et l'étendue.

Comment les parents peuvent-ils trouver leur place, face à leurs enfants, dans ce maelstrom ?

Là se trouve le second changement notoire qui prend la forme d'un enjeu majeur de société.

Un nouvel outil d'échanges réciproques

Rien ne sert de partir en croisade extrémiste. Pas de diabolisation, mais attention pas de culpabilisation non plus ! Pourquoi ne pas en tirer le meilleur pour eux, pour nous et pour notre relation avec eux ?

Face au constat selon lequel nos enfants, dès le plus jeune âge, en savent plus que nous sur Internet, et bien profitons-en pour leur demander de nous y emmener et de nous l'apprendre de manière à devenir des parents aussi avisés qu'eux !

Tout d'abord parce qu'ils savent surfer et accéder à tout, le bon, le moins bon, en un seul « clic ». Également parce qu'ils sont en connexion permanente avec leurs amis, leurs familles ou encore avec bien plus d'inconnus que ceux qu'ils pourraient croiser dans leur quartier. Ils savent même « cracker » nos logiciels de protection et contourner nos interdits.

Ensuite, il nous appartient, de notre côté, de leur apprendre à décrypter, au milieu de cette masse d'informations, celles dont ils ont besoin, dont le contenu est le plus sûr, ou à tout le moins de leur apprendre à analyser et critiquer. Le lien est là !

Nous leur avons appris à cinq ans à traverser la rue. Nous leur avons suggéré à dix ans, mais avec sans doute moins de succès, tel ou tel livre de notre bibliothèque.

Nous tentons toujours de leur prodiguer nos conseils pour traverser l'adolescence alors qu'ils en savent probablement plus que nous.

Apprenons-leur, maintenant, à comprendre que Facebook et autres réseaux sociaux, tout comme Google, Apple, Free..., c'est d'abord et avant tout un business autour de la publicité et de l'exploitation des habitudes d'achat et qu'ils en sont la cible idéale.

Leur faire comprendre également qu'une information ou une image peut être manipulée. Nos enfants, même s'ils en savent beaucoup, n'ont pas, par définition, toute la maturité nécessaire pour comprendre sans être bouleversés ou influencés de manière négative par la manipulation ou la violence. Et surtout à l'adolescence, époque de la vie où l'on recherche les expériences extérieures qui se substitueront petit à petit au cocon familial.

Apprenons-leur aussi à comparer les informations, à se faire leur propre jugement et ainsi à prendre position, innover, penser et agir autrement... Bref poursuivre l'effort inhérent à toute recherche, savoir en retirer une intense satisfaction et bannir le copier/coller.

Acquérir ce discernement est encore plus utile face à cette avalanche de suggestions et de données.

L'autorité s'exerce aussi sur Internet

Cet échange réciproque permet aux parents de ne pas baisser les bras devant des technologies auxquelles ils sont peu expérimentés.

Rien ne sert en toute hypothèse de les bannir définitivement de la maison : elles reviendront par la cheminée. Ou plus simplement : le téléphone mobile qui permet les mêmes accès, et même plus que le bon vieil ordinateur familial et, cette fois, au-delà des murs de la maison.

Internet, 3G, wifi sont passés du salon à la chambre de l'enfant, puis à l'ensemble de la maison et de l'immeuble, et maintenant aux rues du monde entier.

Cyber-harcèlement, cyberprédation, images violentes, pornographie, sites illégaux, incitation au suicide ou à l'anorexie, petits exercices pour fabriquer une bombe en vingt minutes, jeux vidéo hyperréalistes et d'une rare violence, détournement de données personnelles, atteintes à la vie privée et à la personne d'autrui, diffamation..., on trouve tout sur son ordinateur ou son portable.

Les opérateurs les plus visibles et les plus importants ne sont pas les moins critiquables. Exemple : Facebook nous indique que l'utilisation de sa plateforme n'est pas autorisée pour les moins de 13 ans... Intéressant ! Sachant qu'il s'agit simplement d'entrer sa date de naissance, même falsifiée. Et que dire des jeux de poker en ligne ou même le PMU ouvert aux seuls majeurs ?

Les pouvoirs publics ne sont pas les plus vigilants : depuis des années, des associations de protection de l'enfance se battent auprès d'eux pour faire interdire les sites pédopornographiques qui fleurissent à longueur de centaines de milliers de pages.

Le lien parents/enfants est fondamental et doit être renforcé : explication, illustration, curiosité des parents relative aux activités des enfants sur le Web, mise en place de logiciels de contrôle parental (pour remplacer la fameuse petite clé de la porte du téléviseur), mais attention : sans se désengager une fois ce logiciel téléchargé, car les enfants sauront vite le « by passer » et aucun logiciel ne vaut l'attention parentale.

Il faut donc savoir dire « non », aussi dans le cadre de ce nouvel environnement médiatique.

Il faut leur expliquer comment se protéger de l'intrusion permanente de ces nouvelles techniques dans leurs univers personnels.

Car on sait dorénavant avec certitude que toutes les données, informations, photos postées sur tel ou tel plateforme, site, mur sont analysées, fichées, vendues ou encore réquisitionnées officiellement dans le cadre d'enquêtes juridiques et politiques.

Encore trop d'adolescents postent sur les réseaux sociaux les photos de leurs vacances sans se douter une seule seconde du danger de leur exploitation ou de leur détournement.

Trop d'adolescents croient encore que tous leurs interlocuteurs sont des « amis » à qui on peut tout dire et tout montrer. Et des « amis », il faut en avoir plus que les autres...

La balance entre saine curiosité et danger, entre liberté totale et retour au poste à galène est entre les mains de chaque parent.

Conclusion : Internet n'est pas un jeu d'enfants

S'informer, jouer, se distraire avec de la musique ou une vidéo, communiquer sur Internet et même se sentir agressé par une image ou un propos (n'en voit-on pas au kiosque du coin de la rue ou au journal de 20 heures ?), ces situations peuvent et doivent être des occasions d'échanges avec nos enfants.

La démarche de curiosité a toujours été la même de tout temps. La différence se trouve dans l'instantanéité et l'immédiateté de la communication, l'instantanéité et le caractère émotionnel de la réaction souvent dénuée de pondération et de recul, et enfin la virtualité qui crée cette impression d'impunité et d'absence de responsabilité sur un média sur lequel ils pourraient croire que tout est permis.

Le lien entre les enfants et leurs parents ou entre les frères et sœurs reste fondamentalement le même quelque soit l'environnement médiatique.

Si fracture il peut y avoir entre les générations, elle résulte vraisemblablement plus de paramètres technologiques, sociaux (activité professionnelle, société de consommation...) ou d'ordre privé (parents divorcés ou isolés...).

Notre responsabilité est de ne pas capituler devant ce tsunami technologique.

Restons des parents responsables, devenons des parents avisés et impliqués, apprenons à nos enfants à comprendre et utiliser ces nouvelles technologies, accompagnons-les, responsabilisons-nous pour les responsabiliser eux-mêmes car, contrairement à ce que l'on pourrait penser, Internet n'est pas un jeu d'enfants... ●

Que nous dit la télévision de la famille d'aujourd'hui ?

par Sarah Lécossais

Du mal parfois, mais le plus souvent du bien. Trop de bien sans soulever les problèmes qui sont traités ici.

La famille semble être aujourd'hui une valeur sûre à la télévision tant elle est au centre de programmes en tous genres : divertissements et jeux télévisés, télé-réalité, fiction, documentaires, etc. Si la famille nucléaire n'est plus un modèle ou une évidence, la famille n'en a pas pour autant disparu, contrairement aux discours alarmistes qui craignaient sa fin. Les familles proposées à nos regards sont multiples et témoignent des profonds bouleversements et mutations des cinquante dernières années : le divorce est banalisé et apaisé, l'homoparentalité commence à être évoquée tandis que les recompositions familiales sont monnaie courante. Deux types de programmes témoignent aujourd'hui de la permanence de la famille et de son importance dans notre société, et paraissent en promouvoir une même image : la télé-réalité et la fiction.

La famille au cœur du lien social

Ces programmes vantent le bonheur en famille : celle-ci devient un refuge, le lieu du réconfort et du bien-être. Des séries comme *Une famille formidable* sur TF1 depuis 1992, *Fais pas ci, fais pas ça* depuis 2007 et *Clash* plus récemment sur France 2 ou encore *Famille d'accueil* sur France 3 depuis 2001 placent la famille contemporaine au centre de leurs préoccupations. Loin de présenter des familles en crise, dont les difficultés seraient symptomatiques d'une crise plus générale, celle du lien social, bon nombre de séries semblent, au contraire, valoriser les solidarités et multiplier les formes de liens. Les reconfigurations familiales légitiment les liens du cœur tout en réaffirmant l'importance des liens du sang. Les beaux-parents ont aujourd'hui leur place dans le dispositif de parentalité et la « nature » seule ne fait plus le parent : il ne « suffit » pas à une femme d'accoucher pour être mère ni à un homme d'être géniteur pour être père. Amour et investissement quotidien auprès de

l'enfant font le parent plus que la transmission génétique. Alors qu'électivité et mobilité prédominent dans les relations amoureuses, les liens familiaux demeurent contre vents et marées et sont rarement rompus. Les fictions d'aujourd'hui ne privilégient guère l'absence durable et volontaire de liens entre personnages d'une même famille. Les scènes de retrouvailles ou de reconnaissance sont toujours légion. La sérialité encourage et facilite réconciliations et réunifications. Les familles sont désormais le lieu d'une multitude de liens où chaque relation est privilégiée : liens entre (beaux-) parents et enfants, grands-parents et petits-enfants, mais aussi liens au sein des fratries (aussi bien entre enfants que dans les fratries des parents). Plus qu'une alternance entre promotion des liens du sang et promotion des liens du cœur, les fictions instaurent une véritable coexistence entre les deux. Il y a multiplication, surimposition des liens. Les personnages de séries télévisées auraient pour ainsi dire plutôt trop de liens que pas assez, et c'est au sein de la famille que ces liens trouvent leur accomplissement.

La famille à l'honneur dans la télé-réalité

Depuis les années 2000, la télé-réalité, de son côté, tend de plus en plus à s'intéresser à la famille, se passionnant pour des individus non plus pris isolément, mais insérés dans leurs réseaux relationnels et familiaux. Les candidat(e)s évoquent leurs proches et disent participer « pour leur famille » dont ils attendent reconnaissance et dont ils veulent faire la fierté. Le genre se focalise parfois sur certains rites comme l'accouchement (émission *Baby Boom* – TF1, 2011 – dans laquelle la caméra suit des couples à la maternité et les équipes médicales les prenant en charge) ou la préparation d'un mariage et d'une lune de miel (émission *4 mariages pour 1 lune de miel* – TF1, depuis 2011 – dans laquelle quatre jeunes femmes se jugent et notent le mariage de leurs concurrentes en vue d'obtenir le titre de « meilleur mariage » dont la récompense n'est autre que la lune de miel de leurs rêves). L'institution maritale, alors qu'elle décline dans les statistiques officielles, retrouve un regain d'importance sur la première chaîne privée. Enfin, des émissions de télé-réalité comme *On a échangé nos mamans* ou *Super Nanny*, diffusées sur M6 dans les années 2000 et rediffusées régulièrement, montrent que le bonheur familial est accessible et possible pour tout un chacun. Ce bonheur se fait cependant selon des modalités spécifiques. Ces émissions prodiguent, en effet, conseils et recettes de parentalité aux téléspectateurs. La télé-réalité, tout comme la fiction, participe dès lors à véhiculer l'image d'une parentalité saine et acceptable.

Qu'est-ce qu'être un « bon parent » ?

Ainsi ces émissions, si elles réhabilitent la famille et ses rituels, sont malgré tout porteuses de certaines normes et injonctions envers la parentalité. Elles tendent, en effet, à définir ce que doit être un « bon parent », et parfois plus spécifiquement ce qu'est une « bonne mère ». Les injonctions liées à la maternité sont très fortes et

pèsent de tout leur poids sur les femmes, témoignant – ici aussi – des contraintes liées au genre. Dans les émissions citées précédemment, les mères s’interrogent sur leur rôle parental, culpabilisent, craignent d’être de « mauvaises mères ». Cette réflexivité permet de dresser le portrait du « bon parent » et de proposer des recettes pour bien éduquer ses enfants, les aider à grandir tout en leur faisant confiance et leur laissant de l’autonomie. On y lit également en creux les propositions des discours psys sur la parentalité. Au-delà des distinctions de chaîne ou de genre télévisuel, ces divers programmes tendent malgré tout à s’accorder sur les valeurs à promouvoir. Écoute, tolérance, communication, autorité – dans le respect de la justice et de l’équité –, tendresse, affection et hygiène de vie sont partout valorisées, voire érigées en normes. Ces émissions présentent et offrent ainsi à leurs téléspectateurs les clés d’une vie de famille réussie. ●

AU FIL DE LA LECTURE...

*Et maintenant, dormez et mêlez vos haleines ;
Unissez dans vos bras l’un et l’autre vos désirs.
De s’éveiller à l’aube il faut vous souvenir ;
Et toi, viens à la noce, ô Hyménée Hymen*

Idylles, XVIII, « Épithalame d’Hélène », Théocrite

Catherine Pégard :

« Versailles représente l'archétype de la visite familiale »

La culture se mange de plus en plus en famille – comme le melon, selon Bernardin de Saint-Pierre. Et Versailles étaient le domicile des familles royales, ce qui ne peut qu'inciter, maintenant que le décorum a disparu, les familles moins princières à se couler dans la vie de ses nobles prédécesseurs.

France Forum – *On assiste, depuis quelques années, à un engouement extraordinaire pour les sorties culturelles, visites de musées, de sites historiques, les concerts et ce, malgré la crise. À votre avis, Madame la Présidente, à quoi cela correspond-il ?*

Catherine Pégard – Pour partir du général au particulier, je crois qu'il y a aujourd'hui effectivement un besoin plus grand de repères, de trouver une sorte de socle culturel qui incite les gens, qui se déplacent beaucoup plus facilement que par le passé, à se rendre dans les musées, dans les châteaux ou dans les salles de concerts. Il y a aussi, je crois, un changement de comportement. Auparavant, la culture était plus livresque ; aujourd'hui, on a plutôt tendance à aller voir les choses sur place après les avoir découvertes grâce à Internet ou grâce à une information largement médiatisée. Même si cela peut paraître paradoxal, la culture imprègne notre vie sans que parfois on y prenne garde. Je crois que l'information culturelle s'est beaucoup développée et qu'elle rend compte quotidiennement d'une offre multiple.

En ce qui concerne Versailles, cette offre est, sans jeu de mots, « monumentale » ! Avec 6 millions et demi de visiteurs, dont 75 % d'étrangers, nous demeurons l'archétype de la visite familiale qui représente 26 % de l'ensemble des visites ! Les parents ou grands-parents viennent avec leurs enfants et nous avons de plus en plus le souci d'offrir des visites qui peuvent satisfaire toutes les générations.

F. F. – *Selon vous, que signifie cette tendance ?*

C. P. – À mon sens, c'est d'abord l'occasion de partager une sortie, une découverte... Les parents travaillent, quelquefois les membres d'une même famille sont séparés et, si l'on décide de sortir pour visiter un château ou un site, c'est l'occa-

sion d'être ensemble, mais d'une manière très différente des anciennes réunions de famille avec les déjeuners traditionnels. Aujourd'hui, le déjeuner de famille est plus rapide. Il s'efface derrière les activités qu'elles soient sportives, culturelles... Cela correspond à l'envie de se retrouver, puis de voir, de transmettre et d'apprendre ensemble quelque chose sans doute de nouveau. Nous ouvrons dans quelques jours les galeries d'histoire du château de Versailles qui vont être un mélange de tout ce que peut nous apporter à la fois Internet, c'est-à-dire une visite en trois dimensions du château, et en même temps une vision sur place des œuvres originales qui accompagnent cette visite. Voilà exactement ce qui peut réunir les familles : ceux qui ont une culture plus classique se retrouveront dans les tableaux de l'histoire de France qu'ils ont apprise et ceux qui sont familiers d'Internet depuis le plus jeune âge privilégieront les salles multimédia. Ceci nous permet de faire la pédagogie du château de Versailles d'une manière que l'on n'aurait jamais pu imaginer il y a encore quelques années.

F. F. – *Il y a une volonté pédagogique de la part des parents et un désir de partager une connaissance, mais n'y a-t-il pas aussi un souhait de partager une joie ou une émotion devant les œuvres ?*

C. P. – Partager une connaissance et aussi, en effet, partager une émotion. Pour cela, il faut être là, sur place ! L'intérêt du château de Versailles est qu'il bouge, qu'il est vivant. Ce n'est pas seulement un musée, c'est aussi une résidence qui revit grâce à son mobilier, à la réfection des tissus, au regroupement des objets, qui font connaître le mode de vie du roi et de la cour. Cela, c'est la transmission du savoir. Mais en même temps, si vous vous trouvez dans la chambre de la reine, vous pouvez voir le petit escalier dérobé par lequel Marie-Antoinette s'est échappée pour fuir les révolutionnaires et c'est alors une autre émotion et une autre compréhension de l'histoire que l'on partage et que l'on peut faire passer avec ses propres mots et ses propres sentiments.

F. F. – *Comment, à Versailles, souhaitez-vous développer cette politique pour les familles et comment, dans un sens plus large, verriez-vous l'approfondissement d'une politique culturelle familiale ?*

C. P. – Je crois qu'il faut d'abord faciliter l'accueil, faire en sorte qu'il y ait moins d'attente, plus de fluidité, plus de pièces et de lieux à visiter... Versailles propose une offre exceptionnelle. Vous avez bien sûr le château, mais aussi le parc avec les bosquets, les jeux d'eau, le canal et ses bateaux, Trianon et ses jardins et le Hameau de Marie-Antoinette, tout ce qui est sans doute moins rébarbatif pour les enfants. Dans cet esprit, on a créé un album-jeu, *Tintin et les grandes eaux de Versailles*, qui est remis à chaque enfant et qui lui montre de façon ludique ce qu'étaient les bos-

quets, le labyrinthe, les statues ; c'est ainsi un accompagnement pédagogique que l'on propose aux parents. L'idéal serait qu'une journée à Versailles comble l'ensemble de la famille, les enfants, leurs parents ou grands-parents. Ce serait, par exemple, de passer une heure ou deux à s'amuser dans le parc et une heure plus sérieuse à découvrir le château lui-même.

J'ai pu remarquer que, dans les salles, les enfants sont aussi très intéressés par le château car c'est un livre d'histoire qu'ils feuilletent. On peut apprendre les guerres de Napoléon comme une journée de Louis XIV. Tout cela leur parle. Tous les programmes proposés essaient d'être aussi larges que possible car nous avons une mission de transmission pour le plus grand public, pour les aînés comme pour les petits ou les adolescents.

En revanche, une thématique variée me semble très importante : par exemple, l'été dernier, il y avait une exposition à Trianon sur la mode du XVIII^e siècle et en contrepoint des créations de couturiers du XX^e siècle. Avec les adolescentes, vous pouviez évoquer les reines et l'art de vivre au XVIII^e siècle et en même temps la mode d'aujourd'hui. La correspondance entre le passé et le présent paraît alors évidente.

Les adolescents sont d'ailleurs un enjeu important pour nous. C'est l'âge où parfois « on n'a pas envie » de visiter ou de suivre les parents. Notre rôle est de les inciter à venir car c'est la garantie qu'ils reviendront plus tard, à 30 ou 40 ans. Il faut donc être plus réactif et comprendre les goûts des adolescents qui viennent à Versailles, mettre des postes wifi, imaginer des visites avec leurs smartphones... Tout montrer à Versailles, y compris le *making off*. Les entraîner dans ce qu'ils ne voient pas, convoquer l'imagination, créer du rêve, susciter l'attention. Développer aussi d'autres types de visites, « entre amis », car pour les jeunes, les amis sont une famille ; ils aiment partager une découverte avec ceux qui ont leur âge.

En ce qui concerne les tarifs, nous proposons un billet « duo » pour deux personnes, car les jeunes bénéficient de la gratuité jusqu'à 26 ans. Nous n'avons donc pas de « billet famille » comme dans d'autres musées.

F. F. – *Quelle est la place de l'art contemporain dans des sites historiques ?*

C. P. – L'art contemporain, on l'a constaté, renouvelle les publics. Il fait revenir des personnes qui n'étaient pas venues à Versailles depuis longtemps, il attire les jeunes, les amateurs... Cela peut aussi susciter des débats entre les membres d'une même famille, créer des discussions enrichissantes entre les générations. Louis XIV a voulu avoir à ses côtés les plus grands créateurs de son temps. La création contemporaine a tout à fait sa place à Versailles, à condition qu'elle « résonne » avec le patrimoine historique.

Pour résumer, il faut s'adresser à tous, en étant intransigeant sur la qualité de l'offre que nous proposons. Ainsi, pour illustrer cette diversité, nous organisons, le

14 juillet, un déjeuner sur l'herbe ouvert à tout le monde, à condition d'être en blanc, et un bal, le 30 juin, où l'on dansera toute la nuit, la seule contrainte étant d'être costumé.

Mais dans la même période, on peut aussi assister au festival Haendel reconnu par les mélomanes comme un événement international. On peut passer une journée à Versailles sans s'ennuyer, je le répète, quel que soit son âge... ●

Propos recueillis par Françoise Colin-Bertin

Famille et démographie en Chine aujourd'hui

par Cerise Phiv

Le « décalage » de la Chine a de multiples causes, mais on oublie très communément qu'un des moteurs principaux en a été la restriction drastique des naissances. La charge de l'élevage des enfants a été fortement allégée, tandis que celle des vieillards restait minime. Mais les conséquences sociales et humaines de cet éclatant succès économique se feront de plus en plus sentir.

La masse de la population chinoise, depuis plus de trente ans, comme l'imposition de la politique de l'enfant unique suscitent souvent des interrogations sur le futur démographique et social que la Chine se prépare. Sans vouloir ni pouvoir répondre à toutes les questions impliquées par le sujet, nous voudrions ici apporter quelques éclaircissements, sur la base notamment des leçons apportées par le dernier recensement général.

Le recensement de 2010

La Chine effectue un recensement statistique complet tous les dix ans, et le dernier s'est produit à la fin de l'année 2010. Une partie des résultats a été publiée en 2011, mais, jusqu'à maintenant, toutes les données significatives n'ont pas encore été publiées. Néanmoins, ce recensement a déjà projeté une lumière nouvelle sur les défis démographiques et familiaux auxquels la Chine doit faire face.

Aujourd'hui, les moins de 14 ans constituent un peu moins de 17 % de la population chinoise, les personnes âgées de 14 à 60 ans constituent 70 % du total, et les plus de 60 ans comptent pour les 13,3 % restants.

La comparaison entre ces données et les estimations annuelles provisoires révèle dès l'abord un fait frappant : la Chine est probablement tombée en dessous du taux naturel de remplacement dès 1991. D'après plusieurs estimations, le taux de fertilité des femmes chinoises en âge de procréer était de 1,97 en 1991, 1,68 en 1995, et 1,44 en 2005, taux probablement constant depuis lors. Le taux de fertilité est donc plus bas encore que celui annoncé dans le passé par les autorités chinoises.

La transition démographique connue par d'autres pays s'est produite plus tard en Chine, mais elle s'est effectuée à un rythme accéléré. Le taux de mortalité est tombé rapidement. L'espérance de vie à la naissance était de 56 ans en 1957, 61 ans en 1970, 65 ou 68 ans en 1981, et il est supérieur à 74 ans aujourd'hui. Le déclin du taux de fertilité commença au début des années 1970 – une décennie où le nombre d'enfants par femme passa de 6 à 2,5. Même si la politique de l'enfant unique est déclarée dès 1979, il resta stable durant les années 1980 et connut une diminution nouvelle durant la décennie suivante. Depuis vingt ans, la Chine connaît donc une situation démographique favorable au développement économique : le nombre de personnes dépendantes (enfants et personnes âgées) par actif est très bas. Mais il est clair que le vieillissement accéléré de la population fait désormais entrer la Chine dans une équation démographique bien moins favorable.

Le nouveau recensement a déjà montré que les chiffres avancés précédemment par le gouvernement chinois surestimaient le nombre de naissances et le taux de fertilité. Sur la base des estimations précédentes, on projetait habituellement que la population culminerait à 1,5 milliard d'habitants en 2033. Il est aujourd'hui raisonnable d'estimer que le montant maximal de la population sera atteint en 2026 et sera de 1,4 milliard. En 2033, la population sera vraisemblablement à un niveau de 1,39 milliard, soit cent millions de moins que ce qui était envisagé.

Le déséquilibre hommes/femmes

Autre sujet de grave préoccupation : en avril 2012, le jour même où une école de Shanghai obtenait le feu vert du bureau municipal de l'éducation pour faire fonctionner des classes recrutant exclusivement des garçons, les autorités signalaient qu'en 2011 le taux des garçons nouveau-nés était de 117,78 pour 100 filles. Le déséquilibre entre les sexes est surtout un phénomène rural, attribué à une préférence traditionnelle pour les garçons sur les filles, et à la politique de l'enfant unique. Le démographe He Yafu, basé à Guangdong, affirme que dans certaines localités le rapport des garçons aux filles nées à la campagne peut atteindre 150. Un des avantages de l'exode des ruraux vers les villes a été un affaiblissement de cette préférence. Cependant, et même si le ratio entre naissances masculines et féminines a baissé de 119,45 à 117,78 en trois ans, il reste parmi les plus élevés au monde. La Chine est toujours confrontée à un excédent de 24 millions d'hommes d'âge nubile à l'horizon 2020. Les autorités doivent donc redoubler d'efforts pour se rapprocher de la proportion naturelle de 103 à 107. Par ailleurs, le déficit de femmes entraîne à son tour un déficit des naissances et probablement un ralentissement à terme de l'économie. Les industries de main-d'œuvre peu qualifiée et l'agriculture comptent une grande proportion de femmes. Elles auront à faire face à une diminution de leur main-d'œuvre.

Le déséquilibre des sexes a bien entendu des conséquences sociales : comportements violents, développement de la prostitution, trafics d'enfants et de femmes.

Depuis 2009, 7 000 réseaux auraient été découverts. Pour certains, et moyennant finances, la recherche d'une épouse se fait quelquefois à l'étranger, en particulier au Viêtnam. À noter que le même phénomène s'est développé à Taïwan, notamment pour les hommes plus âgés et de milieu rural, déconcertés par le niveau supérieur d'éducation et les attentes de leurs partenaires taïwanaises.

Le mariage et les équilibres familiaux

Le mariage est un enjeu économique d'immense importance. Les parents cherchent souvent le ou la partenaire parfait(e) en lieu et place de leur progéniture. Dans les parcs publics des grandes villes, il est courant de voir un lieu spécialement réservé aux discussions entre beaux-parents présomptifs... La possession d'un appartement, le niveau de salaire, le diplôme obtenu sont des critères de sélection essentiels.

L'exode rural a constitué un défi d'importance pour les équilibres familiaux. Si parfois les deux époux sont en mesure de partir ensemble chercher du travail dans les villes, il arrive plus souvent que les hommes partent seuls, revenant pour les fêtes porter quelque argent. Cela dit, la raréfaction progressive de la main-d'œuvre commence déjà à améliorer leur sort et, dans la durée, le regroupement familial peut s'opérer, dans certaines limites : les enfants ne disposant pas d'un certificat de résidence dans les grandes villes (soit tous les enfants des travailleurs ruraux), s'ils parviennent au lycée, ils doivent obligatoirement accomplir cette partie de leur scolarité dans leur région d'origine. Le père, ou le plus souvent la mère, quitte alors de nouveau la ville pour rentrer avec l'enfant, coupé de l'environnement urbain dans lequel il a peut-être grandi la plus grande partie de son existence.

Nous avons déjà évoqué le vieillissement rapide de la population. La prise en charge des personnes âgées est, pour l'instant, effectuée essentiellement par la famille, sans autre système de protection sociale. Or, dès les années 2020, nombre d'enfants devront gérer, par couple, huit personnes âgées... Le mécontentement tant des plus anciens que des plus jeunes risque alors d'être lourd. Les anciens pourront légitimement se plaindre de ne pas récolter les fruits d'un développement économique dont ils ont été les principaux acteurs.

Confirmant une tradition culturelle bien ancrée, une loi de 1996 oblige les enfants à subvenir aux besoins des parents. Mais le prix élevé des logements et l'évolution des modes de vie vont plutôt à l'encontre de cette tradition d'entraide intergénérationnelle. Ce d'autant plus que la recherche du travail s'accompagne de l'exode hors de la région d'origine. Les tensions entre vie professionnelle et obligations familiales sont de plus en plus vives.

Ces préoccupations sourdes comme la faiblesse du système de protection sociale – il faut aussi mentionner la cherté de l'éducation – expliquent pour bonne part que le taux d'épargne chinois soit aussi élevé. Ce taux est plus important encore pour les familles ayant un garçon, tant à cause du surinvestissement effectué sur l'enfant

mâle que pour aider le jeune garçon à trouver plus tard une épouse – denrée en voie de raréfaction...

Notons encore que le faible taux de natalité va de pair avec la très faible fécondité des couples urbains et des naissances fortement retardées : en milieu urbain, l'enfant est certes souhaité, mais il est considéré comme un investissement extrêmement coûteux, et un frein à la carrière des parents, notamment celle de la mère, qui revendique son désir de réalisation professionnelle.

Des évolutions en germe

Il faut pourtant relativiser en partie les considérations qui précèdent : notons, par exemple, que les lois sur l'enfant unique ne sont pas imposées aux ethnies minoritaires (qui peuvent compter légalement trois enfants dans les campagnes, mais les amendes sont lourdes et strictement imposées au-delà de ce seuil), qu'elle est plus souple dans les campagnes – et qu'elle commence à être remise en question. Certains couples urbains aisés sont aussi disposés à payer l'amende imposée s'ils mettent au monde un second enfant. Cette dernière évolution reste limitée : comme nous l'avons déjà dit, le faible taux de natalité n'est plus seulement un problème juridique, mais correspond à des attitudes et des choix fermement ancrés dans les mentalités urbaines.

Il est probable que la Chine modifiera sa politique démographique par étapes et qu'elle mettra en place une politique « d'expérimentation » dans certaines zones – Shanghai espère ouvertement bénéficier d'un assouplissement de la politique de l'enfant unique. La politique suivie pourrait d'ailleurs être proche d'une forme d'eugénisme, encourageant la natalité chez les classes plus aisées. Mais le pouvoir central se garde encore de susciter des espoirs en ce sens et réaffirme périodiquement des principes malthusiens stricts.

L'excédent masculin pourrait être partiellement compensé par une politique « d'exportation » de la main-d'œuvre à l'étranger, en Afrique, par exemple. Cela ne concerne pas seulement la main-d'œuvre non qualifiée : dès à présent, on voit nombre de jeunes diplômés – qui ne trouvent pas un emploi valorisant dans le pays – signer des contrats de travail dans des entreprises chinoises investissant lourdement en Afrique. En parallèle, on assistera sans doute à une augmentation du nombre de femmes asiatiques contractant mariage en Chine moyennant compensation financière versée à leur famille, mais les limites de pareille évolution sont flagrantes.

Les évolutions démographiques influenceront sans nul doute sur le modèle économique chinois. La dynamique exportatrice devrait s'essouffler, tandis que l'économie de service, à destination des personnes âgées notamment, se développera considérablement. En ce domaine, les besoins de personnel qualifié sont énormes, et se révéleront probablement difficiles à satisfaire.

Les déséquilibres démographiques et familiaux de la Chine sont donc considérables. On peut s'étonner de voir que le pouvoir paraisse encore les minimiser, alors

même que les experts chinois ont déjà multiplié les signaux d'alarme. Il est vrai que les changements à apporter sont de telle ampleur, et touchent à tant de domaines à la fois, qu'une réorientation de politique est particulièrement difficile à planifier et à appliquer. Mais elle est d'ores et déjà indispensable. De la capacité de la Chine à faire face à ce défi d'un nouveau genre dépend la réussite ultime de ses transformations économiques, sociales et culturelles. ●

Famille : de l'ego à l'humanité

par Jean-Marie Daillet

Une méditation sur l'individu, pour ne pas oublier qu'il est le constituant de la famille.

Qui suis-je ? D'où viens-je ? Où vais-je ? L'humoriste Pierre Dac répondait : « Je suis moi. Je viens de chez moi. J'y retourne. » On commence évidemment par le commencement. Pour chacune et chacun, c'est l'ego.

Or, de combien de chromosomes sommes-nous le résultat, individuellement ? La nuit des temps n'a pas d'âge, et l'étonnant est que nous en ayons un. Malheureusement, sauf quelques aristocrates qui se disent bien nés, c'est-à-dire mieux nés que les autres, rarissimes sont celles et ceux qui sont conscients de l'identité de leurs ascendants au-delà d'un siècle ou deux. Certes, il y a les généalogistes, et ces professionnels peuvent nous aider à remonter à deux ou trois cents ans. Au-delà, c'est le brouillard, cette fameuse nuit des temps. Et puis, au-delà, je veux dire au-delà de chacune et chacun de nous, vivants, il y a notre éventuelle descendance. Celles et ceux qui décident, ou tout au moins acceptent, d'engendrer, devraient avoir le vertige puisque, à la différence de l'ascendance, la descendance n'est nullement assurée. L'assurance-vie n'est qu'un piège lucratif...

Ascendance, descendance, nous emprisonnent dans le moment vécu : l'aujourd'hui, l'heure, la seconde.

Encore faut-il que ce vécu soit bel et bien vécu, c'est-à-dire ressenti, conscient. Or, si conscients que nous désirions l'être, nous baignons dans l'inconscience, puisque nous ne nous souvenons, en général, que de quelques instants, et naturellement pas des premiers. Voilà sans doute pourquoi Rabelais osait écrire que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Admironons cet homme conscient de l'inconscience. Ruine de l'âme ? Encore faut-il en avoir une, c'est-à-dire, justement, être conscient.

Ce joli jeu de mots est vertigineux : il nous place devant l'ordinaire inconscience de l'immense majorité des heures que nous vivons ou croyons vivre. Réflexion qui ne nous montre que trop le peu d'attention que nous accordons à un temps qui s'écoule sans que nous percevions cet envers de notre vie qu'est, seconde après seconde, le cours de nos pulsations, le battement de notre cœur.

De l'éphémère à l'Histoire, n'y aurait-il donc qu'un pas ? Tel est le cas de la

quasi-totalité d'entre nous, qui n'avons commencé que trop tard à tenir notre journal. Il est clair que cela ne se fait plus, ou que sont isolés dans leur contemplation d'eux-mêmes ceux qui écrivent ou enregistrent le moment qui vient d'être présent.

Or, il est amusant, du moins en langue française, de dire que le passé est un présent offert au futur.

L'humble seconde, chaque seconde, est strictement unique pour chaque personne qui en jouit ou qui en souffre. Le vécu est plus facile à saisir, évidemment, que ce qui ne l'est pas encore. D'où la rareté des prophètes, et l'embarras de quiconque se prépare à vivre un geste neuf, dont il ou elle est seul(e) responsable, qu'il soit tout simple ou hypercomplexe.

Qu'est-ce donc qui nous incite à vivre, à agir, à créer et procréer ? En somme, l'héritage de millions d'ancêtres, dont nous sommes l'aboutissement inimaginable et pourtant désiré de génération en génération, d'âge en âge, de siècle en siècle.

Pourquoi compter par siècles ? Pourquoi poser la question de la convention décimale et centésimale ? En 2012, plus nombreux que jamais, en Europe occidentale du moins, sont les centenaires. On peut imaginer qu'avec le progrès de l'hygiène et de l'alimentation, nos enfants le seront presque tous et que, par conséquent, ils se rapprocheront d'une Histoire qui ne comptera, d'ici à 2100, que vingt et un siècles après Jésus-Christ, vingt-quatre siècles après Alexandre le Grand, et pas tellement plus depuis Mathusalem. En quel siècle vivaient donc Adam et Ève ?

Me revient la conclusion d'une lettre que mon père, lieutenant de l'armée d'Orient, écrivit le 19 mai 1919 à son retour d'Odessa où il venait d'assister à la chute de ce port entre les mains de l'Armée rouge : « Mes chers parents, dussé-je vivre un siècle, jamais je n'oublierai ce que j'ai vécu là. »

Les grandes heures ne sont pas que celles du duc de Berry. Innombrables, elles sont les souvenirs des moments dramatiques, de l'ego à l'humanité. ●

AU FIL DE LA LECTURE...

Quand un homme a manqué sa vie, il n'a plus qu'une idée [...], c'est qu'au moins ses enfants ne manquent pas leur vie. C'est que ses enfants ne recommencent pas, et ne continuent pas la même chose que lui. Il ne vit plus que pour ses enfants ; et en ses enfants. Il ne voit plus que pour eux.

L'Argent suite, Charles Péguy

De la nécessité du courage !

par Michel Rousseau¹

Notre pays a cette particularité de changer de « monarque » désormais tous les cinq ans. Tous les pouvoirs se concentrent à l'Élysée, quoi qu'on en dise, et, dans le cas de figure de l'élection du 6 mai 2012, l'autorité du président est complétée par le contrôle des régions (sauf une), celui de la plupart des moyennes et grandes villes et d'une majorité de départements, ce qui représente une domination sans partage du camp socialiste sur la République et ses principaux rouages.

Ce camp socialiste qui n'est pas majoritaire, moins de 44 % disent les sondeurs, se trouve devant des responsabilités immenses. Ce positionnement parfait pour agir vient d'être consolidé par une Assemblée nationale de même couleur.

Des défis multiples à relever

Avoir une majorité et détenir toutes les clés de l'État ne donnent pourtant pas raison. Si les Français ont voulu changer d'équipe et de chefs, on le doit pour beaucoup à la crise qui ébranle toutes les démocraties. *A priori*, les projets et discours de ce nouveau président sont d'une autre époque. Sur les retraites, par exemple, sur l'Éducation nationale, entre autres, elles sont carrément à contre-courant de ce qui se fait partout dans le monde.

Il faudra, en effet, beaucoup de courage aux nouveaux élus pour aller à contre-courant des souhaits de leur clientèle électorale de base afin de rechercher les économies de structures qui, seules, peuvent nous permettre de redevenir compétitifs. Ce sont des défis multiples que le président et sa nouvelle majorité devront relever. Ils sont à la fois nombreux et de taille !

Le premier défi, dont tout dépend, est la réduction de la dépense publique. Revenir à l'équilibre primaire du budget est le premier objectif, totalement admis par la gauche, qu'il faut atteindre. Les Italiens y sont parvenus, non sans effort ; le début de récession de leur économie en est une des conséquences. Les chiffres retenus sous le regard de Bruxelles sont 3 % de déficit en 2013, l'équilibre en 2016 pour l'ancienne majorité, en 2017 pour le nouveau pouvoir. Ceci représente environ 30 milliards d'impôts supplémentaires, ce qui entraînera un ralentissement de la consommation et, mécaniquement,

1. Président de la fondation Concorde, think-tank créé en 1999 qui rassemble des membres de la société civile : hommes et femmes d'entreprise, experts et universitaires qui souhaitent apporter bénévolement leur contribution sur des questions de politiques publiques. Des spécialistes de différents domaines s'y rencontrent et participent aux débats. Ils élaborent des propositions qui sont transmises aux décideurs politiques. Plus d'information sur www.fondationconcorde.com

un affaiblissement de la croissance espérée à 1,7 %. Il n'y a malheureusement rien de prophétique à annoncer que les chiffres attendus ne seront pas atteints, sauf sur les impôts supplémentaires.

La croissance proche de zéro obligera nos dirigeants, s'ils restent fidèles à leurs engagements, à des économies et, sans doute, à des réformes de structures comme nos partenaires nous y incitent. Ce sont des obstacles à surmonter pour tout pouvoir, mais spécialement difficiles pour un pouvoir de gauche dont une des recettes est de choyer les fonctionnaires, à commencer par les enseignants, tout en préservant les acquis d'un modèle social à bout de souffle.

Les trois grands postes du budget à revoir

Trois grands postes du budget devront impérativement être revus à la baisse : le budget de l'État, celui des collectivités et celui des affaires sociales. Dans le budget de l'État, le poste le plus important est celui des salaires des fonctionnaires ; on a vu que la révision générale des politiques publiques (RGPP), conduite par l'ancien gouvernement, devrait être remise en cause. Comment s'y prendra un président et son gouvernement socialistes pour s'attaquer aux effectifs pléthoriques de notre administration ? Pléthorique, c'est bien le mot, si l'on compare nos administrations à celles de l'Allemagne qui, pour un service de qualité équivalente, coûtent moins cher ! 1 300 dispositifs d'intervention de l'État existent aujourd'hui selon le premier président de la Cour des comptes, Didier Migaud. Ils devraient être revus un à un, supprimés ou réduits. Qu'en sera-t-il ?

Nous craignons que les efforts de réduction de la dépense publique ne se tournent, par faiblesse, vers le budget de la Défense déjà si vulnérable et pourtant si utile dans ce monde troublé où notre pays doit savoir se faire craindre et jouer son rôle de pacification.

Un deuxième défi concernera les budgets extravagants des collectivités locales. Selon la Constitution, ces budgets sont hors de contrôle du pouvoir central. Néanmoins, les dotations de l'État avoisinent les 50 milliards d'euros ; réduire ces dotations est le seul moyen de ramener les collectivités vers une plus grande sagesse. En recherchant dans quelques budgets, on trouve, parmi les fonctionnaires d'une grande ville de la région parisienne, un chargé de mission au Moyen-Orient chargé des aides aux Palestiniens ou, pour un grand département, un représentant à New York. Est-ce bien raisonnable ? Dans la publication « Redressement des comptes, retour à la compétitivité », les experts de la fondation Concorde recommandent 10 milliards d'euros de baisse des dotations globales de l'État, ce qui représenterait au final un peu moins de 5 % de diminution des budgets des collectivités.

Conduit dans la connaissance des situations spécifiques à chaque commune, département par département, cet effort, qu'une entreprise privée réalise régulièrement, devrait permettre, en s'attaquant essentiellement aux dépenses de fonctionnement, de remettre un peu d'ordre dans les budgets des collectivités. La gauche au pouvoir réali-

sera-t-elle les réformes de structures nécessaires ? Si l'on compte l'empilement des différents niveaux de gestion de territoire qui font sourire nos partenaires étrangers, voilà bien un défi pour le nouveau gouvernement.

Enfin, le troisième volet qui se dresse devant les tenants du modèle social français est, d'une part, les déficits du système de retraites et, d'autre part, les déficits du système de santé.

Pour ce qui est du système des retraites, qui fait régulièrement l'objet d'ajustements, le coup est mal parti. Le retour à 60 ans pour certaines catégories ne satisfait pas les syndicats qui déjà réclament plus ! Tandis que dans tous les autres pays l'âge de la retraite s'approche des 67 ans, le déni des réalités, caractéristique des idéologues, incite la gauche à partir en arrière sans tenir compte ni de l'allongement de la durée de vie moyenne ni de la réduction actuelle du nombre d'actifs. Parions que la dure réalité des chiffres viendra rappeler à nos décideurs les limites à ne pas dépasser. Le peuple de gauche qui veut toujours l'impossible n'y aidera pas.

Les montagnes de dettes du secteur santé

Si l'équilibre du système des retraites n'est pas acquis, il en est de même pour l'assurance maladie. Elle laisse chaque année une dette qui devra être remboursée par les générations futures. Ce qui, pour tout gestionnaire sain, est un scandale ! Il semble acquis que les socialistes ne permettront plus de payer les soins des générations actuelles à crédit. Le rétablissement des comptes du secteur santé, s'il est urgent, ne permettra pas de résorber les montagnes de dettes du passé cantonnées dans la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) et dont le montant s'élève au chiffre de 154 milliards d'euros.

Curieusement, ce stockage n'a fait l'objet d'aucune discussion lors des récents débats. Les générations qui suivront seront-elles assez riches et raisonnables pour réduire et faire disparaître ce fardeau ? Le nouveau gouvernement en place a-t-il un plan sur ces sujets qu'il aborde, et ce n'est pas rassurant, sur la ligne politique « des droits acquis » ?

La réalité des chiffres surgira à tout moment à l'occasion des décisions gouvernementales. L'augmentation des impôts ne peut être une solution durable. La recherche de l'équité, le traitement de la pauvreté, ne peuvent trouver de solutions par des prélèvements nouveaux. La France est déjà championne d'Europe des taxes et prélèvements sur les entreprises ce qui, bien entendu, pèse sur l'emploi. L'usage excessif de l'impôt contribuera à diviser les Français au lieu de les rassembler. Nos dirigeants politiques comprendront-ils qu'être le seul pays en Europe pour l'ISF ne fait qu'enrichir nos voisins ? Les sommes en jeu deviennent si importantes qu'elles affaiblissent notre économie et que les emplois se créent ailleurs. Le recours à l'impôt pour rétablir les comptes au lieu de s'attaquer aux dépenses est une démission, un recul.

On le voit à travers les chiffres, ce redressement des comptes de la nation sera difficile. Un pouvoir socialiste peut-il privilégier cet effort aux dépens, le plus souvent, de

sa clientèle ? L'avenir proche nous le dira. Un autre défi se dessine concernant un problème qui n'est pas nouveau, mais qui enfle d'année en année, celui de notre déficit commercial : 70 milliards d'euros en 2011, alors qu'il était positif en 1995. Cette dégradation pourrait avoir des conséquences sur notre niveau de vie et nos emplois au cours des prochaines décennies. Elle dénote deux faiblesses de notre économie, un soutien permanent à la demande et, malheureusement, un affaiblissement brutal de notre système de production.

En 2000, environ 100 000 entreprises industrielles exportaient et contribuaient ainsi largement à notre balance commerciale. En 2010, seulement 92 000 entreprises restaient exportatrices ; cette régression explique pour une large part notre déficit commercial, alors que cette période d'ouverture des marchés, de mondialisation, aurait dû au contraire être propice à une progression de nos produits sur les marchés étrangers – la fondation Concorde s'est penchée, depuis plusieurs années, sur cette question fondamentale dont dépend la place de notre économie dans le monde. Nous proposons, pendant qu'il est encore temps, de consacrer un effort spécial pour relancer nos industries. Pour simplifier, 24 milliards d'euros doivent être consacrés à la réduction des coûts de production en soulageant de 50 % les charges sociales de 3 560 000 salariés de l'industrie. Cet effort nous permettrait de lutter efficacement contre les délocalisations. D'autres mesures sont aussi urgentes pour rendre le secteur productif attractif et rentable¹.

Les socialistes seront-ils une fois encore capables d'aller contre la facilité et, en l'occurrence, contre leur politique traditionnelle de soutien à la demande par la hausse des salaires ? C'est une des questions clés que notre pays peut se poser alors qu'une équipe nouvelle se met en place.

Redressement des comptes, mais aussi mise en place des conditions d'un choc de compétitivité sont les deux principaux défis que notre économie doit relever. Des réponses apportée dépendra notre prospérité pour les décennies à venir. ●

1. Voir « Produire en France – un enjeu national pour la croissance, l'emploi et le pouvoir d'achat », fondation Concorde, février 2011.

Le feuilleton de l'élection présidentielle

par Damien Saint-Jean

La campagne des présidentielles 2012 aura été tout sauf insipide et inodore. Elle a été un véritable feuilleton qui a tenu en haleine, pendant près de dix-huit mois, des millions de Français. Les taux de participation importants constatés au premier et au second tour de l'élection présidentielle le montrent d'ailleurs très bien. Il est vrai que les rebondissements n'auront pas manqué tout au long de cette campagne, de l'inimaginable épisode du Sofitel de New York, sorte de feuilleton dans le feuilleton, jusqu'à la remontée, demi-point par demi-point, du candidat président à la veille du second tour, sans parler du soutien apporté *in extremis* par François Bayrou au candidat socialiste ou évidemment de l'assaut du Raid sur l'appartement toulousain de Mohamed Merah.

Comme dans toute bonne série télé ou émission de télé-réalité à forte audience, la réussite suppose un bon casting et, de ce point de vue là aussi, les spectateurs n'auront pas été déçus. Sans parler des deux principaux protagonistes, les primaires socialistes, puis la campagne elle-même ont révélé aux Français de nouveaux visages auxquels ils ont fini par s'attacher, épisode après épisode : Arnaud Montebourg, Manuel Valls, Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen et même, sur la fin, l'émouvant et maladroite Philippe Poutou. Par la grâce de l'image et de leur capacité à accrocher la lumière, ils sont passés du statut d'anonymes ou de simples seconds rôles à celui de vedettes à part entière et, pour eux, 2012 aura fait office de répétition générale de 2017.

Pour les deux premiers rôles, il fallait forcément un gentil et un méchant. Nicolas Sarkozy aura tenté en vain de transformer le méchant en victime car, comme on disait de Richard Nixon, « on n'élit pas un président qu'on ne prendrait pas en auto-stop ». Le coup n'est pas passé loin car l'homme est devenu maître dans l'art de mener une campagne électorale, mais une majorité de Français n'aura pas adhéré à cette stratégie de victimisation et aura finalement voulu jusqu'au bout lui conserver cette image de méchant et faire gagner son rival. Les sondages nous disent que 55 % des électeurs de François Hollande ont affirmé avoir d'abord voulu sanctionner

Nicolas Sarkozy. 2007 avait été clairement une élection d'adhésion, non seulement au candidat arrivé en tête, mais aussi à Ségolène Royal ou à François Bayrou. 2012 est d'abord une élection de rejet, ce qu'on peut d'ailleurs regretter, constat qui ne sera pas neutre dans la politique que devra mener François Hollande et dans les rapports qu'il entretiendra avec les Français.

La « production » a eu le nez fin car elle sait que le public français n'est pas aussi manichéen que le public américain. En France, le méchant ne peut avoir tous les défauts et le gentil toutes les qualités. De surcroît, en français, le mot « gentil » est à double entrée et François Hollande devait prouver que sa placidité ne traduisait pas, en fin de compte, une mollesse, voire un manque de courage. Son humour était connu, mais il ne devait pas non plus passer pour de la désinvolture. Il y est parvenu, mais ce n'était pas acquis. En tout cas, il fallait donner des preuves que le concept de « président normal » n'était pas antonyme avec celui de « président courageux ». La formule utilisée par le candidat socialiste pour définir son positionnement aurait pu se révéler, sur la durée, un immense impair stratégique dont il ne se serait pas relevé. Il vaut toujours mieux démontrer que dire. Le meeting du Bourget, puis celui de Vincennes, et le duel télévisé auront permis au candidat socialiste de sortir par le haut de cette déclaration imprudente, mais au-delà, c'est la trajectoire, la détermination tranquille du candidat socialiste, du début à la fin de la campagne, qui aura marqué les Français. Y compris une bonne partie de ceux qui n'auront pas voté pour lui, mais qui lui reconnaissent sans peine cette constance et cette solidité dans la durée. Le changement d'apparence physique pour exprimer la force de l'engagement, la détermination dans la durée pour démontrer l'autorité vraie, le calme en toutes circonstances pour rassurer et trancher avec le président sortant, c'est l'alchimie gagnante de François Hollande à cette élection de 2012. Les pièges n'ont pas manqué, mais il les a tous évités, signe d'une évidente maîtrise de soi.

Cependant, d'une certaine manière, par sa volonté de faire mentir les sondages et de réussir son impossible pari, Nicolas Sarkozy aura aussi marqué la campagne de sa détermination. Et de sa volonté. Sans doute avait-il moins à prouver de ce point de vue-là, étant le président en place, que son concurrent socialiste, mais il savait aussi que gagner l'élection présidentielle appartient toujours au registre du sacrificiel et de la souffrance.

Ce qui est frappant aussi est de constater et de mesurer l'accélération, notamment au cours des dernières semaines, de l'empathie entre les deux principaux candidats et leur électorat. L'engouement pour François Hollande est tardif. L'hostilité pour Nicolas Sarkozy est précoce. Pourtant, à force de volonté, de constance stratégique et d'intelligence tactique, tous deux réussiront, jour après jour, à atténuer, sinon à gommer ces ressentis négatifs et à susciter une adhésion beaucoup plus charnelle et personnelle à leur candidature.

C'est un feuilleton à l'ancienne auquel nous avons assisté et c'est aussi pour cela que les Français se sont de plus en plus captivés pour le spectacle offert. Il y a bien

longtemps que nous n'avions pas eu ce scénario classique d'une lutte sans merci entre un président vraiment sortant à un concurrent vraiment entrant. Depuis 1981 et le duel Giscard-Mitterrand, en réalité. En 1995 et 2007, François Mitterrand et Jacques Chirac ayant décidé de ne pas se représenter, les deux candidats de second tour sont des entrants, on ne bataille pas bilan contre projet, mais projet contre projet. En 2002, il n'y a pas de débat de second tour en raison de la présence de Jean-Marie Le Pen et, au premier tour, nous avons face à face deux sortants, Jacques Chirac et son Premier ministre, Lionel Jospin. Même situation en 1988, puisque s'opposent le président et son Premier ministre. En 2012, nous sommes donc revenus à cette situation, assez fréquente dans les collectivités locales et notamment les mairies, d'un sortant qui doit défendre un bilan sur lequel il est perpétuellement attaqué et un entrant qui doit démontrer sa capacité à incarner une alternance crédible et plus positive. Dans cette situation, seul le général de Gaulle, en 1965, aura réussi à s'imposer. Giscard et Sarkozy auront, eux, échoué. Il ne faut pas les en blâmer. Ces deux sortants n'auront pas eu de cohabitation pour se refaire une santé politique.

Feuilleton à l'ancienne aussi pour les moyens de communication utilisés et ce n'est pas la moindre des surprises. De bons vrais et gros meetings – Le Bourget, Villepinte, Vincennes, le Champ-de-Mars – avec, à chaque fois, plusieurs dizaines de milliers de militants et sympathisants et surtout une diffusion par les chaînes d'information continue pour amplifier leur impact. Des autocars affrétés de toute la France pour ces meetings, des drapeaux, des banderoles et des tee-shirts, rien que de plus classique finalement. Il est devenu presque plus tendance d'aller assister à un meeting de Jean-Luc Mélenchon que d'alimenter le buzz sur Twitter. Les débats télévisés, notamment sur les chaînes publiques, ont aussi attiré un public nombreux. L'ultime débat aura même permis aux jeunes et aux moins jeunes de découvrir ou de se rappeler ce qu'est une anaphore (« moi, président de la République, je... »). Les anciens – Alain Juppé, Laurent Fabius – y ont déçu alors que, là aussi, les plus jeunes, les femmes surtout – Nathalie Kosciuzko-Morizet ou Najat Vallaud-Belkacem – prenaient le pouvoir médiatique. Au total, on nous prédisait une campagne électorale très numérique, on a eu en fait une communication très traditionnelle, très *vintage*, de meetings, de débats, de sondages, avec, mais en mineur seulement, la présence d'Internet, des réseaux sociaux et des comptes Twitter, outils maintenant très bien maîtrisés par les candidats.

Toutes les séquences de ce long feuilleton n'ont pas été réussies. On peut le dire, maintenant que l'élection est finie et que le sujet n'est plus polémique, mais un seul débat de second tour, ce n'est pas suffisant. Des thématiques importantes – l'international notamment – sont passées à la trappe faute de temps. Dans l'idéal, trois débats seraient utiles, l'économie et le social, les questions de société, l'international. La fausse attente de l'annonce des résultats à 20 heures précises est devenue aussi d'un ridicule achevé, totalement décalé par rapport à notre société médiatique

et numérique. Une même heure de fermeture des bureaux de vote s'impose. D'autres sujets sont devenus des débats au cours de la campagne et même des polémiques : les 500 signatures, le format de la campagne officielle, le vote blanc. Ils sont plus complexes à traiter, mais ils devront l'être.

Comme toujours, beaucoup regretteront aussi que les idées soient passées au second plan. 2012 a été une campagne d'hommes et de valeurs plus que d'idées. La faute en revient à notre culture du président providentiel, à la « peopolisation » de la vie politique, à la crise qui inquiétait au moins autant le sortant pour son bilan que le concurrent pour sa capacité à tenir ses promesses. Ne soyons pas excessifs. Il serait malhonnête de dire que la campagne aura été vide d'idées. C'est bien plutôt leur présentation sous forme de séquences successives plutôt que sous forme des traditionnels programmes qui, en nuisant à la cohérence d'ensemble, donne cette impression d'insuffisance ou même de vide alors même que les propositions sont bien présentes : les créations de postes à l'Éducation nationale, le produire français, la remise en cause de Schengen, le blocage des prix du carburant, la TVA sociale, la nouvelle tranche d'imposition des plus hauts revenus, l'avenir du nucléaire en France... Ces propositions ont été retenues par les candidats et leurs équipes plus pour leur caractère clivant et ce qu'elles disent des valeurs des candidats que pour leur efficacité intrinsèque. Du coup, il faut davantage chercher de la cohérence à travers l'expression d'un corpus de valeurs, moins nombreuses et donc plus fortes : l'égalité et la justice chez François Hollande, le patriotisme et le travail chez Nicolas Sarkozy. Ces approches par clivages ont fonctionné, à défaut d'avoir réussi électoralement. Un seul exemple : les jeunes ont voté Hollande dans leur très grande majorité et les plus âgés dans des proportions comparables pour Sarkozy.

Y aura-t-il une suite à notre palpitant feuilleton ? Pas de mystère sur ce point, ce sera 2017. Avec les mêmes acteurs ? Cela est moins sûr, en revanche. Au cours du dernier épisode, le méchant a perdu la partie, mais il n'est pas mort. Quoi qu'en dise son entourage, Nicolas Sarkozy n'a rien dit, rien fait qui puisse l'empêcher de redevenir l'un des deux héros du feuilleton de 2017. Il importait pour cela de soigner sa sortie et il l'a fait avec brio. Il n'y avait pas photo, en termes de qualité, de sensibilité et d'émotion, entre les deux discours du soir du second tour et il fallait être diablement fort pour mettre en scène une cérémonie du 8 mai qui aura presque immédiatement réussi à effacer la nuit de la Bastille, deux jours plus tôt. Simples et dignes gestes de courtoisie républicaine ou début de mise en place de la construction d'une légende ? L'avenir le dira. Mais au cas où, tout est déjà en place pour un retour. Et la revanche que chacun... ou presque, attend. ●

L'illusion démocratique

par Christian Savés

Un doute méthodique doit aujourd'hui s'emparer de nos esprits : ne vivons-nous pas une époque où l'illusion politique est à son comble ? N'évoluons-nous pas dans la plus complète (et la plus regrettable) confusion démocratique ? Nous entendons et disons beaucoup de choses sur la démocratie en général, sur son devenir... trop, peut-être, ce qui ne manque pas d'aggraver ladite confusion. La démocratie directe n'a jamais (ou si peu) existé ; elle reste une idée, cela nous le savons. Nous pensons vivre au sein de systèmes politiques relevant d'une tradition bien établie, celle de la démocratie représentative. En réalité, la démocratie dite représentative n'a eu de tel que le nom, autrement dit l'étiquette et non le contenu. Nos vieilles démocraties ne sont pas ou plus (depuis longtemps) des démocraties, au sens parlementaire de l'expression. Elles ne sont plus représentatives mais représentation... de la domination institutionnelle exercée par les partis politiques, qui ont fini par développer des intérêts propres, distincts de ceux de la démocratie, instrumentalisant par ailleurs le système représentatif. Si donc nous ne sommes pas (ou plus) dans une démocratie représentative, beaucoup de gens l'ignorent et d'autres feignent de ne pas le voir, de ne pas le savoir. De là, peut-être, cette illusion démocratique consciencieusement entretenue, même si elle est en train de se retourner assez largement contre nous.

Pourtant, il y a déjà plus d'un siècle, dans les premières années du tumultueux et tragique ^{xx}e siècle, certains auteurs, devenus depuis des grands classiques de la science politique contemporaine, avaient attiré notre attention sur ce phénomène et tenté de dessiller nos yeux : Moisei Ostrogorski et Roberto Michels, en particulier. Le premier publia, en 1903, une étude intitulée *La Démocratie et les partis politiques*¹, qui fut la première du genre, par son ampleur et son caractère systématique. À peine quelques années plus tard, en 1911 (l'essai paraîtra, dans sa traduction française, en 1914), Roberto Michels publia, de son côté, sa célèbre étude intitulée *Les Partis politiques*². Il se révèle encore plus critique et explicite que Ostrogorski. Ce penseur met en évidence l'écueil que constituent déjà les partis politiques, à

1. « L'Esprit de la cité », Fayard, 1993.

2. « Fondamentaux », Éditions de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 2009.

l'époque où il écrit, sur le chemin de la démocratie authentique, en raison de leurs pratiques, de leurs modes de fonctionnement, bref de ce qu'ils sont intrinsèquement devenus (comme aurait dit Max Weber). La constitution d'oligarchies au sein des multiples formes de démocratie est un phénomène organique et par conséquent une tendance à laquelle succombe fatalement toute organisation.

Ostrogorski et Michels ont en commun de souligner que la démocratie représentative, au sens classique de l'expression, est devenue un leurre, à l'ère des masses et des partis politiques. Du coup, le message qu'ils délivrent à leurs contemporains est également commun : à l'ère des masses et des tendances oligarchiques, ils tiennent absolument à rappeler ce que tout le monde commence à perdre de vue, à savoir que la démocratie n'a de sens qu'à travers l'exercice de la citoyenneté, le respect du citoyen et du militant, au sein des formations politiques. Aujourd'hui, dans nos vieilles démocraties, la situation n'a pas fondamentalement évolué et le principe représentatif continue d'être pris en défaut, sinon mystifié, par le système politique, les règles et habitudes qu'il a fait prévaloir. Les parlementaires, qui constituent normalement la quintessence du système représentatif, devraient d'abord représenter leur circonscription ou leur territoire, puisque aussi bien ce sont les citoyens-électeurs qui assurent leur élection, le cas échéant leur réélection. Or, à l'usage, il apparaît que les élus représentent d'abord leur parti, obéissant à ses consignes et mots d'ordre, au plan national. Ce sont, en effet, les partis politiques qui disposent du monopole des investitures au moment des élections. En conséquence, ce sont eux qui désignent celles et ceux qui se présentent ou ne se présentent pas sous l'étiquette du parti... avec, à la clé, selon le cas de figure, des chances sérieuses d'être élu ou battu. L'on voit bien, de la sorte, comment le monopole des investitures, revendiqué par les politiques, ne représente ni plus ni moins qu'une captation, une confiscation de la représentation nationale à leur profit.

Évidemment, ces propos, une fois portés sur la place publique, risquent fort de susciter des réactions négatives, voire hostiles, et des objections qui trouveront à s'exprimer peu ou prou, de la manière suivante : « Vous n'y pensez pas ! Nous ne pouvons laisser passer impunément de telles paroles. Elles insinuent clairement que les partis politiques seraient contre la démocratie représentative ou, au moins, finiraient par se retourner contre elle. C'est inadmissible. Certes, les partis ne sont pas exempts de tout défaut. Mais quelle organisation humaine peut prétendre à la perfection, en ce bas monde ? Imaginez-vous deux secondes une vie politique sans partis ?! Songez à la pagaille, à l'anarchie qui en résulterait, surtout au moment des élections. S'il n'y avait pas les partis pour instaurer un système d'investitures lors des élections, nous hériterions alors d'une situation invivable... et impossible à gérer convenablement, donc parfaitement intenable au final. En disciplinant, voire en "caporalisant" un peu la vie politique, les partis ont créé les conditions objectives d'une vie politique démocratique stabilisée, avec ses codes acceptés par tout un chacun. C'est dans ce cadre-là, seulement, que la démocratie a rencontré les conditions

les plus favorables à son plein épanouissement, à son enracinement, tant dans les esprits que dans les faits. Aussi ne laisserons-nous personne mener à bien cette entreprise de dénigrement généralisé à l'endroit de la démocratie représentative. »

Le problème, c'est que derrière ce raisonnement en forme d'objection, il y a encore du non-dit. Or, il faut accepter de dire le non-dit, pour être exhaustif et donc équitable, dans le traitement des points de vue exprimés, des arguments en présence. Le non-dit tient à ceci que les auteurs de ce discours souhaitent en fin de compte que ses destinataires intériorisent et adoptent à leur tour le raisonnement suivant : « Au fond, c'est vrai, vous avez parfaitement raison, il faut en convenir. Les partis politiques, s'ils ont été un mal, ont été un mal nécessaire et dont nous ne pouvions faire l'économie. Par leur médiation, ils ont puissamment contribué à pacifier les rapports sociaux, ils ont su œuvrer pour imposer l'idée et la réalité de la démocratie, dans nos sociétés occidentales, pour la rendre quasi irréversible. Bref, ils ont su participer à l'ancrage des valeurs démocratiques en apportant une contribution décisive à l'institutionnalisation du jeu politique et de ses acteurs, à sa pacification sur la base des règles édictées. Si les partis ont pu canaliser, "caporaliser" parfois la vie politique, c'était pour lui apporter la discipline qui lui manquait, pour permettre malgré tout la libre expression du droit et du pouvoir de suffrage, via les mécanismes de l'investiture. Ils ont, à cet égard, parfaitement rempli leur office. » Dont acte...

Il reste que, lorsque l'on a dit cela, le compte n'y est pas pour autant. Il ne s'agit pas ici, loin s'en faut, de contester l'existence des partis politiques ou de remettre en cause leur apport à la vie politique, à la pacification des règles du jeu politique, mais seulement d'attirer l'attention sur leurs excès, sur le monopole qui est le leur, plus précisément sur les conséquences induites par le monopole de fait qu'ils ont fini par acquérir sur les investitures, au moment des élections, lorsqu'il s'agit de désigner les représentants de la nation. Pour clarifier les choses sur le sujet, pour faire preuve de probité intellectuelle (aussi), il faut admettre, à un moment donné, que ce monopole de fait conféré aux partis sur les investitures aux élections n'a pas seulement pour effet de discipliner ou « caporaliser » une phase de la vie politique – certes essentielle dans le processus de construction de la représentation nationale –, mais bien plus fondamentalement de réaliser la confiscation de ladite représentation au profit des partis politiques, à partir du moment où seuls les candidats régulièrement investis par eux peuvent prétendre, avec quelques chances de succès, concourir aux compétitions électorales en vue d'être élus représentants du peuple. Ce monopole que se sont arrogé les partis politiques sur les investitures, donc indirectement sur la représentation nationale, pose aujourd'hui fondamentalement problème, compte tenu de ce que sont devenues nos vieilles démocraties et dans les conditions où elles fonctionnent.

Il est, à cet égard, particulièrement révélateur et symptomatique de constater que la formalité des investitures, constituant pourtant un acte politique très structurant,

essentiel et même décisif pour la vie et le devenir d'une démocratie, n'est prévue et organisée par aucune disposition de nature constitutionnelle ou au moins législative. Cela signifie, concrètement, que les partis disposent en la matière d'un pouvoir discrétionnaire pour agir à leur guise, faire ce qu'ils veulent, sans avoir de comptes à rendre à qui que ce soit, sur le terrain de l'éthique politique. Or, non seulement la Constitution n'encadre pas, ne régit pas ce genre de question, pourtant sensible, mais il est permis de se demander si elle ne vient pas contrarier (et condamner) les pratiques actuelles. En son article 3, la Constitution du 4 octobre 1958 prévoit que « la souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». En partant d'une interprétation littérale de ce texte, si la souveraineté nationale doit appartenir au peuple et à lui seul, il est permis de se demander dans quelle mesure le fait, pour les partis, d'avoir acquis *de facto* le monopole des investitures, lors des élections, leur permettant alors d'avoir leurs représentants au Parlement, ne revient pas en pratique à violer cette disposition constitutionnelle, vu que c'est bien la souveraineté nationale que confisquent, s'approprient les partis, à partir du moment où les représentants élus sont d'abord (voire exclusivement) des hommes d'appareil, investis par les partis car jouissant de leur confiance, à ce titre tenus d'obéir par la suite à leurs consignes et mots d'ordre (et non à ceux des électeurs, du peuple-électeur). En tout cas, le débat reste ouvert... Comme pour enfoncer le clou, la suite de cet article de la Constitution énonce qu'« aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ». C'est donc là une disposition encore plus explicite et qui tendrait à prouver que les partis politiques ne sont pas légitimes à capter à leur profit cette souveraineté nationale au moyen des investitures, par leur intermédiation, puisqu'ils peuvent sans difficulté être assimilés à une « section du peuple », c'est-à-dire à un nombre donné d'individus appartenant à ce peuple. De son côté, l'article 4 de la Constitution prévoit que « les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie ». Mais, en l'absence de dispositions constitutionnelles plus précises, venant encadrer et régir la question des investitures, il est permis de se demander si la condition énoncée par la dernière phase de cet article 4 est bien respectée, à partir du moment où l'organisation interne et le fonctionnement adopté par les partis ont justement pour effet de capter *de facto* à leur profit (par le monopole exercé sur les investitures) la représentation nationale... et donc la souveraineté du même nom, puisque l'article 3 indique que la souveraineté nationale appartient au peuple. Or, cela revient bien à ne pas en respecter les principes, pour reprendre la lettre du texte constitutionnel (article 4), pas plus que ceux de la démocratie, puisque le gouvernement cesse d'être, selon la formule du président Lincoln, « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple », mais devient plutôt le gouvernement du peuple par une élite (ou oligarchie) issue du peuple. C'est bien là, du reste, le reproche adressé aujourd'hui au système par les

populismes de tous bords... et qui trouvent une audience croissante auprès des citoyens, donc des électeurs.

Le problème, désormais, c'est que les adversaires du système, les tenants du populisme donnent de plus en plus de la voix et leurs thèses rencontrent un écho grandissant. Surtout, ils disposent depuis peu d'une arme nouvelle qui pourrait bien se révéler d'une redoutable efficacité. L'introduction récente, dans le droit français, de la « question prioritaire de constitutionnalité » (QPC) offre maintenant à nombre de requérants des perspectives juridiques nouvelles, en matière contentieuse. Rappelons ici que la question prioritaire de constitutionnalité permet au juge, dans certains types d'affaires, de saisir le Conseil constitutionnel d'une question de ce genre, afin de l'amener à se prononcer, à statuer sur le point de droit soulevé. Dorénavant, il est donc envisageable, dans le cadre d'un contentieux électoral pendant devant le juge administratif, que les conclusions présentées par l'une des parties à l'instance amènent un jour ce dernier à soulever une question prioritaire de constitutionnalité sur le problème des investitures aux élections par les partis politiques, en arguant (avec des arguments de droit et de fait convaincants) que le système actuel ne respecte pas la lettre de la Constitution, puisqu'il ne garantit pas l'intégrité de la représentation nationale, ni le respect des principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. Le juge constitutionnel français se trouverait alors face à une redoutable alternative : ou reconnaître que, dans les conditions objectives et actuelles, la lettre et l'esprit de la Constitution ne sont pas aujourd'hui respectés par le système des investitures (autrement dit par le fonctionnement interne des partis), ce qui ne manquerait pas d'ouvrir la boîte de Pandore (et quelle boîte de Pandore...), ou affirmer qu'il n'y a pas de problème, que les pratiques actuelles sont conformes à la Constitution, dans sa lettre comme dans son esprit, et alors il risque fort d'y laisser une bonne part de son impartialité, de sa crédibilité, bref de sa légitimité au plan juridique et politique.

Ceci étant, et pour être parfaitement honnête, il faut reconnaître qu'il y a déjà quelques décennies des auteurs aussi classiques et respectueux des institutions (donc peu suspects de chercher à les subvertir) que Robert Dahl et Raymond Aron préféreraient parler, respectivement, de « polyarchie » et de « régime constitutionnel pluraliste » plutôt que de démocratie, pour qualifier le régime politique caractérisant les sociétés occidentales. Manifestement, ce choix traduisait chez eux une certaine réticence ou réserve quant à l'orthodoxie, au caractère authentiquement démocratique et représentatif de nos systèmes politiques. Le mécontentement, la défiance et la frustration qui s'expriment aujourd'hui expliquent alors l'irrésistible ascension politique de celles et ceux qui, à l'instar de Marine Le Pen ou de Jean-Luc Mélenchon, donnent (à tort ou à raison) l'impression d'aller contre le système, de s'en prendre à l'establishment responsable de la situation présente, qui se portent à la pointe de la lutte contre l'oligarchie, catalysant toutes les rancœurs et les frustrations. Lors des élections présidentielles du printemps 2012, le score qu'ils ont réus-

si, au premier tour de l'élection présidentielle, doit nous inciter à réfléchir : quasiment 30 % des suffrages exprimés (17,90 % pour Marine Le Pen et 11,10 % pour Jean-Luc Mélenchon). Comme, par ailleurs, il y a eu aussi au premier tour 20,53 % d'abstention et que cette dernière peut être analysée comme étant l'expression d'une forme de protestation se traduisant par le refus de participer au vote, son boycott, l'expression globale du rejet exprimée à l'endroit du « système », sous quelque forme que ce soit, atteint pratiquement 50 % des suffrages exprimés (!).

De tels chiffres posent question et doivent légitimement conduire la classe politique à un nécessaire et salutaire effort d'introspection. Les citoyens, qui sont aussi des électeurs, n'ont plus le sentiment d'être correctement représentés par leurs élus, ou aussi bien qu'ils devraient l'être. Ils le disent et le font savoir comme ils peuvent, c'est-à-dire avec leur bulletin de vote. C'est leur manière à eux, en qualité de mandants, de faire comprendre au système politique et aux élus que la représentation n'est plus suffisamment représentative de leurs intérêts et préoccupations propres. Cette représentation-là finit par trop représenter les intérêts des partis et de ceux qui font carrière en leur sein, au détriment du reste.

Comment remédier, maintenant, à ce genre de situation ? La question doit être posée et il convient d'y répondre. Mais encore faut-il avoir conscience que, s'il y a des remèdes, il n'y a pas de remède miracle. Il faut d'abord commencer à rappeler les partis politiques et les citoyens à des pratiques plus vertueuses en se souvenant de l'avertissement lancé par Montesquieu dans *l'Esprit des Lois* : « La démocratie suppose la vertu. » Quelques pistes d'investigation et de réflexion peuvent néanmoins être ici suggérées :

- inciter les partis politiques à prêter une plus grande attention à ce que les personnes investies politiquement, lors des consultations électorales, soient en phase avec les préoccupations de leurs concitoyens. Il faut, pour cela, être capable de les promouvoir sur leurs qualités morales, leur intégrité et leur dévouement à l'intérêt général, plutôt que de les investir pour « service rendu » ou parce qu'elles ont l'ancienneté requise dans le militantisme ou encore parce qu'elles sont plus revendicatives et vindicatives auprès de l'appareil ;

- inviter les citoyens à s'investir davantage dans les débats publics et la vie politique en se montrant plus présents, voire en faisant de l'entrisme militant dans les partis pour les forcer, par la pression militante ainsi exercée, à prendre la bonne direction, celle de l'exemplarité et de la vertu, de façon à peser davantage sur le choix des hommes au sein des appareils, notamment grâce au système des primaires. De la sorte, la question des investitures pourrait être enfin réglée (ou partiellement) à raison d'un véritable saut qualitatif réalisé dans le choix des personnes investies ;

- inciter le système à susciter des candidatures « représentatives » de la société civile, c'est-à-dire de personnes qui, en raison de leur passé et de leur expérience, de leurs qualités intrinsèques, seraient également légitimes à briguer les suffrages

de leurs concitoyens... mais en le faisant hors du système des investitures jusqu'à monopolisées par les partis. Si le dispositif n'est pas évident à mettre en place et à instituer dans la durée (il se heurte à des obstacles de principe et de pratiques), il aurait au moins le mérite de sécréter plus de pluralisme politique, sachant que la démocratie, c'est également le pluralisme.

Il reste le plus difficile à faire : passer à l'acte. Cela exigerait un changement des mentalités, de nouvelles idiosyncrasies, bref un nouvel *ethos* de la politique, pour espérer enfin embrayer sur d'autres *praxis* politiques, plus démocratiques car plus représentatives de la société civile dans son ensemble et un peu moins représentatives du seul microcosme politique. Toutefois, à terme, le salut d'une certaine forme de démocratie en dépend : il est, peut-être bien, à ce prix. Encore faut-il accepter de le payer : c'est là l'ordalie à subir, le moment de vérité à affronter. En démocratie, il y a toujours un moment de vérité. Nul ne saurait prétendre s'y soustraire, tôt ou tard, surtout face aux périls... ●

Le dictionnaire du sens interdit

FAMILLE (LA). Que dire là-dessus ? Sinon que, par la mise en scène de l'information, par la reconstitution historique à sens unique, par la fiction cousue de gros fil blanc, par le commentaire et par le ressassement, par tous les moyens qui se prêtent à l'intoxication des esprits, on veut nous persuader que toutes ces lois qui ont jalonné le demi-siècle écoulé sont les glorieux épisodes d'une épopée du bonheur qu'il s'agit de célébrer en chaque occasion en pratiquant ce manichéisme réducteur qui tient lieu de fusée éclairante aux parlophones patentés qui se sont approprié nos parlophones publics. Pour savoir ce qu'il en est réellement, il n'est que d'observer les regards dans le métro, la société telle qu'elle va, avec ses solitaires abandonnés, trahis, plaqués, ses surchargés conjugaux, perdus dans les encombrements de la vie, ses adolescents absents, écouteurs sur les oreilles, hors de portée, étrangers, ses grands-parents obsédés d'obsessions successives et cumulatives ; il n'est que de discerner la vapeur d'angoisse qui monte au-dessus des cours de récréation où les enfants échappés aux sélections prénatales se demandent qui, le soir, les accueillera dans leur maison, et si ce sera leur mère et si ce sera leur père ; il suffit de percevoir cette espèce de sinistrose collective dans laquelle baigne la société entière, et pas seulement en France, mais aussi en Allemagne, en Italie, en Espagne, tous pays en voie d'extinction

démographique. Alors, pour ce qui est de l'épopée du bonheur, on voudra bien s'accommoder qu'on s'abstienne d'en glorifier les successives étapes, fussent-elles décorées aux couleurs du progrès et des idées les plus avancées (comme on dit d'une viande qu'elle est avancée) ; fussent-elles ornées d'étendards en l'honneur des effusions et des confusions les plus hautement philosophiques, c'est-à-dire à la louange des turlupinades contemporaines les plus lettrées ; d'autant qu'aux merveilles du passé l'avenir menace d'en ajouter quelques autres guère plus émerveillantes.

VALEURS. Les valeurs ! Ah les valeurs ! Chaque jour on y a droit, servies en grosses tartines bien beurrées, bien confiturées, les valeurs républicaines étendues en larges couches, déferlant en longues coulées, les valeurs en veux-tu en voilà ! En prime, sur fond de scandales à répétition, on nous sert, tartufferie de l'espèce la plus tartuffiante, des leçons de morale, mieux encore, des leçons d'éthique, tout ça du haut de ces mêmes parlophones publics d'où l'on nous dicte ce que nous devons penser sur toutes choses. Reste, lecteur, que tu n'es pas obligé d'ingurgiter les grasses platées qui se déversent de ces hauteurs hautement rémunérées.

André LE GALL

De France Forum à France Agora

De grâce, d'urgence, prenez l'avion pour Athènes ! L'Union européenne serait-elle l'Europe sans la Grèce ? Voilà ce que je me disais pendant deux semaines de croisière entre Athènes et Athènes, via Istanbul, Smyrne, Éphèse, Patmos, Rhodes, la Crète et Santorin. C'était le bon moment, quoiqu'il fût mal vécu par un peuple grec entièrement déboussolé. La joyeuse Athènes que j'avais rencontrée il y a vingt ans, puis il y a une dizaine d'années, était devenue morose et presque vide. Tout autour de notre hôtel, dans chaque maison et à presque tous les étages, on affichait « à louer » ou « à vendre ».

La Grèce n'est pas à vendre. Elle est à secourir, à recevoir la juste solidarité de toutes les démocraties européennes. En fait, la « mère des démocraties » n'en est une que depuis 1974. Ceci explique largement cela : le bipartisme, qui n'est jamais que la caricature de la démocratie, a particulièrement mal réussi aux Grecs. Mais que serait l'Europe sans l'héritage éternel de cette petite nation si grande devant l'histoire mondiale, et si délicieuse à parcourir ?

Nous avons fait une sorte de pèlerinage, de port en port et d'île en île, sans oublier les Dardanelles. Je n'avais jusqu'alors que survolé les Dardanelles, à haute altitude, où, de 11 000 mètres, on voit la nature comme une carte, et où la preuve saute aux yeux de l'erreur tragique que fut l'idée de Winston Churchill, jeune premier Lord de l'Amirauté

britannique en 1915, de prétendre forcer ce chenal si aisé à défendre.

Aussi bien les deux rives étaient-elles turques, et aujourd'hui l'on ne voit plus à Çanakkale que quelques silhouettes de forts qui, contre les escadres et les troupes britanniques et françaises, eurent assez de canons pour un terrible massacre.

Aujourd'hui, la paix des Détroits n'est menacée par personne, et seuls quelques petits navires de guerre turcs sont à l'ancre en face de Gallipoli.

Encore la Turquie d'aujourd'hui est-elle prospère, quel que soit le juste débat qui se poursuit sur les massacres perpétrés à l'encontre des Arméniens. De Smyrne, on gagne Éphèse, que l'État turc aménage de mieux en mieux pour le bonheur des pèlerins. Les bons guides ne manquent pas aux Français, aux Américains, aux Allemands, et tous autres visiteurs qui découvrent ou redécouvrent les ruines admirables. Après un point d'orgue monumental tel que l'immense théâtre romain où saint Paul put haranguer, pendant au moins deux ans, selon les Actes des Apôtres, jusqu'à 24 000 personnes, comment ne pas être saisi de la grandeur du lieu et de l'événement, qui allait aboutir non seulement aux Lettres aux Éphésiens, mais finalement au dernier voyage de Paul de Tarse à Rome, vers sa condamnation à mort ?

Rhodes surprend par l'immensité du palais des Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem aux six enceintes fortifiées, plus que jamais

en majesté. Et Patmos émeut par sa grotte où l'évangéliste Jean rédigea l'Apocalypse. Delphes, par ses cascades de pierres, de temples, de stades.

Le soir, dîner sur une terrasse au pied de l'Acropole où, dans la journée, travaillent paisiblement les restaurateurs du Parthénon, c'est contempler la cathédrale des dieux.

Le bouquet final, c'est Santorin. Vu de loin,

ce reste de volcan paraît enneigé. En fait, on découvre les restes abrupts du volcan explosé, restes couronnés par la blancheur des villages.

Allez, retournez en Grèce ! C'est votre devoir d'Européen.

Et si *France Forum*, quelque jour, décidait de s'y rendre, devenant ainsi... *France Agora* ?

Jean-Marie DAILLET

Rester vigilant

Les changements dans notre histoire ne sont pas toujours spectaculaires ou violents. Ils sont le plus souvent silencieux et sans éclat. L'Histoire avance sans faire de bruit en laissant quelques signes de son passage.

Ainsi en va-t-il des évolutions statistiques. Quelques chiffres discrets constituent souvent des « signes » plus éloquents que de longs rapports.

À titre d'exemple, je citerai les chiffres relatifs à l'évolution des voix en faveur du Front national ces dernières années.

En 2007, Jean-Marie Le Pen avait perdu près d'un million de voix par rapport à 2002. En 2012, Marine Le Pen a gagné près d'un million de voix par rapport à 2007, succès qui résulte pour l'essentiel de son action propre. Elle a atteint 17,9 % des voix. Jamais le Front national n'était monté aussi haut en France, en particulier dans les départements du Midi où il se situe encore plus haut.

Cette évolution préoccupante a été favorisée par les erreurs de la droite modérée et du

centre qui n'ont pas pris assez vite conscience du danger du discours lepéniste, xénophobe, europhobe et raciste.

L'UMP y a contribué en « légitimant » le discours sur l'Europe passoire, sur le déferlement des émigrés et sur l'islamisme menaçant, sans parler de l'exaltation absurde des frontières.

N'est-ce pas Sarkozy qui, au moins par son langage, a contribué à « dédramatiser » le Front national ? Nous payons aujourd'hui le prix de cette erreur largement partagée.

Cela dit, les Français ne sont point des sots. Ils ont aperçu le danger. Je pense qu'aujourd'hui François Hollande et tous ceux qui le soutiennent ne se font pas d'illusions sur le Front national. Ils savent, comme la majorité des Français, à qui ils ont affaire. Ils voient bien où l'extrême droite risque de conduire. Ils ont pris conscience du danger et ils sont vigilants. Puissent-ils le rester !

Jacques MALLET

1914 : célébrer ou commémorer ?

Dans deux ans, il faudra bien regarder en face « la guerre de 14 ». C'est évidemment incontournable, la Grande Guerre, surtout depuis qu'elle est devenue la Première Guerre mondiale.

Et c'est à la manière dont elle sera commémorée que l'on pourra juger du succès de l'Union européenne, et même de l'esquisse de mondialisation due aux télécoms.

Les risques ne manquent pas : celui, d'abord, des célébrations nationales, avec le retour du nationalisme, naturellement confondu avec le patriotisme, que suscitera dans chaque pays participant l'anniversaire du premier grand massacre international de l'Histoire.

Si l'Europe est, consciemment, *politiquement*, l'Europe, c'est à elle qu'il appartient de préparer la commémoration d'une catastrophe commune, qu'il importe d'assortir d'une appréciation en commun de ces conséquences directes et indirectes, dont chacun devrait se rappeler la révolution soviétique, le fascisme italien, le nazisme et, par voie de conséquence, 1939. Encore faut-il, au-delà des aspects militaires de ces affrontements, ajouter immédiatement les conséquences positives de 1945, avec l'institution de l'Organisation des Nations unies et, tout particulièrement, de l'invention géniale que fut en 1950, pour parachever la victoire sur le totalitarisme italo-germanique, de la construction communautaire européenne, due à l'initiative de Robert Schuman, « Père de l'Europe ».

Il n'est pas trop tôt, à notre avis, pour très méticuleusement préparer pareil anniversaire, qui

devrait marquer un renouveau de la conscience européenne de l'art et la manière d'établir une paix définitive entre nations trop longtemps en proie au nationalisme agressif.

À cet égard, il serait bon de rappeler que l'un des grands artisans de la victoire alliée de 1945, l'ex-généralissime des forces alliées occidentales, le général Dwight D. Eisenhower, à la fin de son mandat de président des États-Unis, en 1961, avait cru bon de mettre en garde la classe politique de son pays contre le « complexe militaro-industriel ».

Depuis lors, la solidité de l'alliance des démocraties et la dissolution de l'URSS ont éloigné la menace de troisième guerre mondiale dans ses aspects atlantico-européens.

Reste que la paix qui dure depuis trois quarts de siècle – mis à part trop de conflits dans le « tiers monde » – ne serait qu'une belle endormeuse si conscience ne restait dans l'esprit des dirigeants politiques occidentaux que, même si la démocratie européenne est frontalière d'une Russie et d'un monde asiatique encore soumis à des régimes autoritaires, la paix mondiale n'est aucunement assurée.

Certes, le dialogue et la coopération se sont développés à l'échelle planétaire, mais de sérieuses inquiétudes subsistent, notamment à cause du Proche-Orient, où les fanatismes religieux ne sont pas moins dangereux que ne l'étaient naguère les nationalismes européens.

Il serait temps d'y réfléchir ailleurs que dans les colloques universitaires.

Jean-Marie DAILLET

Il y a cinquante ans...

Un homme à la mer

J'ai fait autrefois ici même sur la personne de Georges Bidault une bien mauvaise prophétie puisque je m'étais risqué à prédire que malgré bien des écarts trop visibles et déjà mal excusables, il ne romprait jamais le lien de ses fidélités essentielles. Mon pari est désormais irrévocablement perdu. L'adhésion de Georges Bidault aux thèses de l'Algérie française, son opposition toujours plus véhémente au général de Gaulle ne laissaient plus de doute sur le fond de sa pensée. Le voici maintenant passé de la polémique publique à l'action clandestine et reconstituant une affligeante caricature de ce Conseil national de la résistance dont il avait été dans la nuit de l'occupation le lucide et héroïque président, mais applaudi cette fois par tout ce qu'il y a en France de nostalgiques du fascisme, de vichyssois mal repentis, d'adversaires haineux de la démocratie, bref par la cohorte ou la cohue de tous ceux qu'il avait autrefois combattus avec éclat et confondus avec une autorité incomparable. Et par une triste et heureuse malchance, Georges Bidault se met aux ordres de Salan peu de jours avant la capture du chef suprême de l'OAS. Un suicide moral et politique. De vieilles amitiés assassinées. Un homme à la mer.

Georges Bidault est d'abord la victime de Georges Bidault et de la démesure d'une personnalité exceptionnelle. Depuis toujours et surtout depuis qu'il avait accédé aux grandes responsabilités politiques, Georges Bidault n'avait confiance qu'en son sens propre et il se montrait de plus en plus impatient de tout

conseil. Deux échecs, l'un immérité, l'autre largement justifié, l'avaient plongé dans un abîme de ressentiment et d'amertume : son départ forcé des affaires en 1954 lors du dénouement d'abord négocié par lui de la guerre d'Indochine ; le refus que son propre parti lui opposa lorsque à la veille du 13 mai 1958, président du Conseil pressenti, il était en passe de faire arriver au pouvoir plus de nationalisme que ne pouvait en supporter le Mouvement républicain populaire. Dans la crise du 13 mai, il avait contre Pierre Pflimlin choisi le général de Gaulle ; il avait vu le général de Gaulle demander la collaboration de Pierre Pflimlin et le tenir froidement à distance alors qu'il attendait du nouveau régime une somptueuse revanche. À travers cent tours et détours, le général de Gaulle, vérifiant une vieille loi de l'histoire, volait leur révolution aux révolutionnaires qui l'avaient porté au pouvoir en poussant jusqu'à ses dernières conséquences la politique contre laquelle ils s'étaient insurgés. Georges Bidault s'était trompé et il avait été trompé double coup pour cette fierté ombrageuse qui chez lui a toujours été la rançon d'un caractère intrépide. À la dialectique gaulliste il allait opposer la logique du 13 mai dont il est clair qu'elle conduit jusqu'à l'OAS inclusivement.

De telles raisons sont sans bassesse. Qu'on ne confonde pas avec une ambition vulgaire cette passion du pouvoir qui fait que, écartés des affaires, tels bons politiques aigrissent et durcissent – comme se rouille un outil inutilisé : les beaux métaux sont les plus vulnérés.

rables à ce mal. À la place de Michel Debré ou à ses côtés, Georges Bidault serait aujourd'hui un autre homme. Le pouvoir est un puissant instrument d'éducation et de sacrifice dont il avait besoin pour se sauver. Pour expliquer la chute de Georges Bidault, il faut se souvenir aussi que cet ancien professeur d'histoire est envoûté par une certaine image de la France dans le monde qui se confond avec son enseignement d'autrefois, qui a pour lui quelque chose de sacré et qu'il souffre de voir disparaître en même temps que sombre l'Empire ; c'est aussi l'historien en lui qui est dupé par de fausses analogies avec un passé qu'il connaît trop bien : Alsace-Lorraine 1871 et Algérie 1902 ; armistice 1940, accords d'Évian 1962 ; et Charles de Gaulle est devenu à ses yeux aussi haïssable à la fin que Philippe Pétain dont il se serait fait le disciple ; et enfin si ce catholique paraît traiter avec une certaine légèreté la doctrine de l'Église touchant la décolonisation, n'oublions pas que Georges Bidault a appartenu aux jeunes avant-gardes, traditionnellement anticléricales de l'action catholique et portées à ne voir dans les généralités doctrinales mises en avant par la hiérarchie qu'opportunisme, concessions aux pouvoirs, consentement au train du monde. Cette psychologie fait une sorte de rêve éveillé ; ce système est construit sur des pré-

misses aberrantes. Mais rien qui, en cet itinéraire de perdition, soit incohérent ou médiocre.

Une période révolutionnaire est une terrible machine à détruire les hommes que leur destin a fait s'aventurer sur le devant de la scène. La sombre aventure de Georges Bidault est l'une de ces tragédies dont parlait Madame Albert Camus dans sa très belle déposition au procès Jouhaud, qui sont la conséquence d'un grand malheur public. Perte irréparable. L'homme est de rare qualité, un maître du verbe parlé et écrit ; la parabole et l'énigme qui lui furent si souvent reprochées sont aussi la marque d'un grand style ; et s'il a cédé aux sollicitations de la colère et de l'impatience c'est qu'il y avait en lui plus de cœur que de calcul. Pourquoi juger une vie sur un dernier épisode ? Georges Bidault restera, et c'est une vérité éternelle impossible à abolir, le téméraire, le vaillant, l'inflexible qui à l'heure la plus noire de notre histoire, prit en main la responsabilité de la résistance intérieure au nazisme. Aussi au moment où celui qui fut notre ami et notre maître s'enfonce vers le pire éprouvons-nous une immense douleur. Rien de moins. Rien de plus.

Étienne BORNE

France Forum, n° 40, mai 1962

Exposition : *Circuler.*

Quand nos mouvements façonnent les villes

« Les villes ont deux composantes : l'une est statique, l'autre mobile », nous dit Jean-Marie Duthilleul, architecte ingénieur et commissaire de l'exposition de la Cité de l'architecture et du patrimoine consacrée aux mouvements dans la ville. Comment se sont définis les espaces de circulation dans le paysage des villes ? Tous ces espaces pour que les hommes puissent aller vers leurs lieux d'activité – école, travail, loisirs... –, mais aussi pour qu'ils puissent se rencontrer et échanger.

Un parcours chronologique et ludique avec de multiples plans, photographies, films, évoque les rues créées dès l'Antiquité pour circuler, les voies fluviales et maritimes pour apporter les marchandises jusqu'aux ports, les places ouvertes ou fermées pour être les lieux de rencontre par excellence, les ponts pour faire communiquer deux parties d'une ville, les voies ferrées pour relier les régions entre elles, et aboutissant aux gares qui structurent bien souvent de nouveaux quartiers urbains. La présentation se poursuit comme un chemin montrant les bouleversements des types de transport et de circulation dès la fin du XIX^e siècle. En effet, les tramways et les omnibus tirés par des chevaux seront vite remplacés par les autobus plus rapides et moins bruyants. Mais déjà le métro roule encore plus vite en dessous et au-dessus de la ville ; c'est l'effervescence à Paris, Londres, New York des travaux souterrains et aériens.

Enfin la voiture ! Une grande question surgit aussitôt : la ville doit-elle s'adapter à la voiture, ou doit-on adapter l'automobile à la vie en ville ? La circulation automobile, un vrai casse-tête depuis un siècle pour nos urbanistes ! Peu à peu, on est obligé de séparer les zones de transport des aires de repos (zone piétonne, parking, couloirs d'autobus ou de vélos), réfléchir à tous les modes de transport et aux lieux d'échange entre les hommes (bancs publics, quais de gare ou de port, terminaux d'aéroports, places et jardins).

Au XX^e siècle, on a tout développé : les structures comme les moyens de transport les plus rapides et efficaces. Au XXI^e siècle, on veut tout réduire, quel challenge !

À l'heure où dans bon nombre de grandes villes le transport est plutôt vécu comme un enfer – embouteillages, temps perdu, pollution –, des projets récents nous promettent de créer autour du mouvement « des lieux du mieux-vivre-ensemble ».

Alors soyons optimistes, soyons inventifs, laissons-nous aller à imaginer avec nos enfants de nouveaux moyens de circuler autour d'une maquette de ville réalisée en Lego. Une visite en famille passionnante !

Françoise COLIN-BERTIN

*À la Cité de l'architecture
et du patrimoine jusqu'au 26 août 2012*

L'opéra pour enfants : la voie d'une reconquête ?

L'opéra pour enfants est aujourd'hui un véritable phénomène de société. Loin des superproductions mercantiles et électrifiées, parlons ici d'œuvres de théâtre lyrique pour un public familial, accompagnées par un piano ou un petit orchestre.

Une production considérable constitue maintenant un authentique *corpus* sur lequel peuvent s'appuyer les pratiques pédagogiques des écoles et des conservatoires. Pour certains musicologues, comme la chercheuse Theresa Schmitz, c'est devenu un véritable genre musical à part entière, comme en témoignent les colloques récents organisés à son sujet.

Ces pièces ne sont pas seulement à mettre au crédit de compositeurs mineurs ou locaux : Isabelle Aboulker et ses comédies musicales, Gérard Condé mettant en musique *La Chouette enrhumée*, un conte de Oscar Wilde, jusqu'au grand Georges Aperghis et son *Petit Chaperon rouge*, donné récemment au Châtelet, témoignent d'un genre à part entière qui a trouvé son public.

Ces œuvres sont souvent l'aboutissement de projets menés en milieu scolaire, comme dans le cadre du projet *Dix mois d'école et d'opéra*, fondé et dirigé vingt ans durant par Danièle Fouache dans le cadre d'un partenariat Opéra de Paris-Éducation nationale. Souvent éphémères, le temps d'un samedi soir et d'un dimanche après-midi, ces pièces trouvent, au travers des jeunes participants, autant d'occasions de toucher un nouveau public que de répondre aux vœux des services d'action cul-

turelle des académies ou des conseils généraux, dans le cadre de la remédiation scolaire et sociale pour les enfants défavorisés.

Ces œuvres piochent dans le réservoir inépuisable de la littérature enfantine, mais pas seulement. Elles peuvent être l'occasion de facétieuses créations, à plusieurs niveaux de signification. Elles adressent ainsi un message moral, un questionnement différent pour chaque public, du plus jeune âge aux adultes, en passant par les adolescents.

D'ailleurs, pour les parents, c'est une occasion devenue trop rare de sortir en famille. Contrairement au cinéma, où le volume sonore, souvent assourdissant, accompagne une intrigue aussi trépidante que sans surprise, ces pièces sont souvent l'occasion de prendre son temps, d'admirer décors, costumes, instruments de l'orchestre ou prodiges technologiques, de se laisser doucement conquérir, de réfléchir, de s'enthousiasmer... ou non.

Aujourd'hui, puisse ce temps de l'incertain et du merveilleux retrouver grâce devant les mirettes déjà blasées des enfants, retrouver l'oreille si cultivée des parents. L'époque semble mûre pour une reconquête, à la faveur d'un répertoire exigeant, loin des clichés et de la mièvrerie des bons sentiments. Librettistes ! compositeurs ! à vos plumes !

Nicolas VIEL¹

1. Nicolas Viel a composé et fait jouer deux opéras pour enfants : *Le Géant de Zéralda* et *Kais et Ryli*.

Another happy day de Sam Levinson

France Forum ayant consacré ce numéro à la famille, il était intéressant de revenir sur ce long-métrage bien qu'il ne fût plus distribué en salle.

Another happy day raconte la réunion d'une famille américaine aisée à l'occasion d'un mariage. Trois générations se retrouvent donc, avec leurs névroses et leurs rancœurs. La matriarche (Ellen Burstyn, qui incarne à merveille son personnage autoritaire, méprisant et introverti) impose *un statu quo* intenable sous les faux-semblants bourgeois.

La tribu est mal assortie. Le grand-père, rendu hagard par ses problèmes cardiaques et dont la santé précaire empêche la famille d'exploser d'emblée. Son épouse, Ellen Burstyn, donc, et leurs trois filles. La troisième (Ellen Barkin) a réussi, mais est rongée par ses névroses et celles de ses enfants. Elle a eu deux enfants d'un premier mariage avec un homme alcoolique et violent (Thomas Haden Church). C'est l'aîné qui se marie. Seul personnage apaisé de la famille, il a paradoxalement été élevé par son père et sa belle-mère (Demi Moore, vulgairement sexy, jalouse hystérique et très agressive). La cadette a été élevée par sa mère et a soigné son mal-être en se scarifiant les bras. Les enfants du second mariage ne se portent pas mieux. Tous deux très intelligents, le premier (Ezra Miller) revient d'une cure de désintoxication. Ironique et sans pitié, il fustige le ridicule d'une réunion de famille que seules les convenances entretiennent. Le second, ron-douillard complexé, est très malin pour son âge, mais semble à la limite de l'autisme.

Les conflits sont trop nombreux pour la fragile

Ellen Durst. Complètement débordée par les problèmes de ses enfants, elle est méprisée par ses deux sœurs qui s'entendent bien mieux avec son ex-mari et son épouse. Celle-ci la hait ouvertement, et entretient la tension alors que son époux semble vouloir se repentir. Ellen Durst fait face à l'indifférence cruelle de sa mère, la matriarche, qui n'arrivera à pleurer, à la fin, qu'à cause de la santé de son patriarche-fantôme d'époux. Dans cette scène précise, Ellen Burstyn est remarquable quand elle incarne ce personnage sec qui lâche trois larmes inespérées et se reprend aussitôt en accablant sa fille pour l'avoir poussée à dévoiler sa faiblesse.

Il y aura donc de nombreuses explosions jusqu'au mariage. Ironie de l'histoire, le seul à ne pas en sortir vivant, le patriarche, est aussi le seul à ne s'être aperçu de rien. Ce deuil qui clôt la noce apaise toutes les haines pour un temps de recueillement sincère et chacun se quitte en n'en pensant pas moins.

Bien sûr, le trait est si forcé que ce drame relève davantage de la satire que d'une chronique sociale. Reste que les acteurs principaux sont tous excellents et ce film impitoyable distille un humour noir délicieux. Si on ne risque pas d'y reconnaître sa propre famille, on peut quand même en tirer une leçon : on ne choisit pas sa famille, on ne choisit pas toujours ce qu'on en fait, mais on peut toujours choisir ce qu'on n'en fera pas.

Jean-Marie BORDRY

Sorti le 1^{er} février 2012, avec Ellen Barkin,
Ezra Miller, Kate Bosworth, Demi Moore,
Thomas Haden Church, Ellen Burstyn

Exposition : *Excentrique(s)*

Travail in situ

Monumenta est devenu un rendez-vous incontournable pour les amoureux de l'art à Paris. Après Anselm Kieffer, Richard Serra, Christian Boltanski et Anish Kapoor, c'est au tour de Daniel Buren d'éprouver son art dans l'écrin géant du Grand Palais. Une nouvelle œuvre *in situ* monumentale donc, qui se démarque nettement des précédentes.

Artiste français de renommée mondiale, spécialiste de l'art *in situ* et de son potentiel inégalé pour changer la perception qu'on a d'un lieu, Buren semblait prédestiné à cette tâche. Il avait déjà défrayé la chronique au Palais-Royal (mais là pour une œuvre permanente) ou encore au musée Guggenheim de New York.

Place au Grand Palais. Cette fois, point de colonnes ou de toiles striées de bandelettes : du verre et de la couleur en suspension. Ici encore, son œuvre est entièrement inspirée du lieu. L'artiste remarque que toute l'architecture des lieux a été dessinée au compas, il l'orne donc de cercles innombrables. Il est ébloui par la lumière qui traverse la verrière géante, il décide de la colorer. Il voit en cette grande serre un immense « jardin d'hiver », il y plante une forêt enchantée.

L'hommage au lieu est réel : chaque partie du Grand Palais a une forme circulaire quand les lignes droites et les poteaux ne servent

qu'à soutenir une voûte. Buren applique ce principe et le répète à l'infini : des disques colorés et translucides soutenus chacun par quatre poteaux fins et carrés (striés de noir et blanc, la signature visuelle de l'artiste). Au milieu de cette forêt qui recouvre la majeure partie de la nef du Grand Palais, il laisse une clairière. Là, il pose de grands miroirs circulaires qui reflètent au sol et de façon vertigineuse la partie la plus haute de la verrière (celle-ci est elle-même en partie colorée par des filtres).

Le spectateur a l'impression d'entrer dans un gigantesque kaléidoscope, ou dans une cathédrale : d'autant qu'il ne pénètre pas par la grande porte, mais parcourt la nef dans toute sa longueur. Le spectacle de couleurs évoque immédiatement un monde de vitraux. Le Grand Palais est complètement transformé et son allure austère disparaît. Il n'y a là rien de surprenant dans la mesure où Buren a toujours voulu laisser à l'art sa dimension décorative. Mais parvenir à métamorphoser un lieu en le révélant sous un autre angle plutôt qu'en l'abîmant, le pari était audacieux. De ce point de vue, c'est une réussite.

Jean-Marie BORDRY

*Daniel Buren, pour Monumenta,
au Grand Palais jusqu'au 21 juin 2012*

Notes de lecture...

Les hommes providentiels. Histoire d'une fascination française

de Jean Garrigues

Ce n'est pas le moindre des paradoxes de proposer à la lecture le passionnant ouvrage de l'historien Jean Garrigues, sur la fascination de nos concitoyens pour les hommes providentiels à l'heure même où ils ont décidé de porter à la présidence de la République un président « normal ». D'aucuns en tireront la conclusion que ce choix n'est que l'illustration de notre relégation au rang de puissance moyenne. D'autres, au contraire, salueront ce choix d'un « président de proximité », comme témoignage d'un véritable progrès démocratique, d'une « normalité démocratique ». En effet, l'ouvrage de Jean Garrigues, par ailleurs spécialiste de l'histoire du centre et de la III^e République, montre bien la concomitance, au cours de notre histoire, entre l'instabilité institutionnelle, les crises politiques, les guerres bien sûr et l'émergence d'hommes providentiels.

L'émergence de l'homme providentiel est souvent le corollaire de l'impuissance et de l'insuffisance, avouons-le. Outre sa construction originale qui permet de percer au cœur de cette fascination française en évitant de simples additions biographiques et en décrivant les principaux ressorts, cet ouvrage fourmille de preuves écrites, de lettres, de messages, de courriers souvent inédits, témoignages de l'attachement des Français, des plus modestes aux plus lettrés, pour ces hommes providentiels. Une histoire du « sensible », de l'« émotionnel ». Comment, mais aussi pourquoi, cette fascination française ? La culture monarchique, la construction nécessaire de la légende et du mythe républicains, notre faible appétence pour le consensus et donc le recours fréquent aux

sauveurs, les faiblesses de notre système représentatif : plusieurs explications sont soumises à l'appréciation du lecteur.

Au final, que constate-t-on ? Si devenir un homme providentiel n'est pas si singulier en définitive – et l'idolâtrie républicaine n'a pas été avare dans la fabrication de légendes au service de sa propre légende –, passer à la postérité est, en revanche, une autre affaire. Si les plaques de nos rues, voire quelques statues au cœur de nos jardins publics, honorent encore les hommes providentiels qui ont jalonné notre histoire politique, nos petites mémoires humaines ne conservent vivaces, générations après générations, que quelques noms : Napoléon, c'est certain, de Gaulle, sans doute. En revanche, *exit* Gambetta, le héraut de la République, *exit* Boulanger, le général revanche, *exit* Poincaré, le sauveur du franc, *exit* Clemenceau, le Père la victoire, *exit* Pétain, le héros de Verdun, ou encore Pinay, le sauveur du franc. « Quand le chêne s'abat, comment se réinstalle pour la postérité la figure du sauveur ? » L'alchimie reste bien souvent mystérieuse.

Marc FOUCAULT

Seuil, 2012 – 24,30 €

*Pour l'honneur du gaullisme.
Contre-enquête sur un héritage*
de Jean Charbonnel,
entretiens avec Laurent de Boissieu

Ancien ministre de Georges Pompidou, Jean Charbonnel répond aux questions de Laurent de Boissieu sur la signification véri-

table du gaullisme. Il s'élève surtout contre l'interprétation personnelle qu'en a donnée Jacques Chirac.

Le titre du livre pourrait faire croire à un plaidoyer. Il s'agit plutôt d'un acte d'accusation contre le « chiraquisme ». Celui-ci porte, aux yeux de l'auteur, une grave responsabilité dans deux domaines essentiels : l'équilibre des institutions et la survie du gaullisme politique. Le « système chiraquien » a produit une « dérive » qui corrompt et la pensée du général de Gaulle et les institutions qu'il a voulu léguer au pays.

Pressentant le redoublement de la tempête, après les élections présidentielles, Jean Charbonnel fait appel aux valeurs qui sont incarnées pour lui dans le gaullisme, rendu à lui-même, valeurs qu'il faut considérer comme « une boussole » salvatrice dans la crise qui va frapper la France. Il écrit : « Situé au carrefour des principales familles de la nation, il devrait contribuer à l'affirmation d'une nouvelle volonté politique parmi les Français ; à la revalorisation de l'impératif industriel ; à de nouvelles avancées sociales par la justice fiscale ; à la remise en ordre d'un édifice européen qui s'écroule [...] ; à la réorientation de notre diplomatie vers les réalités du monde multipolaire actuel sans les contraintes d'alliances dépassées. »

Il apparaît que sur bien des points cette analyse rejoint celle que font les centristes, surtout quand ils se réfèrent, comme *France Forum*, au souvenir de la Résistance.

Le livre de Jean Charbonnel est d'une lecture réconfortante. Il plaide pour le maintien, et il faut bien le déplorer aujourd'hui, à la résurrection de valeurs largement oubliées par ceux qui se réclament de la pensée du Général : le droit à l'estime de soi et la fidélité à la parole donnée. Un air rafraîchissant au milieu des miasmes de la campagne de l'élec-

tion présidentielle, émanant du côté qui fut celui de l'auteur...

Charles DELAMARE

Riveneuve éditions, 2011 – 20 €

*Manuel de survie
à l'Assemblée nationale.
L'art de la guérilla parlementaire
de Jean-Jacques Urvoas
et Magali Alexandre*

C'est opportunément que Magali Alexandre, conseillère parlementaire, et Jean-Jacques Urvoas, député du Finistère, ont joint leur expérience de collaborateur et d'élu pour nous introduire dans les arcanes de l'Assemblée nationale. D'abord, la révision constitutionnelle de 2008 a profondément transformé les mécanismes parlementaires pour s'efforcer d'en améliorer l'efficacité et peu de littérature avait jusqu'alors établi un premier bilan opérationnel de cette réforme. D'autre part, une nouvelle législature s'engage et braque les projecteurs sur l'institution. Il faut d'ailleurs espérer que chacune et chacun des nouveaux députés aura reçu dans le « trousseau », remis habituellement, dès leur arrivée, aux impétrants, ce petit manuel fort bien fait.

Manuel « de survie » précise le titre. Le nouvel élu, qu'il soit de la Vendée ou du Loir-et-Cher, n'imaginait sans doute pas que son mandat national pouvait s'assimiler à un trek au cœur de la forêt amazonienne ou à un camp de base en plein Himalaya. Et, pourtant, les auteurs ont raison. Le député qui s'ingénierait à négliger ou transgresser les nombreux codes parlementaires s'exposerait à de lourdes déconvenues. Et une législature passe

vite pour peu qu'une dissolution ne vienne l'interrompre brutalement. Autant donc emprunter le bon chemin dès le premier jour et ne pas s'égarer, par ignorance ou inconscience, dans des chemins de traverse. Le métier de parlementaire s'apprend. Il a ses traditions, ses règles, ses exigences, son vocabulaire. L'Assemblée a aussi ses vedettes, ses seconds rôles et ses figurants et on ne passe pas facilement d'un statut à l'autre. Les milliers de visiteurs que reçoit chaque année l'institution ne doivent pas faire illusion sur sa transparence. L'Assemblée est en fait une maison très secrète jalousement préservée des regards par son administration et par les quelques parlementaires, membres du bureau notamment, qui en assurent la bonne marche.

Exercice de survie, oui sans doute, car sortir de l'anonymat et émerger de la masse des députés n'est pas chose facile. Pourtant, et ce livre le montre bien aussi, l'Assemblée est aussi un délicieux cocon qu'on peine à quitter. Le député est entouré, choyé, assisté, défrayé comme il aura sans doute rarement connu dans sa vie professionnelle ou élective passée. Voici pourquoi le député met aussi tant d'ardeur à sa réélection. Au détriment de son travail de législateur, malheureusement.

Marc FOUCAULT

Odile Jacob, 2012 – 23,20 €

Histoire de la papauté de Yves Bruley

Alors que l'actualité brûle des feux de la rumeur et que la cité du Vatican est devenue la proie des faits divers, une *Histoire de la papauté* vient, au bon moment, rafraîchir nos

connaissances.

La Cité, un État de 48 hectares, jouit de la souveraineté internationale depuis les accords du Latran conclus le 11 février 1929 entre l'Italie de Benito Mussolini et le Saint-Siège de Pie XI. Le Saint-Siège, le siège apostolique, celui du successeur de Pierre, a trouvé l'hospitalité au sein de la cité du Vatican. Mais son histoire est longue et repose sur deux expressions, moments forts de la vie pontificale. *Extra omnes*. Tous dehors ! Le moment suprême où les cardinaux se retirent pour procéder au choix d'un pape. Ils s'enferment alors à clé, *cum clavis*, avec les clés, d'où le mot conclave. Et *Habemus papam*, nous avons un pape, la formule est prononcée par le cardinal-diacre de la loggia de la basilique Saint-Pierre, là où le prince des apôtres repose pour l'éternité.

À l'heure où la culture classique s'effondre en Occident, où ce dernier rompt, saisi par le vertige de la décadence, avec les principes les plus sacrés de la famille, le Saint-Siège demeure le gardien de la foi, la foi dite catholique, apostolique et romaine. Mais cette foi a une histoire que l'auteur nous conte avec un esprit neuf. Il délaisse la chronologie des souverains pontifes et s'attache à expliquer ce miracle : la papauté est la seule institution encore solide d'un Occident qui semble s'abandonner lui-même. La papauté siège près de la tombe de l'Apôtre depuis deux mille ans et résiste à tous les vents.

C'est Frédéric Ozanam qui disait « la gloire de l'Église n'est pas d'avoir régné, mais d'avoir combattu ». La papauté a connu de nombreuses défaites, mais a toujours survécu grâce à son triomphalisme céleste, la promesse de l'au-delà. Il y eut aussi des victoires : l'intuition que la chrétienté devait élire domicile au sein de l'Empire romain, au cœur de sa capitale ; la juste réflexion ensuite d'inscrire

le dogme par le marbre des pères de l'Église ; et enfin l'idée fulgurante de faire du Saint-Père, la clé de voûte de « l'Église universelle ». « Tu es Petrus », tu es Pierre. D'Avignon à Trente, de l'orthodoxie au protestantisme, des révolutions aux soubresauts du modernisme, la pierre a tenu bon. Et celui qui s'y assied, poursuit sa mission sacrée, malgré tout et envers et contre tout.

« Il existe une loi vraie [...]. Qui n'obéit pas à cette loi s'ignore lui-même. » Celle du Saint-Esprit ? Cher lecteur, la formule est de Cicéron, mais elle aurait pu être de Benoît XVI ou de saint Thomas d'Aquin.

Albert KALAYDJIAN

Éditions Perrin, « Tempus », 2011 – 9,20 €

Vous pouvez **commander les anciens numéros de *France Forum*** en nous indiquant sur papier libre les numéros souhaités. Chaque numéro est à 10 euros (+ frais de port : **pour la France** : 2,40 € un numéro, 3,25 € deux numéros, 5,50 € trois numéros ; **pour l'étranger** : 4,10 € un numéro, 6,10 € deux numéros, 12,60 € trois numéros).

France Forum n°43 septembre 2011

LE MONDE ARABE : NOUVEL ACTEUR DE LA MONDIALISATION ?

Présentation du colloque

par Yves Pozzo di Borgo, sénateur de Paris

Première table ronde : enjeux géopolitiques

par François Gouyette, Edmond Jouve, Xavier Raufer, Saïd Zulficar, Bertrand Badie (intervention non publiée)

Deuxième table ronde : enjeux économiques

par Moncef Cheikh-Rouhou, Doaa Abdel-Motaal, Anouar Hassoune, Jean-Pierre Filiu

Troisième table ronde : enjeux de société

par Mohammed El Oifi, Khaled Al Khamissi, Kebir-Mustapha Ammi, Souhayr Belhassen

Quatrième table ronde : enjeux d'intégration

par Joseph Bahout, Jean-Marie Cavada, Catherine Morin-Desailly, Abderrahim Atmoun, Bariza Khiari

Conclusion du colloque

par Lakhdar Brahimi

DOSSIERS ET ÉTUDES

Les mutations du marché énergétique mondial

par Nicolas Sarkis

Otto de Habsbourg : un souverain, un européen

par Charles Delamare

MOTS ET HUMEURS

Le dictionnaire du sens interdit

par André Le Gall

IL Y A CINQUANTE ANS

Le drame algérien : sept ans bientôt

par Jean Lacouture

France Forum n°44 décembre 2011

LE MONDIALISME : UN HUMANISME

Le refus de la mondialisation

par Charles Delamare

L'Europe dans un monde désoccidentalisé

par Hakim El Karoui

La voie étroite d'une mondialisation coopérative

par Anne-Marie Idrac

La sphère publique en concurrence

par Xavier Fontanet

Répondre au chagrin des classes moyennes

par Nicolas Bouzou

Cannes 2011 : des avancées sociales placent

l'homme au cœur du G20

par Gilles de Robien

De la fracture sociale à la fracture générationnelle

par Emmanuel Faber

Le destin du social en France

par Robert Leblanc

Une protection sociale pour tous

par Marc Foucault

Les dépenses de santé : qui va payer ?

par Christian Prieur

Le G20 propose...

par Henri de Raincourt

Demain, la nouvelle société européenne et marchande

par Paul Camous

Habemus Papam ?

par Jean-Pierre Prévost

La globalisation, la Chine et l'avenir

du système mondial

par Benoît Vermander

DOSSIERS ET ÉTUDES

Sortir de l'euro : et après ?

par Yves-Marie Laulan

L'Europe fédérale, seul recours pour sauver l'euro

par Marc Varangot

« Non, l'homme n'a pas arrêté de penser », entrevue avec Jean Sérisé

par *France Forum*

MOTS ET HUMEURS

Le dictionnaire du sens interdit

par André Le Gall

A-t-on vraiment besoin de l'euro ?

par Jacques Mallet

Rugby et nationalisme dans le Pacifique

par Benoît Marcenac

Réflexions sur l'âge, l'homme prothèse

par Jean Chélini

« **Une manifestation antifranaise** »

par Giuseppe Sacco

IL Y A CINQUANTE ANS

L'Angleterre et le navire en marche

par Jacques Mallet

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Giacometti et les Étrusques, exposition

à la Pinacothèque de Paris

par Françoise Colin-Bertin

L'Exercice de l'État de Pierre Schoeller

par Jean-Marie Bordry

NOTES DE LECTURE

Mainstream de Frédéric Martel

par Arthur Bertin

Éthique du refus de Christian Savés

par Arnaud Brillaud

Le Secret de l'enclos du temple de Jean

d'Aillon par Jean Chélini

France Forum n°45 mars 2012

NOUVEAUX RISQUES, NOUVELLES MENACES

Présentation du colloque

par Yves Pozzo di Borgo, sénateur de Paris

Première table ronde : déclin de l'idéologie,

émergence du crime

par François Haut, Pascal Junghans, Xavier
Raufer

**Deuxième table ronde : prévoir et détecter
dans un horizon maîtrisable**

par Éric Danon, François Farcy, Jean-François
Gayraud, Michel Quillé

Conclusion du colloque

par Alain Bauer

DOSSIERS ET ÉTUDES

Ne demandez pas le programme !

par Charles Delamare

Élection présidentielle :

Demandez le programme !

par Damien Saint-Jean

L'élection et la crise

par Jean-Pierre Prévost

Comment réorienter la France

par Charles Delamare, Bernard Dorin,
Charles Gosselin, Robert Pelletier, Claude
Vimont, Michel Albert, Georges Bonin

Crise financière et/ou crise de la démocratie ?

par Christian Savés

USA : vers un nouveau New Deal

par Jean-Marie Daillet

MOTS ET HUMEURS

Dictionnaire du sens interdit

par André Le Gall

**Les agences de notation et la souveraineté
nationale**

par Jean Chélini

IL Y A CINQUANTE ANS

La démocratie à refaire

par Yvon Bres

CULTURE ET SOCIÉTÉ

**Phares, exposition au musée national de la
Marine**

par Françoise Colin-Bertin

L'avant-garde musicale aujourd'hui ?

De Tannhäuser à Pierre Barbaud

par Nicolas Viel

The Lady de Luc Besson

par Jean-Marie Daillet

Danser sa vie, exposition au centre Pompidou

par Jean-Marie Bordry

NOTES DE LECTURE

De l'indignation à l'engagement.

Foi et politique de Jacques Barrot

par Albert Kalaydjian

Journal de Moscou.

Ambassadeur au temps de la guerre froide

de Henri Froment-Meurice

par Jean-Marie Daillet

La passion antisémite, habillée

par ses idéologues de Francis Kaplan

par Charles Delamare

France Forum (nouvelle série), numéros parus depuis 2000

- Hors-série** – **1965 : itinéraire d'une campagne**
(mai 2012)
- N° 45 – Nouveaux risques, nouvelles menaces**
(mars 2012)
- N° 44 – Le mondialisme : un humanisme**
(décembre 2011)
- N° 43 – Le monde arabe : nouvel acteur de
– la mondialisation ?**
(septembre 2011)
- N° 42 – La révolution arabe**
(juin 2011)
- N° 41 – L'euro : avis de tempête !**
(mars 2011)
- N° 40 – Vers la civilisation mondiale...**
(décembre 2010)
- N° 39 – L'Afrique en marche**
(septembre/octobre 2010)
- N° 38 – L'évaporation des citoyens**
(juin/juillet 2010)
- N° 37 – Notre Russie**
(mars 2010)
- N° 36 – La nouvelle crise sociale**
(décembre 2009)
- N° 35 – Face à la crise, une nouvelle économie politique (colloque : 2^e partie)**
(septembre 2009)
- N° 34 – Face à la crise, une nouvelle économie politique (colloque : 1^{re} partie)**
(juin 2009)
- N° 33 – Face à la crise**
(mars 2009)
- N° 32 – Les médias : beaucoup de bruit pour rien**
(décembre 2008)
- N° 31 – Les nourritures terrestres**
(septembre 2008)
- N° 30 – Le sourd craquement d'un monde**
(juin 2008)
- N° 29 – La dernière présidence**
(mars 2008)
- N° 28 – Crise et tremblement**
(décembre 2007)
- N° 27 – Le temps des contre-pouvoirs**
(septembre 2007)
- N° 26 – La France : un coup de jeune**
(juin 2007)
- N° 25 – Donner la parole au peuple**
(mars 2007)
- N° 24 – L'immigration, fruit de la mondialisation**
(décembre 2006)
- N° 23 – Un nouvel équilibre du monde**
(septembre 2006)
- N° 22 – Le chaos institutionnel : en sortir !**
(juin 2006)
- N° 21 – Devant nous le déluge !**
(mars 2006)
- N° 20 – Recherche et enseignement supérieur :
un mauvais état**
(décembre 2005)
- N° 19 – Après le référendum : une autre
Europe, une autre France**
(septembre 2005)
- N° 18 – Oui à l'Europe**
(mai/juin 2005)
- N° 17 – L'avenir des femmes**
(mars 2005)
- N° 16 – La fin du social ?**
(décembre 2004)
- N° 15 – Nouvelle Europe, nouvelle société**
(septembre 2004)
- N° 14 – La démocratie chrétienne, une révolution**
(juin 2004)
- N° 13 – La laïcité autrement**
(mars 2004)
- N° 12 – L'environnement pour vivre**
(décembre 2003)
- N° 11 – Les réformes à cloche-pied**
(Septembre 2003)
- N° 10 – Y a-t-il une culture européenne ?**
(Juin 2003)
- N° 9 – La modification**
(mars 2003)
- N° 8 – Du bon usage des crises**
(décembre 2002)
- N° 6/7 – La réforme**
(juin/septembre 2002)
- N° 5 – Crises et renouveau**
(mars 2002)
- N° 4 – La sécurité, un combat**
(décembre 2001)
- N° 3 – La révolution de l'euro**
(septembre 2001)
- N° 2 – Religion et démocratie**
(juin 2001)
- N° 1 – Le XXI^e siècle a commencé...**
(mars 2001)

BULLETIN D'ABONNEMENT

- 4 numéros par an -

**À retourner avec votre règlement à : France Forum
7, rue Saint-Dominique - 75007 Paris**

Je m'abonne

J'offre un abonnement à :

Nom (Mme, M.)

Prénom

Adresse

.....

Tél. E-mail

France ➔ 40 €
➔ 48 € (soutien)
Étudiant ➔ 28 €
Étranger ➔ 44 €

(TVA : 2,10 %)

Les auteurs

Jacques Barrot, ancien ministre, membre du Conseil constitutionnel

Jacques Bichot, économiste, professeur émérite à l'université Lyon 3

Jean-Marie Bordry, étudiant

Françoise Colin-Bertin, membre du comité de rédaction de France Forum

Jean-Marie Daillet, ancien ambassadeur de France

Charles Delamare, rédacteur en chef de France Forum

Jean-Charles Descubes, archevêque de Rouen

Gérard-François Dumont, recteur honoraire, professeur à l'université de Paris 4-Sorbonne, président de la revue Population et Avenir

Marc Foucault, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

Marie-Pia Hutin, avocate, présidente de l'association Droit@l'enfance

Luce Irigaray, directrice de recherche en philosophie CNRS

Albert Kalaydjian, conseiller municipal de Saint-Ouen (93)

Sarah Lécossais, doctorante en sciences de l'information et de la communication à l'université Sorbonne nouvelle-Paris 3 et allocataire de l'institut Émilie du Châtelet

André Le Gall, écrivain

Anne-Marie Le Pourhiet, professeur agrégé de droit public à l'université Rennes 1

Pierre Lévy-Soussan, psychiatre, psychanalyste

Jacques Mallet, ancien député européen

Caroline Mécary, avocate, conseillère régionale d'Île-de-France

Catherine Pégard, présidente de l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles

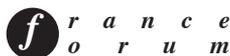
Cerise Phiv, éditrice en chef du site *erenlai.com*, mensuel électronique panasiatique maintenu par l'institut Matteo Ricci de Taipei

Michel Rousseau, économiste, président de la fondation Concorde

Damien Saint-Jean, haut fonctionnaire (pseudonyme)

Christian Savés, politologue, écrivain

Nicolas Viel, musicologue



Directeur de la publication : **Charles Delamare** — Gérant : **Catherine Bruno** — Comité de rédaction : **Jean Chélini, Françoise Colin-Bertin, Jean-Marie Daillet, Charles Delamare, Raoul Delamare, Marc Foucault, Albert Kalaydjian, Anne Laborde-Medevielle, Jacques Mallet, Jean-Pierre Prévost** — Secrétaire de rédaction : **Élisabeth Cazeaux** — Maquette : **Jean Plonka** — Rédaction : 7, rue Saint-Dominique 75007 Paris — Téléphone : 01 80 96 45 42 — E-mail : france.forum@free.fr — Commission paritaire : 0113 P 86488 — Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert-Schuman, 93190 Livry-Gargan.

LA REFONDATION DE LA FAMILLE

Vive la famille ! par Jacques Barrot

La femme, médiatrice entre vie privée et vie publique par Luce Irigaray

Enjeux de la filiation : hier, aujourd'hui, demain par Pierre Lévy-Soussan

Familles, je vous aime ! débat entre Caroline Mécary et Anne-Marie Le Pourhiet

La famille et le fisc par Jacques Bichot

La bonne nouvelle de la famille par Jean-Charles Descubes

Les familles monoparentales et leur géographie par Gérard-François Dumont

L'influence d'Internet sur la famille par Marie-Pia Hutin

Que nous dit la télévision de la famille d'aujourd'hui ? par Sarah Lécossais

« Versailles représente l'archétype de la visite familiale »,

entrevue avec Catherine Pégard

Famille et démographie en Chine aujourd'hui par Cerise Phiv

Famille : de l'égo à l'humanité par Jean-Marie Daillet

DOSSIERS ET ÉTUDES

De la nécessité du courage ! par Michel Rousseau

Le feuilleton de l'élection présidentielle par Damien Saint-Jean

L'illusion démocratique par Christian Savés

Sommaire détaillé page 1